

SOLIDAIRES AVEC TOUTES LES COMMUNAUTÉS



La force de l'égalité

58^e congrès provincial

Les **23, 24 et 25 août 2024**
Hôtel Énergie – Shawinigan



Crédits

Mot de la présidente

Lise Courteau

Rapport des activités

Marianne Pertuiset-Ferland

Sylvanie Nguyen

Comités provinciaux

Sylvanie Nguyen

Lise Courteau

Communications, relations publiques et dossiers politiques

Marianne Pertuiset-Ferland

Avis de motion et propositions

Lise Courteau, Nicole Comtois, Francine Duchesne,

Danielle Michaud et Marie-Thérèse Poulin

Graphisme

Mélanie Loubier, ML Design

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec 



Femmes et Égalité
des genres Canada



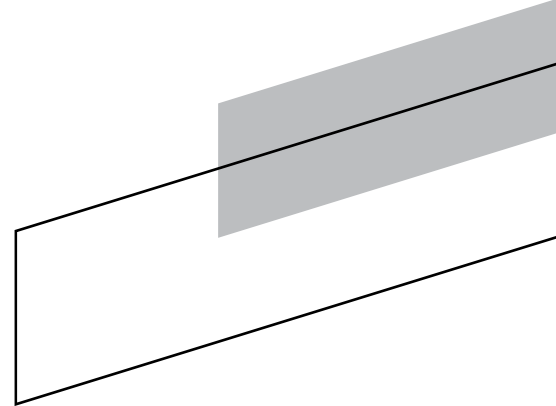
ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6

Tél. 514 251-1636 | Téléc. 514 251-9023

info@afeas.qc.ca | www.afeas.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES



Programme du congrès	04
Rapport des activités 2023-2024	06
Mot de la présidente	08
L'Afeas en chiffres	10
Introduction	12
1. Gouvernance et vie associative	13
Congrès et assemblée générale annuelle	13
Conseil d'administration et Conseil exécutif	14
Suivi de la planification stratégique	16
Comité Formation	20
Comité Concours provinciaux	20
Comité Guide d'animation	21
Comité Communications	22
Comité de la revue Femmes d'ici	23
Comité des résolutions	24
Intercomité provincial	25
2. Activités éducatives	26
3. Projets majeurs de mobilisation	31
4. Communications	36
5. Relations publiques et dossiers politiques	41
6. Régie interne	60
Membres du conseil d'administration 2022-2023	65
Règles de procédure	66
Avis de motion à ratifier et propositions soumises à l'étude	68
Avis de motion	70
Propositions	77

PROGRAMME DU CONGRÈS

Vendredi 23 août 2024

Heure	Activité
13h00	Inscriptions et remise des cocardes
14h30	Mot de bienvenue de la présidente de la Mauricie
14h35	Conférence sur l'équité, la diversité et l'inclusion de Carole Da Sylva
15h35	Pause
15h45	Assemblée générale annuelle Ouverture de l'AGA et vérification du quorum Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée Nomination de 5 scrutatrices Adoption de l'ordre du jour Adoption du procès-verbal de la 57 ^e AGA Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente Période de questions sur le rapport annuel 2023-2024 Adoption des rapports Formation sur les interventions au micro Ratification des actes des administratrices
16h30	Pause - Récupération des chambres
17h30	Souper
19h00	Désignation des présidentes de délibérations Adoption des règles de procédures Ratification des avis de motion Présentation pour rendre hommage aux membres Afeas décédées durant l'année Annonce de deux nouvelles naissances
20h45	Documentaire Les héritières (51 minutes)
21h35	Ajournement

Samedi 24 août 2024

Heure	Activité
7h00	Déjeuner
8h30	Présentation des états financiers par la firme comptable MTA Période de questions sur les états financiers 2023-2024 Adoption des états financiers 2023-2024 Nomination de la firme comptable pour 2024-2025
9h15	Étude des propositions
10h15	Pause (15 min) - service de café
10h30	Suite de l'étude des propositions

Samedi 24 août 2024 (suite)

Heure	Activité
11h15	Dialogue sur l'adhésion des hommes à l'Afeas – comment être un bon allié
12h00	Dîner
13h30	Suite de l'étude des propositions
14h30	Contenus et messages du siège social Diagnostic – grandes lignes Résultats des bilans annuels – portrait global du PGM Retour sur le plan d'action – grandes lignes du rapport d'activités
15h15	Pause (15 min) – service de café
15h30	Projet rassembleur Projet des marraines Programmation des activités éducatives
16h00	Remises de prix : Certificats de recrutement bronze-argent-or Tirage du coupon concours fidélité Remise du prix Solange Fernet-Gervais
16h30	Pause – avant la soirée gala
18h00	Souper
19h30	Remises des prix des concours Activités femmes d'ici, PAM Initiatives de recrutement
20h00	Tirage éclair
20h15	Mot de Noëlla Champagne invitée spéciale
20h30	Mot de Lise Gratton soulignant son parcours de 50 ans comme employée
20h45	Danse

Dimanche 25 août 2024

Heure	Activité
7h00	Déjeuner
8h30	Nomination de la présidente et secrétaire d'élections
8h40	Suite de l'étude des propositions
10h00	Remerciements aux administratrices sortantes
10h15	Pause (15 min) – service de café
10h30	Tables rondes sur la vie associative
12h00	Dîner – Élection des officières provinciales pendant le repas
13h15	Résultat des élections des officières Présentation des administratrices des régions 2024-2025 Proposition pour l'installation du conseil d'administration 2024-2025
13h45	Félicitations au comité organisateur du congrès Mot de Lise Courteau et annonce du congrès 2025 (en virtuel)
14h00	Levée de l'assemblée



RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023-2024





MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ce rassemblement est une occasion de se réunir entre membres, de partager nos expériences, nos aspirations et nos rêves, de célébrer nos réussites, de rencontrer des femmes inspirantes, de tisser des liens d'amitié et de solidarité et de s'engager sur des actions concrètes pour faire progresser la cause des femmes.

*« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde »
- Gandhi*

Un thème porteur d'espoir et d'action

C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons à ce congrès provincial de l'Afeas qui se tient à Shawinigan sous le thème « *Solidaires avec toutes les communautés* ».

Ce thème recèle un potentiel immense pour l'Afeas. Nous faisons partie d'une organisation inclusive et accueillante pour toutes les femmes, peu importe leurs origines, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur statut socio-économique. Il nous invite à réaffirmer notre engagement envers l'inclusion et à célébrer la diversité des communautés qui composent notre tissu social. Un thème qui nous invite aussi à utiliser notre pouvoir collectif pour faire avancer la justice sociale et l'égalité des droits.

Une soirée gala à ne pas manquer !

Au cours de la soirée gala de samedi, nous aurons le privilège de souligner les cinquante années d'engagement au sein de l'Afeas de Lise Gratton, coordonnatrice administrative. Pendant cette soirée Lise nous racontera quelques anecdotes qui ont marqué ces cinquante dernières années. Une soirée divertissante, dans une ambiance festive, à ne pas manquer !

Pour l'instant, Lise ne pense pas à une retraite. Bien qu'elle commence à préparer ses dossiers pour une future relève, ce n'est pas dans ses projets à court terme. Elle a encore le goût et l'intérêt de continuer à effectuer ses tâches au siège social. Et comme il y a plusieurs beaux défis qui pointent à l'horizon, elle aimerait en faire partie.

*« Il n'y a pas de limite à ce que nous pouvons réaliser si nous travaillons ensemble »
- Margaret Mead*

Bilan de l'année

Le congrès provincial de l'Afeas est un événement crucial pour plusieurs raisons. Non seulement il nous offre l'occasion de faire un bilan des réalisations de l'Afeas au cours de la dernière année, c'est aussi le moment de présenter les rapports des différents comités, de souligner les réussites et de discuter des défis rencontrés.

Le congrès est un exercice de transparence important pour l'Afeas. Les membres ont accès à l'information sur les finances de l'Association, les projets en cours et les décisions prises par le conseil d'administration. C'est l'occasion pour les membres de poser des questions et de s'assurer que l'argent est dépensé de manière responsable.

Il est important de s'assurer que toutes les personnes membres de l'Afeas, même celles qui n'assistent pas au congrès, soient informées des décisions prises et des activités réalisées par l'Association. Le document de travail du congrès contient une foule d'informations concernant les prises de position, les orientations adoptées, et plus encore. Nous vous invitons à faire circuler l'information afin que toutes les membres soient informées des activités de l'Association et se sentent investies dans son succès.

**« On ne peut pas se contenter de rêver d'un monde meilleur. Il faut le construire »
- Michelle Obama**

Conclusion

Je tiens à souligner l'importance essentielle de l'engagement et de la solidarité de chacune d'entre vous au sein de notre Association. C'est grâce à vous, et à l'équipe du siège social, que l'Afeas a pu réaliser tant de choses au cours de la dernière année.

C'est en unissant nos forces et en nous soutenant mutuellement que nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour les femmes et les filles de toutes les communautés. Continuez à vous engager activement au sein de l'Afeas. C'est ensemble que nous ferons la différence !

**« Un enfant, un enseignant, un livre, un crayon peuvent changer le monde »
- Malala Yousafzai**

Soyons ces femmes qui changent le monde !



LISE COURTEAU
Présidente provinciale



24

Affiliations
dont 15 coalitions
ou regroupements

16
Partenariats
et concertations

18

Appuis et prises de position
dont 6 lettres officielles transmises aux élu.e.s
3 mémoires et 15 représentations
politiques

1

Consultation
des présidentes régionales

L'AFEAS EN CHIFFRES

1

Nouvelle Politique
sur la protection
des renseignements
personnels

1

Diagnostic organisationnel
sur la rétention, le recrutement et l'engagement
des membres Afeas.

7

**Comités de travail
provinciaux**
53 rencontres de travail
36 bénévoles

1

**Financement
récurrent**
à la mission du
Secrétariat à l'action
communautaire autonome
et aux initiatives sociales
(SACAIS)

22 Ateliers provinciaux
445 participations
457 visionnements en rediffusion

55 Ateliers régionaux
dont 1084 présences

1877
Heures de bénévolat
(seulement pour les comités provinciaux)
équivalent à 37 535 \$
de travail invisible

5362
Membres
réparties en 8 régions
dans 154 instances locales

108
Participant.e.s
à la conférence sur le travail invisible et l'économie féministe

1 Tournée provinciale

2 Nouveaux programmes mis en place pour soutenir les instances locales et les bénévoles : les agentes de liaison régionales et les marraines Afeas

17 Représentations de relations publiques, articles ou entrevues et 3 communiqués de presse

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des activités de l'Afeas provinciale menées au cours de l'année 2023-2024, déclinées en six volets :

1. Gouvernance et vie associative
2. Activités éducatives de sensibilisation et de renforcement des capacités
3. Projets majeurs de mobilisation
4. Communications
5. Relations publiques et dossiers politiques
6. Régie interne

1. GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE

Congrès et assemblée générale annuelle

L'année Afeas 2023-2024 a débuté avec un congrès provincial ayant pour thème « Vers l'équité, la diversité et l'inclusion », les 8, 9 et 10 septembre 2023, à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. Il y avait un total de 173 participantes au congrès.

Cet événement important a débuté avec une conférence d'ouverture « Équité, diversité, intersectionnalité, inclusion, biais inconscients et comportements inclusifs » par Mme Sophie Brière, directrice de l'Institut EDI2, qui avait pour but de sensibiliser les membres aux enjeux liés à la diversité et l'inclusion à l'Afeas, et à entamer des réflexions sur nos pratiques en ce sens. En soirée, les congressistes ont pu assister à la projection du documentaire *Paroles de femmes – du recueil au rétablissement*, produit par l'Afeas Granby dans le contexte de la pandémie.

Le samedi avant-midi, les membres ont pu assister à un panel, animé par Mme Gaétane Corriveau du Groupe Femmes Politique et Démocratie (GFPD) : « Des communautés équitables, diversifiées et inclusives : comment y parvenir ? » Deux des panélistes étaient des membres Afeas : Céline Duval (région Richelieu-Yamaska) et Lise M. Vachon (Québec-Chaudière-Appalaches). La troisième panéliste était Joan Westland Eby, qui a siégé pendant 30 ans au conseil municipal de Bolton-Est, dont 27 ans à titre de mairesse.

L'équipe du siège social avait beaucoup de contenu à présenter aux congressistes, notamment la nouvelle planification stratégique de l'Afeas pour la période 2023-2026, ainsi que le nouveau programme d'agentes de liaison régionales.

La soirée du samedi fut pleine d'inspiration et de plaisir : d'abord une allocution de Mme Monique Gagnon Tremblay, ex-ministre fédérale, qui est venue parler de son parcours, suivie d'un excellent sketch sur le vieillissement des femmes, préparé et performé par Mme Suzelle Robert qui nous a fait rire et réfléchir.

Le dimanche matin, les congressistes ont pu échanger et réfléchir autour de différents enjeux de la vie associative dans le cadre d'un exercice de tables rondes.

Plusieurs périodes du congrès étaient évidemment réservées à l'étude de propositions, et les membres ont pu adopter des positions pertinentes pour orienter le travail de plaidoyer et de mobilisation de l'Afeas.

Tout au long du congrès, les membres ont pu admirer les magnifiques Arbres Afeas dans toute leur diversité, créés par les Afeas locales et régionales dans le cadre du projet rassembleur 2022-2024.

Un merci particulier aux bénévoles de l'Estrie qui ont permis le bon déroulement du congrès !

Conseil d'administration et conseil exécutif

En 2023-2024, le conseil d'administration de l'Afeas, composé de huit administratrices représentantes des régions Afeas, a tenu six séances de travail. Cinq de ces administratrices sont officières et constituent le conseil exécutif provincial, qui a tenu cinq séances de travail. Cette année, des observatrices des différentes régions ont été invitées à assister à plusieurs séances du conseil d'administration, afin d'encourager la relève au CA provincial.

Le CA provincial a également rencontré les présidentes régionales une fois cette année afin de les consulter sur certaines grandes questions, et pour répondre à leurs préoccupations.

Officières

Lise Courteau, présidente
Lise Morin-Vachon, 1^{re} vice-présidente
Suzanne Lefrançois, 2^e vice-présidente
Rachel Leduc, secrétaire
Maryse Bruneau, trésorière

Mauricie
Québec-Chaudière-Appalaches
Richelieu-Yamaska
Montréal-Laurentides-Outaouais
Lanaudière

Administratrices

Francine Chabot
Marie-Thérèse Poulin
Lucie Simard

Centre-du-Québec
Estrie
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

*Le poste de représentante de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie était vacant cette année.

Le CA a également tenu plusieurs rencontres du comité finances et du comité gouvernance. Il s'agit de deux sous-comités du conseil d'administration qui ont pour mandat de se pencher plus en profondeur sur les questions relevant des finances et de la gouvernance, et d'émettre des propositions au CA afin d'améliorer le fonctionnement de l'Association.

Le comité gouvernance est composé de Lise Courteau, Suzanne Lefrançois, Marie-Thérèse Poulin et Francine Chabot, et il s'est rencontré à six reprises. Le comité finances est composé de Lise Courteau, Lise Vachon, Maryse Bruneau et Lucie Simard, et s'est rencontré à cinq reprises.

Le comité de gestion des risques, composé de Lise Courteau et Rachel Leduc, s'est également rencontré à cinq reprises, avec la participation spéciale de Suzanne Lefrançois et Marie-Thérèse Poulin, afin d'élaborer la Politique Afeas sur la protection des renseignements personnels, conformément à la Loi 25, ainsi que de nombreux outils pour en faciliter l'application par les instances locales et régionales.

Le CA, le CE ainsi que les sous-comités sont appuyés par la direction générale et la coordonnatrice administrative dans l'exécution de leurs mandats.

Réalisations

Le conseil d'administration (CA) et le conseil exécutif (CE) œuvrant de façon complémentaire vers les mêmes objectifs, leurs réalisations sont donc présentées ensemble.

Dans le but d'éliminer les redondances et d'améliorer la communication, la cohésion et l'engagement des administratrices, les responsabilités respectives du CE et du CA ont été revues. Ainsi, plusieurs éléments qui devaient préalablement être vus par le CE avant d'être présentés au CA ont été

attribués directement au CA. Ceci a permis de réduire les rencontres du CE, et d'assurer que les membres du CA possédaient toutes les mêmes informations. Ainsi, alors que le CE se rencontrait auparavant avant chaque rencontre du CA, il s'est rencontré seulement en fonction des besoins. Il y a tout de même eu 5 rencontres du CE au cours de l'année, afin de procéder à l'évaluation annuelle de la directrice générale, de gérer certains enjeux liés à la gouvernance de la région Bas-St-Laurent-Gaspésie, et pour préparer l'embauche d'une coordonnatrice générale par intérim pour remplacer la directrice générale durant son absence liée à son travail parental.

Parmi les réalisations :

- Élaboration de la Politique Afeas sur la protection des renseignements personnels conformément à la Loi 25;
- Mise à jour de nombreux documents liés à la gouvernance et à la gestion des instances, tous accessibles dans le Cahier de l'administratrice;
- Réalisation d'un exercice de cartographie des compétences des administratrices et des présidentes régionales;
- Clarification de la mesure incitative (10^e billet gratuit) pour la vente des billets de tirage;
- Réflexions sur l'instauration de mesures pour encourager la relève;
- Invitation d'observatrices de chaque région lors des rencontres de CA afin d'assurer une meilleure compréhension du rôle du CA provincial par les instances régionales et afin d'encourager la relève;
- Suivi des finances et réflexions sur les opportunités de financement;
- Études des rapports des comités provinciaux et des projets;
- Révision des mandats des comités provinciaux pour l'année 2024-2025;
- Évaluation de la performance de la directrice générale;
- Suivis des réalisations du plan d'action 2023-2026;
- Préparation du congrès et de l'AGA provinciale d'août 2024;
- Rédaction de plusieurs propositions à soumettre à l'AGA 2024;
- Rédaction de plusieurs avis de motion à faire entériner lors de l'AGA 2024;
- Embauche d'une coordonnatrice générale par intérim pour remplacer la directrice générale durant son travail parental.

De plus, après plusieurs années à intervenir et offrir du soutien auprès de la région Bas-St-Laurent-Gaspésie à cause de plusieurs difficultés, notamment d'un manque de relève au CA régional, et suite à plusieurs efforts infructueux de sauver la région, le CA a accompagné la fusion de cette région avec la région Québec-Chaudière-Appalaches.

Perspectives 2024-2025

Les mandats respectifs du CE et du CA ont été revus, en tenant compte notamment du mandat de la direction générale ainsi que des comités finances et gouvernance. Ainsi, afin de limiter la redondance entre les réunions du CE et du CA et de renforcer la cohésion, le sentiment d'appartenance et l'implication de toutes les administratrices, plusieurs éléments du mandat du CE seront repris par le CA. Cela permettra de limiter les réunions du CE, qui seront planifiées uniquement selon les besoins, et non de manière statutaire avant chaque réunion du CA, comme c'était le cas auparavant.

Le comité gouvernance continuera de soumettre des recommandations au CA pour améliorer et faciliter le travail des CA de tous les paliers Afeas, et le comité finances continuera à soumettre des recommandations au CA pour assurer la sécurité financière de l'Association.

Le CA gardera le cap sur les objectifs identifiés dans la planification stratégique, et réévaluera régulièrement les moyens pris pour les atteindre, afin de s'adapter rapidement au besoin.

Suivi de la planification stratégique

La planification stratégique adoptée l'an dernier a guidé les actions de l'Afeas provinciale tout au long de l'année. Les objectifs ciblés ont majoritairement été atteints, et seulement quelques ajustements sont nécessaires au plan qui guidera les deux prochaines années.

Voici un sommaire de ce qui a été accompli. Les parties en italique sont les objectifs ciblés dans le plan d'action, et les paragraphes qui suivent les parties en italique, indiquent l'accomplissement des objectifs en question. Seuls les objectifs de l'année 2023-2024 sont présentés ici, ou les objectifs des années futures pour lesquels des avancées ont déjà été effectuées :

ORIENTATION 1

Cultiver la défense collective des droits à l'égalité pour toutes les personnes grâce à des formations et des ateliers d'éducation populaire

Renforcer le volet éducation populaire au sein des instances locales

- *Recruter une responsable de la formation dans chaque région, et plus d'animatrices pour les plus grandes régions (2023-2024)* : Toutes les régions ont une responsable de la formation, sauf Québec-Chaudière-Appalaches, dont la responsable, recrutée au cours de l'année, a dû se retirer pour cause de maladie. De nouvelles animatrices ont également été recrutées pour les régions Centre-du-Québec et Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau. Il manque toujours une animatrice dans la région Québec-Chaudière-Appalaches.
- *Renforcer les capacités des animatrices à travers des séances d'appropriation (2023-2025)* : Les animatrices sont actuellement habilitées à animer les 6 ateliers actuellement offerts par l'Afeas. Le comité formation a également reçu des outils additionnels pour aider les animatrices dans leurs tâches (guide, brise-glaces, activités, et techniques d'animation).
- *Les responsables de formation contactent les instances pour planifier des ateliers (2023-2025)* : Plusieurs responsables de formation ont contacté leurs instances locales pour planifier les ateliers. Actuellement, un outil sous forme de lettre aux instances locales a été créé et distribué, afin d'encourager ces dernières à faire des demandes d'ateliers à leur responsable de formation régionale. Il reste un outil de planification sous forme de tableau à implanter. Il faut continuer à renforcer le réflexe des responsables régionales de la formation d'aller vers les instances locales pour planifier la tenue d'ateliers.
- *Utiliser la revue pour faire rayonner les ateliers existants (2024-2025)* : Des articles ont été publiés dans deux numéros de la revue Femmes d'ici pour faire rayonner les ateliers.
- *Revoir la politique de gestion du budget formation pour inciter les instances à organiser des formations (2024-2025)* : La politique a été révisée en 2023, avec un ajustement des indemnités des animatrices, entre autres. Il sera important d'évaluer les retombées de ces ajustements et de déterminer si d'autres changements à la politique sont nécessaires.

Conclusion

Toutes les régions ont offert des ateliers cette année, sauf Québec-Chaudière-Appalaches (dont la responsable de la formation a dû quitter ses fonctions pour cause de maladie) et Bas-St-Laurent-Gaspésie (la région a été fusionnée avec Québec-Chaudière-Appalaches).

ORIENTATION 2

Travailler en collaboration avec les partenaires concernés

Renforcer notre participation aux tables de concertation féministes

- *Participer activement aux réunions et aux initiatives du G13 (2023-2025)* : Nous avons participé à 100 % des rencontres régulières et contribué à la rédaction du mémoire sur le Projet de Loi 56.
- *Se joindre à d'autres tables de concertation féministes (2025-2026)* : Cette année, l'Afeas s'est joint à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF), la Coalition féministe contre les violences envers les femmes (CFVF), l'Alliance Chanterelle et le Réseau mondial des intersections (RÉMI)

ORIENTATION 3

Renforcer la structure de l'Afeas ainsi que ses capacités internes afin de mener à bien sa mission à travers la mobilisation de ses membres et de leurs communautés.

Mettre sur pied un programme d'agentes de liaison régionales (tous les points suivants ont été complétés avec succès).

- *Séance de travail – planification détaillée du programme.*
- *Préparation du matériel de pré recrutement*
- *Recrutement de 10 agentes de liaison régionales.*
- *Formation des agentes de liaison.*
- *Lancement et déploiement du programme.*
- *Offrir des séances de co-développement aux agentes de liaison*

Mettre sur pied un réseau de marraines qui agira en complémentarité avec les agentes de liaison (tous les points suivants ont été complétés avec succès, mais il n'y a eu que très peu de demandes de marrainage de la part des membres. Des stratégies seront mises en œuvre en 2024-2025 pour encourager les membres à profiter du programme de marrainage).

- *Séance de travail – planification détaillée du programme.*
- *Préparation du matériel de pré recrutement.*
- *Recrutement d'un noyau dur de marraines.*
- *Formation des marraines.*
- *Lancement officiel du réseau de marraines auprès des membres lors du congrès annuel.*
- *Appui aux marraines dans leurs fonctions.*

Pérenniser la culture d'évaluation en créant un outil de collecte de données et d'analyse qui soit adapté aux besoins des instances

- *Création d'un comité de pilotage* : complété avec succès.
- *Embaucher une consultante en évaluation* : le mandat a été repris à l'interne par la DG.
- *Consultation sur l'outil actuel de collecte de données et sur les besoins à combler* : complété avec succès.
- *Élaboration d'un outil amélioré et d'un procédurier pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données récoltées* : complété avec succès.
- *Validation des outils par le comité de pilotage* : complété avec succès.
- *Formation pour l'utilisation de l'outil de collecte de données* : jugé non nécessaire.
- *Déploiement de l'outil* : complété avec succès

Améliorer et déployer le portail de gestion des membres (tous les points suivants ont été complétés avec succès).

- Phase « projet pilote » avec 6 instances participantes.
- Amélioration du portail (plus intuitif et fonctionnel).
- Élaboration d'une formation pour les responsables du portail.
- Déploiement dans toutes les instances.

Préparer le plan de relève pour la coordonnatrice administrative

- Dresser la liste de toutes les tâches et responsabilités avec une description détaillée : débuté, mais pas complété, il sera complété en 2024-2025.

ORIENTATION 4

Diversifier et augmenter le membrariat

Effectuer un diagnostic des stratégies et des pratiques courantes concernant le recrutement, la diversification et la rétention du membrariat ainsi que la gestion des bénévoles (tous les points suivants ont été complétés avec succès).

- Élaboration d'outils de diagnostic.
- Élaboration d'une première formation et élaboration d'outils pratiques.
- Effectuer une tournée provinciale (pour diagnostic et première formation).
- Rédaction et validation du diagnostic.

Proposer des solutions et stratégies pour le recrutement, diversification et rétention des membres et la gestion des bénévoles

- Élaborer une stratégie (2023-2024) et des outils/formations (2024-2025) pour les instances locales et régionales : Pistes de solutions présentées dans le diagnostic – utiliser le diagnostic pour établir une stratégie et l'ancrer dans les prises de décisions des instances. Recommandations à long terme : 3 étapes : connaître ses ressources, ses membres et futures personnes membres, explorer les partenariats, faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité. En 2024-2025, élaborer une stratégie globale et un plan de formation.

ORIENTATION 5

Être proactives sur la place publique

Mettre en lumière les initiatives des instances

- Présenter les projets non gagnants des concours provinciaux : complété avec succès.
- Diffuser les bons coups (des membres et des instances) dans la revue, sur les réseaux sociaux et le site Internet (2023-2025) : revue – la chronique *Afeas en action* a souligné les bons coups des instances dans tous les numéros de la revue cette année. Les instances sont encouragées à envoyer leurs bons coups à l'équipe de la revue. Quant aux réseaux sociaux, certaines initiatives ont été publicisées, mais il reste place à amélioration. Sur le site Internet, la section *Projets de nos membres* présente les bons coups de certaines instances. Les instances sont encouragées à transmettre leurs bons coups (initiatives, projets, événements, photos etc.) à l'équipe du siège social pour qu'ils soient mis en valeur.

S'engager avec les autres groupes féministes pour revendiquer un ministère des Femmes et de l'égalité des genres

- *Faire adopter une proposition à cet effet lors du congrès* : complété à l'AGA 2023.
- *Élaborer une stratégie politique (qui implique les instances locales et régionales) avec la responsable des dossiers politiques* : Ce fera dans dans le cadre de la prochaine plateforme électorale (2026).
- *Intégrer cette campagne de revendications dans le plan de communications annuel* : À faire après l'élaboration de la stratégie (voir point précédent).

Renforcer nos capacités internes pour la gestion des dossiers politiques et des communications

- *Continuer le recensement des positions Afeas (2023-2026)* : En cours.
- *Élaborer un plan de relève et de transition pour la responsable des dossiers politiques. (2023-2024)* : Oui, en cours.
- « *Obtention du financement* : Financement obtenu en janvier 2024 pour couvrir le salaire d'une étudiante pour un mandat de 100 heures afin d'aider avec l'actualisation des positions.

Se doter d'un processus pour pouvoir réagir (se positionner) rapidement à l'actualité

- *Organiser une séance de réflexion avec le comité gouvernance pour proposer différentes solutions possibles au CA (2024)* : complété avec succès.
- *Décision du CA sur le processus à mettre en application (2024-2025)* : complété avec succès.

Comité Formation

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Le comité formation est formé des responsables régionales de la formation de chaque région.

Colette Lemieux	Estrie
Annick Delabays	Centre-du-Québec
Lisette Gagnon	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Josiane Grégoire-Lenain	Montréal-Laurentides-Outaouais
Georgette B. Boivin	Richelieu-Yamaska
Francine Duchaine	Mauricie
Maryse Bruneau	Lanaudière
Vacant	Québec-Chaudière-Appalaches

Réalisations

Les membres du comité se sont rencontrés à sept reprises au cours de l'année 2023-2024, incluant deux rencontres d'intercomités pour certaines membres. Voici les réalisations du comité totalisant environ 128 heures de bénévolat :

- Création d'un nouvel atelier d'éducation populaire pour un lancement en septembre 2024 ;
 - La diversité des genres
- Révision du contenu de deux ateliers d'éducation populaire ;
 - Être féministe aujourd'hui
 - Le féminisme au fil des générations
- Offre d'une séance d'appropriation pour un nouvel atelier d'éducation populaire ;
 - La diversité des genres
- Renforcement des capacités d'animation des animatrices et des responsables de la formation régionale.

Perspectives pour 2024-2025

Pour l'année à venir, le comité se concentrera à nouveau sur le renforcement de la confiance et des compétences des animatrices et des responsables de la formation régionale en créant des activités de réflexion et d'échange adaptables à tous les ateliers. Le comité s'efforcera également d'être plus proactif dans la mobilisation des Afeas locales pour la commande d'ateliers d'éducation populaire.

Remerciements

Un énorme merci à toute l'équipe du comité ! Votre passion et votre engagement ont fait de l'année 2023-2024 un succès incontestable marqué d'une augmentation de 12 ateliers offerts de plus que l'année passée.

Comité Concours provinciaux

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Lise Courteau	Mauricie
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Suzanne Lefrançois	Richelieu-Yamaska
Francine Duchaine	Mauricie

Réalisations

Les membres du comité se sont rencontrées à trois reprises au cours de l'année 2023-2024, incluant deux rencontres d'intercomités pour certaines membres. Voici les réalisations du comité totalisant environ 63 heures de bénévolat.

- Mobilisation des instances locales et régionales pour participer aux trois concours provinciaux via diverses publications, dont la revue Femmes d'ici, les réseaux sociaux, l'infolettre et le matériel de présentation des JARA ;
- Évaluation des candidatures aux concours provinciaux 2023-2024 ;
- Création de certificats pour les Afeas récipiendaires de la mention « Coups de cœur » des concours.

Perspectives pour 2024-2025

Pour l'année à venir, le comité se concentrera sur la mobilisation des instances locales et régionales à participer aux concours provinciaux. Le comité évaluera aussi une nouvelle façon de mobiliser les instances qui n'ont jamais soumis de candidatures.

Remerciements

Merci à toutes les Afeas ayant soumis une candidature ! Un merci particulier aux membres du jury sans qui nous ne pourrions faire rayonner les réalisations des Afeas.

Comité Guide d'animation

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Lise Courteau	Mauricie
Francine Duchaine	Mauricie
Francine Chabot	Centre-du-Québec

Réalisations

Les membres du comité se sont rencontrées à trois reprises au cours de l'année 2023-2024, incluant deux rencontres intercomités pour certaines membres. De plus, les membres du comité ont collaboré à distance en dehors des réunions, grâce à l'utilisation d'outils de travail collaboratif tels qu'Outlook et Google Drive, ceci tout au long de l'année. Voici les réalisations du comité, totalisant environ 60 heures de bénévolat :

- Sélection des thématiques et du sujet d'étude du guide d'animation Afeas 2024-2026 ;
- Révision des textes du guide d'animation Afeas 2024-2026 ;
- Révision de la mise en page du guide d'animation Afeas 2024-2026 ;
- Sélection et conception du projet rassembleur 2024-2026.

Perspectives pour 2024-2025

Alors que nous entamons la première année de mise en œuvre d'un nouveau guide d'animation et d'un tout nouveau projet rassembleur, le comité se concentrera particulièrement sur la mobilisation des instances locales et régionales. Ainsi, le comité s'efforcera de motiver le plus grand nombre possible d'instances à intégrer l'utilisation du guide d'animation dans leur planification d'activités et à participer au projet rassembleur « La mosaïque Afeas ».

Remerciements

Merci à toutes les membres du comité sans qui nous n'aurions pas pu produire un nouveau guide d'animation. Un merci particulier à Alexandra Pierre, rédactrice talentueuse du Guide d'animation 2024-2026.

Comité Communications

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Membres

Francine Chabot	Centre-du-Québec
Marjolaine Larocque	Estrie
Suzanne Lefrançois	Richelieu-Yamaska
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Diane Matte	Québec-Chaudière-Appalaches
Mariette Gilberte	Montréal-Laurentides-Outaouais
Lise Courteau	Mauricie
Vacant	Lanaudière

Réalisations

Les membres du comité se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2023-2024, incluant deux rencontres intercomités pour certaines membres. Voici les réalisations du comité, totalisant environ 40 heures de bénévolat :

- Création d'une trousse de communication comprenant un guide éducatif et des outils pour soutenir les actions de communication des Afeas locales et régionales.
La trousse fut créée en collaboration avec une bénévole provinciale, non membre et étudiante en maîtrise de communication.
- Diffusion de la trousse de communication aux Afeas locales et régionales.

Perspectives pour 2024-2025

Pour l'année à venir, le comité concentrera ses efforts sur l'appropriation de la trousse de communication par toutes les instances locales et régionales. Le comité animera une séance d'information et d'appropriation des différents éléments de la trousse. De plus, le comité évaluera les besoins des Afeas en matière de création d'outils complémentaires à ceux proposés dans la trousse en plus d'élaborer un plan de communication détaillé autour des dates phares de l'Afeas.

Remerciements

Merci à toute l'équipe du comité pour votre engagement et votre accueil. Travailler avec vous a été un réel plaisir et a abouti à la création d'une trousse dont tout le comité peut être fier. Un merci particulier à notre bénévole provinciale, étudiante en communication, sans qui nous n'aurions pu atteindre nos objectifs de cette année.

Comité de la revue Femmes d'ici

Responsable : Lise Courteau

Membres

Huguette Dalpé	secrétaire-coordonnatrice
Joëlle Cardonne	région Centre-du-Québec
Doris Milot	région Centre-du-Québec

Réalisations

Cette année, le comité a tenu cinq (5) rencontres, toutes en mode virtuel. Une première en juillet 2023, pour planifier l'ensemble des quatre numéros. Quatre autres réunions pour évaluer la revue qui venait de paraître, lire et corriger les articles reçus pour la prochaine publication. Le comité a décidé des titres des manchettes et proposé des photos pour la page couverture. Deux membres du comité ont également participé à deux rencontres de l'intercomités en vue de la préparation de la JARA, totalisant ainsi 120 heures de bénévolat.

Perspectives pour 2024-2025

Le concours d'écriture se poursuivra l'an prochain. Malgré la modestie des prix offerts, il est important de souligner que le concours d'écriture peut offrir d'autres avantages, tels que la reconnaissance, la possibilité de recevoir des commentaires constructifs et des encouragements à continuer à écrire. De plus, participer à un concours d'écriture peut stimuler la créativité des rédactrices et rédacteurs et les inciter à explorer des sujets qui ne l'auraient pas été autrement. En fin de compte, la participation au concours d'écriture peut être une expérience enrichissante, même sans le gain d'un prix.

Remerciements

Merci chaleureux à toutes les membres dévouées de l'équipe de la revue pour leur contribution exceptionnelle. Leurs efforts soutenus ont permis de présenter une collection incroyable d'articles. Un gros merci également aux chroniqueuses régulières, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale et Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative.

Merci également aux fidèles lectrices et lecteurs pour leur continuel soutien. Grâce à leur passion pour la lecture, la revue peut continuer à se développer et ainsi devenir une source d'information inestimable. Merci de continuer à partager vos commentaires qui sont très enrichissants pour la revue.

Comité des résolutions

Responsable : Lise Courteau – Mauricie

Membres

Nicole Comtois	Richelieu-Yamaska
Francine Duchaine	Mauricie
Danielle Michaud	Estrie
Marie-Thérèse Poulin	Estrie

Nombre de rencontres

Cette année, nous avons tenu trois (3) rencontres. Une première, le 20 mai 2024, pour accueillir trois (3) nouvelles membres au sein du comité, les renseigner sur le travail à faire et ce qui est attendu d'elles. Comme nous avons déjà des propositions adoptées par le conseil d'administration provincial, elles se sont mises au travail immédiatement afin de pouvoir le commencer avant la réception des autres propositions venant des régions et pour avoir le temps de poser leurs questions sur la rédaction des états de fait. Nous avons fait la révision des règles de procédure pour l'étude des propositions du congrès 2024 et les critères de recevabilité 2025. Ces derniers ont été adoptés par le conseil d'administration provincial tel que suggéré par le comité.

La deuxième rencontre s'est tenue le 5 juin 2024, après la réception des propositions adoptées par les régions lors de leurs assemblées générales annuelles. Nous avons fait le tour de toutes les propositions pour juger de leur recevabilité. Une dernière rencontre s'est tenue début août pour expliquer le déroulement des délibérations et nous familiariser avec le document de travail que nous utiliserons pour faciliter notre travail durant les discussions. En tout, c'est plus de 122 heures de bénévolat que toutes ensemble nous avons accompli, et ce, en très peu de temps.

Réalisations

En septembre 2023, le *Recueil des propositions* a été produit et envoyé à toutes les instances et/ou les personnes concernées par les nouvelles positions Afeas adoptées par les membres en assemblée délibérante. Le recueil est disponible sur le site Internet de l'Afeas sous l'onglet **À propos/Revendications**.

Pour le congrès 2024, nous avons reçu :

- 8 propositions de la région Richelieu-Yamaska ;
- 7 propositions de la région Centre-du-Québec ;
- 3 propositions de la région Montréal-Laurentides-Outaouais.

Parmi ces propositions, deux (2) propositions de régie interne seront envoyées au conseil d'administration provincial qui en disposera, et trois (3) ont été jugées non recevables. Une lettre avisant les Afeas régionales a été envoyée pour les informer de nos décisions.

Du conseil d'administration provincial, nous avons reçu :

- 7 avis de motion
- 12 propositions pour étude

C'est donc un total de sept (7) avis de motion à faire ratifier par les membres et vingt-six (26) propositions qui seront étudiées en assemblée délibérante pour lesquelles des états de fait plus élaborés ont été rédigés par le comité. Avant de commencer les délibérations, nous expliquerons aux congressistes ce qu'est une intervention, à quoi elle sert et comment la faire. Nous expliquerons également comment présenter un amendement.

Perspectives pour 2024-2025

Nous avons pu constater qu'il y a quelques lacunes dans la présentation des propositions adoptées dans les régions. Cela est occasionné par un savoir qui s'est perdu au fil des ans avec les

changements des personnes qui accomplissent le travail. Une formation sera donnée, au printemps prochain, aux secrétaires et présidentes (ou à toute personne qui accomplit ce travail) pour leur rappeler à quoi sert ce travail, comment et quand le faire. Le prochain recueil qui sera rédigé après le congrès portera désormais le titre de « Recueil des revendications », pour mieux refléter le contenu.

Remerciements

Merci à Nicole, une collègue hors pair et d'une fidélité exemplaire depuis quelques années. Son soutien et son expertise ont été d'une grande importance pour le comité. À Francine, Danielle et Marie-Thérèse, j'exprime ma profonde gratitude pour avoir accepté de relever le défi. Leur enthousiasme, leur investissement et leur regard neuf ont apporté une dimension inestimable à ce travail de rédaction. Grâce à l'engagement et au dévouement de chacune d'entre vous, nous avons pu réaliser un travail de grande qualité. Je suis infiniment reconnaissante pour votre contribution exceptionnelle.

Intercomités provincial

Responsable : Sylvanie Nguyen – Responsable de la vie associative

Participant·es

L'intercomités est composé des responsables et représentantes des sept comités provinciaux :

Francine Chabot	Centre-du-Québec
Hélène Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Diane Matte	Québec-Chaudière-Appalaches
Suzanne Lefrançois	Richelieu-Yamaska
Lise Courteau	Mauricie
Josiane Grégoire-Lenain	Montréal-Laurentides-Outaouais
Colette Lemieux	Estrie
Annick Delabays	Centre-du-Québec
Lisette Gagnon	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Mariette Gilberte	Montréal-Laurentides-Outaouais

Réalisations

L'intercomités s'est réuni à deux (2) reprises, le 4 octobre 2023 et le 17 avril 2024. Voici les réalisations de l'intercomités, totalisant environ 40 heures de bénévolat, conformément aux priorités du plan stratégique 2023-2026 :

- Création et maintien d'une synergie de travail entre les comités provinciaux en accord avec les dossiers prioritaires du plan d'action 2023-2026 ;
- Préparation et modification du contenu de la Journée d'accueil régionale annuelle (JARA) qui a pour but de rassembler les administratrices des Afeas locales de chaque région afin de leur transmettre toutes les informations pertinentes à la préparation de leur programmation annuelle ;
- Prise en compte des rétroactions des membres sur les différents éléments de la JARA, notamment de la séparation du contenu en deux parties (Vie associative et Administration) ;
Les participantes aux deux appropriations ont aimé que l'appropriation soit maintenant en deux parties. Cela a permis aux membres de bien assimiler toutes les informations partagées.
- Sélection des thématiques et des sujets explorés dans le Guide d'animation Afeas 2024-2026 ;
- Animation de la séance d'appropriation destinée aux instances régionales Afeas en mai 2024.

Perspectives pour 2024-2025

L'intercomités reprendra ses travaux à l'automne 2024 afin de préparer le contenu de l'édition 2025 de la JARA en concordance avec le plan d'action 2023-2026.

Remerciements

Merci à toutes les participantes aux deux rencontres de l'intercomités. C'est avec votre passion et vos perspectives que nous lançons fièrement l'année Afeas 2024-2025.

2. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

L'année 2023-2024 fut marquée par plusieurs changements à l'Afeas, notamment au niveau de l'équipe du siège social. Malgré ces changements et considérant la continuation de la levée des mesures sanitaires et le renforcement des capacités virtuelles des membres, l'Afeas a continué l'offre de formations et d'ateliers présentiels et virtuels, tout au long de l'année. Il est à noter que les données du rapport 2023-2024 ne reflètent pas la totalité des activités éducatives réalisées par l'Afeas pour l'année en question due à la perte de certaines données lors des changements mentionnés.

Les activités éducatives sont présentées ici en deux grands volets, soit :

1. Les activités provinciales
 - a. Activités de sensibilisation grand public
 - b. Formations et ateliers provinciaux de renforcement des capacités
2. Les ateliers d'éducation populaire (régionaux et locaux)

Précisons que les ateliers d'éducation populaire, offerts par les animatrices régionales auprès des instances locales, sont élaborés par le palier provincial, avec la collaboration du comité Formation. Le provincial offre des séances d'appropriation aux animatrices afin que ces dernières soient habilitées à offrir ces ateliers.

Précisons également que certaines des activités provinciales ont été enregistrées et rendues disponibles pour visionnement en rediffusion.

Données globales pour l'ensemble des activités éducatives pour 2023-2024

	Nombre d'activités	Participations	Visionnements en rediffusion
Provinciales	22	445	457
Régionales	55	1084	0
Total	77	1513	457

Activités provinciales

Activités de sensibilisation grand public

Cette année, en plus de mobiliser et sensibiliser les membres de l'Afeas, nous avons, une fois de plus, coordonné plusieurs activités d'envergure ouvertes au public, pour toute personne intéressée à rejoindre notre mouvement ou à marquer avec nous les dates importantes liées à l'égalité des genres. Notre objectif demeure de rendre les initiatives clés de l'Afeas plus visibles et d'étendre l'impact de nos actions sociales.

Journée internationale des droits des femmes (JIDF) – Projection du documentaire *Les héritières*

Cette année, pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, l'équipe provinciale de l'Afeas a offert à ses membres et au grand public une projection du film *Les héritières*. Ce documentaire, produit par le Conseil du statut de la femme, met en lumière les histoires fascinantes de femmes, pionnières en leur domaine au Québec, qui ont marqué leur époque et nous ont légué un héritage durable. À la suite de la projection du documentaire, un moment d'échange et de réflexion fut animé par la responsable de la vie associative. Un grand merci au Conseil du statut de la femme de nous avoir offert gratuitement ce documentaire inspirant.

Journée nationale du travail invisible (JTI) – Conférence sur l'économie féministe et la reconnaissance du travail invisible

Dans un élan de mobilisation pour la reconnaissance du travail invisible, encore majoritairement effectué par les femmes, l'Afeas a offert à ses membres et au grand public, en collaboration avec la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF), une conférence d'introduction à l'économie féministe et ses liens avec la reconnaissance du travail invisible.

L'enregistrement de cette conférence est accessible gratuitement sur la chaîne YouTube de l'Afeas. Un grand merci à la CQMMF, et à sa coordonnatrice, Marie-Hélène Fortier, pour cette conférence des plus pertinentes.

Participations et visionnements en rediffusion pour 2023-2024

Atelier	Participations Membres	Participations Public	Visionnements en rediffusion	Total
Projection du film <i>Les héritières</i>	26	28	N/A	54
Conférence sur l'économie féministe et le travail invisible	70	38	278	386
Total	96	66	278	440

Formations et ateliers provinciaux de renforcement des capacités

Dans le cadre de la prolongation du projet Femmes solidaires dans le renouveau, financé par le Ministère Femmes et Égalité des genres Canada, plusieurs ateliers et formations provinciaux axés sur le renforcement des capacités des membres de l'Afeas ont été planifiés et offerts aux membres. Ces formations ont continué d'outiller les instances locales et régionales sur trois axes :

1. Gouvernance et organisation associative.
2. Vie associative (notamment rétention, recrutement, relève, et inclusion).
3. Technologie de l'information et des communications.

Gouvernance et organisation associative

Pour soutenir les administratrices des conseils d'administration et les membres engagées dans la gouvernance de l'organisme, nous avons organisé une série d'ateliers et de formations portant sur les rôles et les responsabilités, ainsi que sur les aspects pratiques de la gouvernance et de la vie associative.

Participations et visionnements en rediffusion pour 2023-2024

Ateliers	Participations	Visionnements en rediffusion
Séance d'information : Les comités provinciaux de l'Afeas	8	N/A
Séance d'information : Loi 25 et protection des renseignements personnels	8	84
Séance d'information : Être une Marraine Afeas	13	N/A
Formation : Participer efficacement à la prise de décision (partie 1)	16	18
Formation : Participer efficacement à la prise de décision (partie 2)	19	3
Formation : Être une Marraine Afeas, meilleures pratiques	7	N/A
Formation : Être une agente de liaison, meilleures pratiques	12	7
Séance de codéveloppement : Agentes de liaison	8	N/A
Séance de codéveloppement : Agentes de liaison	7	N/A
Appropriation : JARA vie associative	40	31
JARA administrative	43	10
Total	181	153

Vie associative

Cette année, l'Afeas provinciale a également offert des formations et des ateliers axés sur la sensibilisation des membres de l'organisme. Nous avons ainsi organisé des rencontres conviviales de réflexion et de partage autour de thèmes tels que la relève et l'inclusion au sein de l'Afeas. Certaines de ces réunions ont accueilli des membres particulièrement engagées dans les sujets abordés, en tant qu'invitées spéciales, offrant ainsi aux participantes l'occasion de collaborer malgré les distances géographiques. Certains ateliers de sensibilisation ont été possibles grâce à des organismes externes, tel que Dignité Mensuelle et le Centre de la prévention contre la radicalisation menant à la violence (CPRMV).

Participations et visionnements en rediffusion pour 2023-2024

Ateliers	Participations	Visionnements en rediffusion
Dialogue Afeas : La relève	24	3
Dialogue Afeas : L'inclusion	17	0
Atelier de sensibilisation : La déstigmatisation et la précarité menstruelle	7	0
Atelier de sensibilisation : Discours et violences basées sur le genre	9	N/A
Atelier de sensibilisation : Le racisme	13	N/A
Total	70	3

Technologie de l'information et des communications

Toujours dans une optique de renforcement des capacités, l'Afeas a aussi proposé plusieurs ateliers pratiques visant à accompagner ses membres dans l'utilisation des outils liés aux technologies de l'information et des communications, notamment Zoom, Eventbrite, Google Drive, PowerPoint, et bien d'autres encore. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux membres de s'approprier ces outils et d'améliorer leurs compétences au niveau de leur utilisation. Ces ateliers ont été mis à la disposition des membres, sur demande auprès de la responsable de la vie associative.

De plus, deux formations ont été offertes aux membres concernant le tout nouveau Portail de gestion des membres (PGM) qui visait à rendre autonomes les instances régionales dans la gestion des adhésions et des renouvellements de leurs membres.

Participations et visionnements en rediffusion pour 2023-2024

Ateliers	Participations	Visionnements en rediffusion
Atelier pratique : Google Drive	8	10
Atelier pratique : Google Drive	8	
Formation : PGM	9	7
Formation : PGM	7	6
Total	32	23

Activités régionales

Les ateliers régionaux d'éducation populaire

Cette année, l'Afeas s'est dévouée au renforcement des capacités d'animation des animatrices régionales et à la dynamisation des ateliers régionaux d'éducation populaire. Dans cette optique, plusieurs réalisations peuvent être mises de l'avant pour 2023-2024 :

- Trois nouvelles activités d'animation adaptables à tous les ateliers ont été créées.
- Deux ateliers ont été révisés et mis à jour en termes de contenu et d'activités d'animation.
 - L'égalité au fil des générations
 - Être féministe aujourd'hui
- Un nouvel atelier a été mis sur pied, pour déploiement en septembre 2024.
 - La diversité des genres

Les animatrices et les responsables de la formation régionale ont toutes été formées pour utiliser ces activités d'animation, pour animer les ateliers mis à jour ainsi que le nouvel atelier.

Ateliers d'éducation populaire et participations pour 2023-2024

Régions	Ateliers	Participations
Estrie	11	203
Mauricie	4	44
Lanaudière	2	43
Centre-du-Québec	6	0
Richelieu-Yamaska	7	455
Montréal-Laurentides-Outaouais	2	94
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	23	545
Québec-Chaudière-Appalaches*	0	0
Gaspésie-Bas-Saint-Laurent*	0	0
Total	55	1084

*Ces régions n'avaient pas d'animatrice régionale ou de responsable de la formation régionale. Nous œuvrons à en recruter pour la prochaine année.

3. PROJETS MAJEURS DE MOBILISATION

Femmes solidaires dans le renouveau – l’an 4

Soutenu par le ministère Femmes et Égalité des genres Canada pour une quatrième et dernière année, grâce à un prolongement du financement accordé, ce projet a permis au mouvement Afeas de renforcer ses capacités organisationnelles afin de poursuivre sa mission pour une égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes. En 2023-2024, en plus des ateliers, dialogues et formations décrites dans la section « Activités éducatives de sensibilisation et de renforcement des capacités », ce projet a permis le déploiement de plusieurs nouvelles initiatives par le palier provincial afin d’appuyer les instances locales et régionales dans l’accomplissement de la mission Afeas, notamment :

- Tournée provinciale et diagnostic sur la relève, le recrutement et la rétention des membres
- Programme de marraines Afeas
- Programme d’agentes de liaison régionales
- Trousse d’outils de communication
- Transformation de l’outil de collecte de données (bilan)

Ces initiatives sont décrites plus en détail dans les prochains paragraphes. Nous tenons à remercier le Ministère Femmes et Égalité des genres Canada pour son appui financier qui a permis l’accomplissement de nombreux grands chantiers, qui ont et continueront d’avoir des impacts positifs durables à l’Afeas.

Tournée provinciale et diagnostic sur la rétention, le recrutement et la relève des membres

Le diagnostic sur la rétention, le recrutement et la relève des membres est une analyse concernant les enjeux du membrariat et d’engagement au niveau des postes bénévoles. Ainsi, ce document présente les conclusions d’une année de consultations, de réflexions et de prises de conscience sur la rétention, le recrutement et la relève des membres Afeas.

Les données et les informations présentées dans le diagnostic viennent directement des Afeas locales et régionales par l’entremise de divers moyens, notamment :

- Un sondage : En avril 2023, un sondage a été envoyé aux Afeas locales et régionales concernant leurs pratiques de recrutement et de mobilisation de la relève.
- Les tables rondes du congrès provincial : Au congrès provincial de septembre 2023, une session de réflexion et d’échanges a réuni des participantes de toutes les régions pour discuter des défis et des solutions possibles concernant le recrutement et l’engagement des membres.

- La tournée provinciale : En octobre 2023, la responsable de la vie associative a visité les régions Afeas pour des journées de formation et de consultation basées sur les résultats du sondage et des tables rondes.
Seule la région Bas-St-Laurent-Gaspésie n'a pas pu être visitée en raison de difficultés de gouvernance. Cette région a depuis été fusionnée avec la région Québec-Chaudière-Appalaches.
- Agentes de liaison régionales : 12 agentes de liaison ont été recrutées, formées et déployées en 2023-2024 pour renforcer la communication entre les différents paliers de l'Afeas et soutenir les Afeas locales. Elles ont contribué à l'élaboration du diagnostic en comprenant les réalités locales. Le programme d'agentes de liaison est détaillé dans la section prévue à cet effet.

Le diagnostic ne se contente pas de brosser un portrait général de la situation de l'Afeas en matière de rétention, recrutement et relève de ses membres. Il propose également plusieurs solutions pour les années à venir. Il relève donc de la responsabilité de tous les paliers de l'Afeas de mettre en œuvre les recommandations de ce diagnostic et d'en tirer davantage de pistes de solutions, en les intégrant pleinement dans leurs pratiques et leurs décisions futures. En mettant à jour régulièrement le diagnostic et en l'utilisant comme guide pour orienter les actions de chaque instance, nous nous assurerons de demeurer alignées sur les objectifs de l'Afeas et de répondre efficacement aux besoins des membres. En somme, mettre en pratique ce diagnostic est essentiel pour permettre à l'Afeas de continuer à se développer et à amplifier son impact au sein même des communautés dans lesquelles elle œuvre.

Notre vision pour l'année à venir est de partager les conclusions et les grandes lignes du diagnostic dans un élan de réflexion et d'amélioration, par l'entremise de rencontres virtuelles avec toutes les instances. Nous aspirons à ce que le diagnostic soit pleinement intégré dans la prise de décisions des instances et dans le développement de pratiques visant à promouvoir l'émergence d'une relève dynamique au sein de l'Afeas.

Marraines

Le programme de marraines Afeas vise à fournir aux membres et aux bénévoles de l'Afeas, une ressource de soutien pour répondre à leurs questions concernant leur engagement actuel ou souhaité dans la vie associative et la gouvernance de l'Association, que ce soit pour des responsabilités telles que la présidence, la vice-présidence, le secrétariat, l'organisation d'activités et bien plus encore. Dans cette optique, neuf marraines bénévoles ont été recrutées et formées au cours de l'année. Elles sont maintenant disponibles et outillées pour fournir des réponses aux questions des membres ou pour accompagner les instances dans divers domaines d'expertise, notamment :

- Régie interne et règlements ;
- Élaboration de propositions à soumettre à l'AGA ;
- Formation régionale ;
- Participation à un conseil d'administration ;
- Participation à un comité provincial ;
- Organisation d'événements ;
- Présidence ;
- Vice-présidence ;
- Trésorerie/comptabilité ;
- Secrétariat.

Malgré la bonne lancée du programme, peu de demandes ont été reçues pour la première année du programme. Ainsi, il est recommandé pour l'année à venir de continuer à bien expliquer aux membres les modalités du programme et de mettre en valeur ce programme pertinent afin d'éviter

toute stagnation dans son évolution et son succès. Cela implique de clarifier comment accéder à une marraine, qui sont les marraines, quelles sont leurs compétences et comment elles peuvent aider et répondre aux questions des membres.

Il faut aussi rappeler aux membres qu'elles peuvent faire appel à une marraine de manière ponctuelle, et que cela ne les engage en rien. Ainsi, nous espérons augmenter le nombre de demandes de soutien de la part des membres et faire profiter toute l'Afeas de l'expertise des marraines. L'utilisation de ce programme par les membres pourrait grandement aider à combler les postes bénévoles, notamment au niveau des CA des différents paliers, et ainsi faciliter la relève à l'Afeas.

Agentes de liaison

Afin d'améliorer la coordination et la communication entre les Afeas locales, régionales et provinciale, et pour donner suite aux besoins exprimés par les instances des différents paliers Afeas, un programme d'agentes de liaison régionales a été mis en place. Ainsi, chaque région Afeas bénéficie désormais d'une agente de liaison dédiée, dont le rôle principal est de servir de point de contact, d'appui et d'écoute pour les Afeas locales, et de faciliter les communications entre les instances locales et leur instance régionale et provinciale.

Au cours de l'année 2023-2024, douze (12) agentes de liaison ont été recrutées et formées. Après avoir suivi une formation approfondie sur les meilleures pratiques et les modalités du programme, ces bénévoles ont été déployées en tant qu'agentes dans leur région respective. Leur objectif principal était de faciliter une communication fluide entre les différentes instances de l'Afeas. Ceci a permis une meilleure compréhension mutuelle des réalités, des défis et des besoins spécifiques des différentes instances Afeas, ainsi qu'une transmission plus rapide et exacte des informations pertinentes nécessaires à l'accomplissement des mandats et de la mission Afeas. Les agentes ont ainsi eu l'occasion de rencontrer les Afeas locales (principalement les CA locaux et les autres bénévoles) de leur région lors des activités de ces dernières. De plus, elles ont assuré un suivi avec leur CA régional pour le tenir informé des échanges et des questions provenant des Afeas locales. L'équipe des agentes s'est également réunie à deux reprises pour des séances de partage et de codéveloppement. Les résultats de ce programme parlent d'eux-mêmes :

- Un peu plus de 58 heures consacrées à des interactions directes avec les Afeas locales depuis le lancement du programme.
- Plus de 100 interactions totales d'une durée moyenne de plus de 35 minutes.
- Environ 94 Afeas locales rencontrées en personne ou par téléphone.
- Deux séances de codéveloppement axées sur le partage d'informations.

Les résultats de ce nouveau programme sont très positifs, autant de la part des agentes, des CA locaux et régionaux que des membres en général, et celles-ci nous confirment que ce programme répond bel et bien à un besoin important exprimé par les instances Afeas d'établir des liens plus rapprochés entre toutes les Afeas.

Notre vision pour l'année à venir est de continuer à soutenir ce programme en continuant d'offrir des séances de codéveloppement, de fournir des formations plus approfondies aux agentes de liaison et de recruter de nouvelles agentes selon les besoins des régions. Les agentes continueront aussi à recevoir une indemnité mensuelle de la part du provincial pour couvrir une partie de leurs frais d'Internet et d'appels téléphoniques en lien avec leur mandat. En assurant de mettre en place les outils et les ressources nécessaires, nous garantirons le succès et la continuité de ce programme indispensable au sein de l'Afeas.

Trousse à outils de communication

Pour aider les groupes locaux et régionaux de l'Afeas à mieux communiquer avec leurs communautés, le comité provincial des communications a élaboré une trousse à outils de communication Afeas accessible pour toutes les instances. Le but de cette trousse est de sensibiliser les instances à l'importance de faire connaître l'Afeas auprès du public, et de les outiller à le faire efficacement. Cette trousse comprend un guide des meilleures pratiques de communication ainsi qu'une série d'outils faciles à utiliser : modèles d'affiches, visuels pour les réseaux sociaux, modèle de cartes de visite, tableaux de planification, et bien plus encore. Pour que chaque Afeas puisse s'appropriier ces ressources, une séance d'information virtuelle est prévue en octobre 2024. Cette formation virtuelle sera aussi enregistrée afin d'être disponible en différé à toutes les membres de l'Afeas.

Notre objectif pour les années à venir est de continuer à développer cette trousse en y ajoutant de nouveaux éléments en fonction des besoins et des demandes des membres de l'Afeas, afin de continuer à soutenir les instances dans leurs actions de communication. De plus, un plan de communication sera élaboré en 2024-2025.

Transformation de l'outil de collecte de données (bilan)

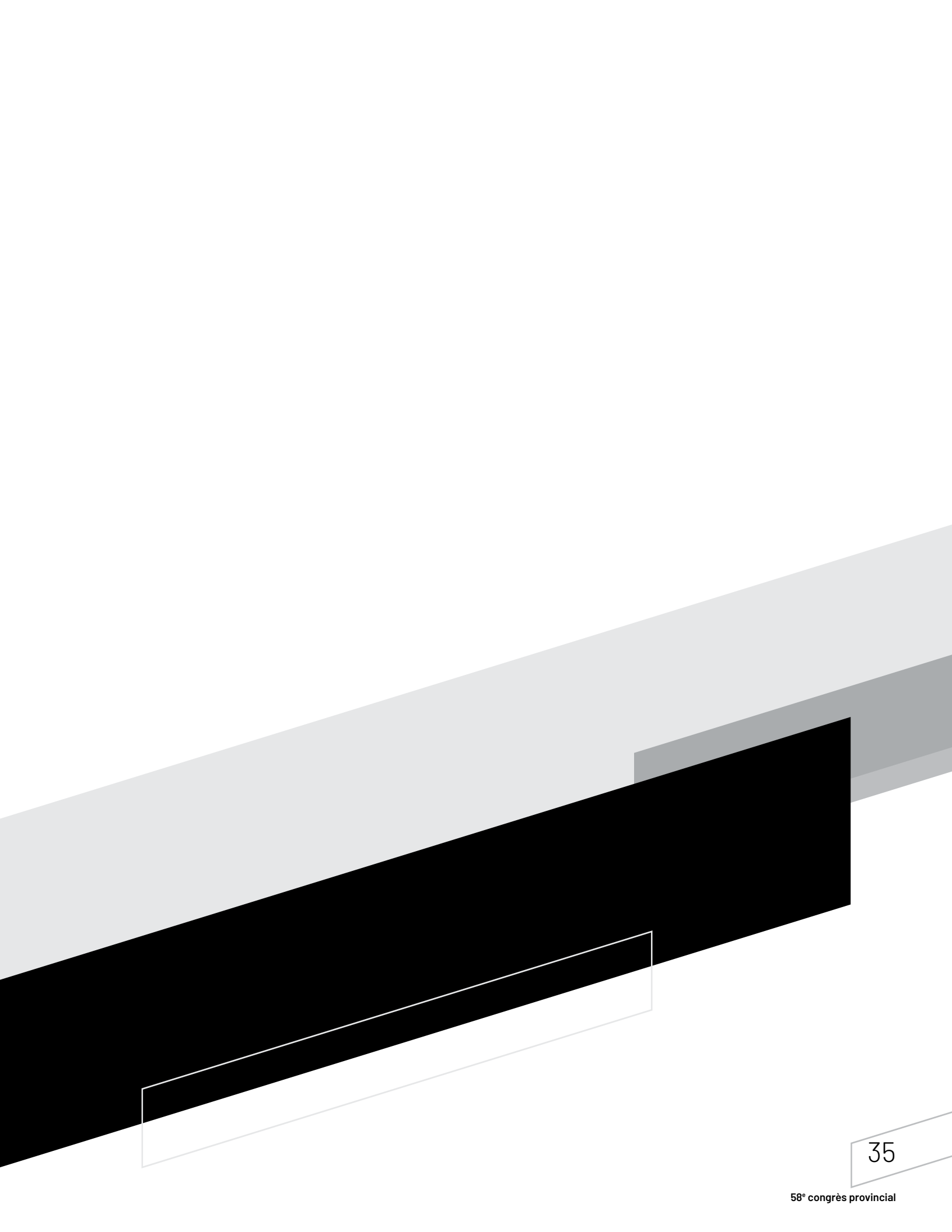
La formule des bilans trimestriels locaux et des bilans mensuels régionaux a été modifiée pour donner suite aux rétroactions des responsables de bilans sur la lourdeur du formulaire et la répétitivité du processus. Considérant le manque de ressources, autant au sein des instances pour remplir le bilan, qu'au niveau provincial pour analyser les données, nous avons travaillé cette année avec des bénévoles des différents paliers et proposer une nouvelle formule mieux adaptée aux réalités des instances Afeas.

Nous avons donc produit de nouvelles versions des bilans mieux adaptés pour chacune des instances. Un autre outil de compilation a aussi été élaboré pour permettre aux régions de compiler les résultats des bilans de leurs instances locales.

Les bilans ont été remplis par les instances locales et régionales tout au long de l'année 2023-2024 et le tout a été compilé durant l'été. Les résultats seront dévoilés au congrès 2024 puis seront disponibles au siège social.

Perspectives 2024-2025

Le projet *Femmes solidaires dans le renouveau* et le financement qui l'a rendu possible ont pris fin le 31 mars 2024. Par contre, tous les éléments mentionnés ci-dessus continueront à être déployés au sein des différents paliers de l'Afeas au cours des prochaines années afin de nous aider à accomplir notre mission de contribuer à une société plus égalitaire.



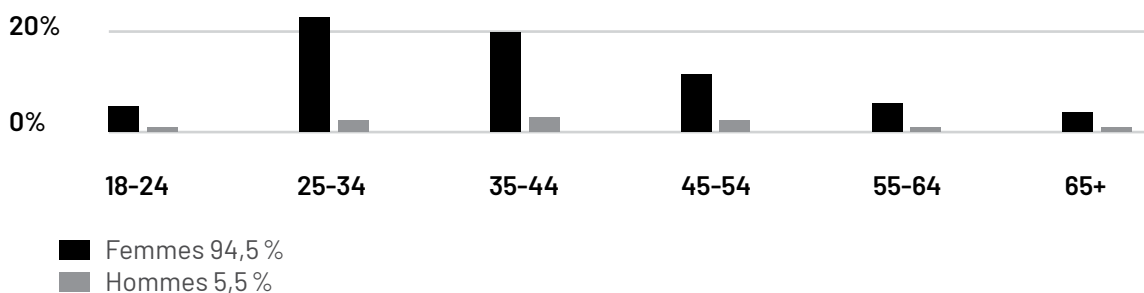
4.COMMUNICATIONS

L'Afeas est principalement active sur les plateformes Facebook, LinkedIn et Instagram. Ces réseaux nous permettent de mettre en avant-scène les réalisations de l'Afeas, de partager nos prises de positions publiques, ainsi que de promouvoir des opportunités d'engagement. Nous utilisons également ces plateformes pour diffuser des contenus visant à encourager de nouvelles adhésions.

Statistiques 2023-2024 pour Instagram

Cette année, le compte Instagram de l'Afeas a été principalement destiné à un public de personnes non-membres âgées de 25 à 44 ans. La plateforme a permis d'informer ce public sur les actions de mobilisations de l'Afeas, de les sensibiliser sur les enjeux féministes, et d'inspirer les jeunes féministes avec des capsules informatives faisant rayonner des femmes inspirantes de différents horizons.

Répartitions des abonné.e.s selon l'âge et le genre



Résumé de l'année :

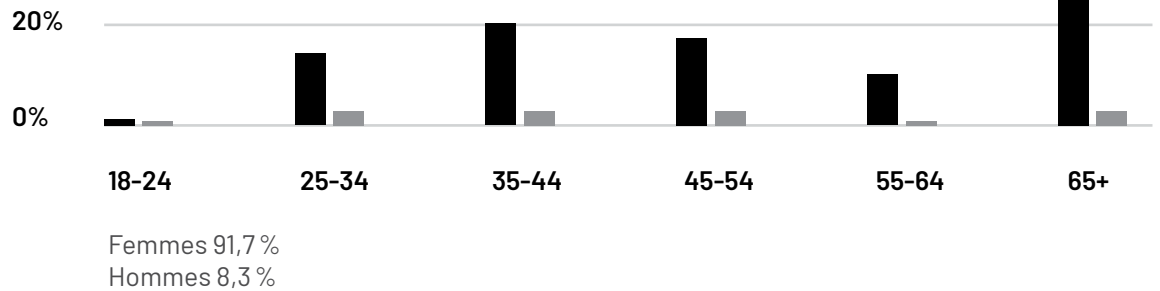
- 626 visites
- 839 abonné.e.s incluant 170 nouveaux ou nouvelles abonné.e.s
- 2 000 personnes touchées par au moins une publication
- Publication la plus populaire de l'année avec 47 mentions « J'aime » :
Conseils pour une Saint-Valentin féministe



Statistiques 2023-2024 pour Facebook

Cette année, le compte Facebook de l'Afeas a rejoint principalement des personnes membres âgées de 55 ans et plus. La plateforme Facebook a permis d'informer les membres Afeas sur les événements, avancées, actions politiques ou revendications et mobilisations de l'Association.

Répartitions des abonné.e.s selon l'âge et le genre



Résumé de l'année :

- 5 100 visites, majoritairement des membres de l'Afeas
- 2903 abonné.e.s incluant 121 nouveaux ou nouvelles abonné.e.s
- 15 000 personnes touchées par au moins une publication
- Publication la plus populaire pour l'année avec 47 partages : Événement portes ouvertes de l'Afeas de L'Ancienne-Lorette



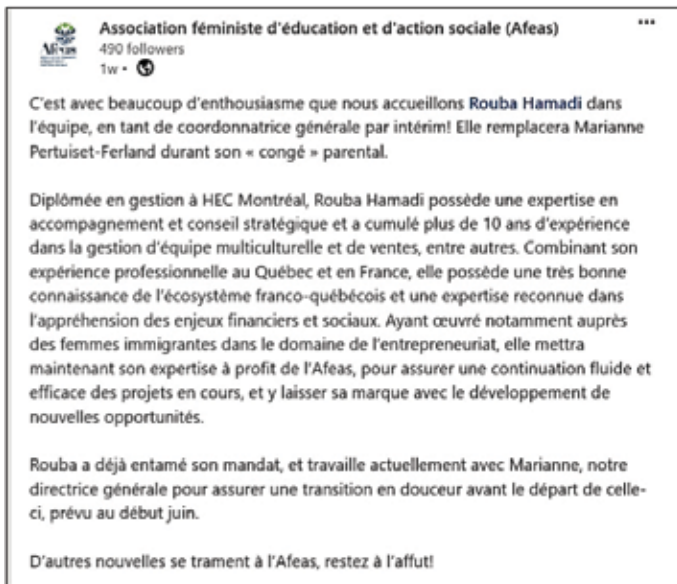
Statistiques 2023-2024 pour LinkedIn

Depuis deux années maintenant, l'Afeas compte parmi ses plateformes un compte LinkedIn. Cette plateforme est principalement utilisée pour établir des liens avec d'autres organismes et pour partager les nouvelles professionnelles de l'Afeas.

Répartitions des abonné.e.s selon l'âge et le genre

Résumé de l'année :

- 1096 visites
- 479 abonné.e.s incluant 300 nouveaux ou nouvelles abonné.e.s
- 3654 impressions*
** Une impression est comptabilisée quand une publication est affichée à au moins 50 % à l'écran ou lorsqu'elle est cliquée, selon ce qui se produit en premier.*
- Publication la plus populaire pour l'année avec 2368 impressions : Annonce de coordinatrice générale par intérim



Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) 490 followers
1w • 🌐

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous accueillons Rouba Hamadi dans l'équipe, en tant de coordonnatrice générale par intérim! Elle remplacera Marianne Pertuiset-Ferland durant son « congé » parental.

Diplômée en gestion à HEC Montréal, Rouba Hamadi possède une expertise en accompagnement et conseil stratégique et a cumulé plus de 10 ans d'expérience dans la gestion d'équipe multiculturelle et de ventes, entre autres. Combinant son expérience professionnelle au Québec et en France, elle possède une très bonne connaissance de l'écosystème franco-québécois et une expertise reconnue dans l'appréhension des enjeux financiers et sociaux. Ayant œuvré notamment auprès des femmes immigrantes dans le domaine de l'entrepreneuriat, elle mettra maintenant son expertise à profit de l'Afeas, pour assurer une continuation fluide et efficace des projets en cours, et y laisser sa marque avec le développement de nouvelles opportunités.

Rouba a déjà entamé son mandat, et travaille actuellement avec Marianne, notre directrice générale pour assurer une transition en douceur avant le départ de celle-ci, prévu au début juin.

D'autres nouvelles se trament à l'Afeas, restez à l'affut!

L'infolettre

L'infolettre est utilisée par l'équipe du siège social pour diffuser diverses informations, notamment les activités proposées par l'instance provinciale ainsi que par les Afeas régionales et locales. Ces activités comprennent, entre autres, des ateliers d'échanges et d'éducation, des événements grand public, ainsi que des campagnes de l'Afeas. Ainsi, l'infolettre permet à l'Afeas de partager de nombreux éléments qui contribuent à la vie associative et à la réalisation de sa mission.

Nouvellement cette année, en réponse à la demande des membres souhaitant mettre davantage en lumière les actions politiques et les mobilisations de l'Afeas provinciale, nous avons ajouté une section « Dossiers politiques » à l'infolettre.

L'infolettre de l'Afeas est envoyée principalement à nos membres, mais également à des personnes non-membres qui s'intéressent à l'Association. Elle a d'ailleurs une portée internationale ! Nous atteignons ainsi un public aux États-Unis, en Suède, en Angleterre, en France, et même en Australie.

Données globales pour l'ensemble des infolettres comparativement aux autres organismes similaires

Taux moyen d'ouverture		Taux moyen de clics		Taux moyens de désinscriptions	
AFEAS	AUTRES	AFEAS	AUTRES	AFEAS	AUTRES
49,7%	37,1%	7,7%	4,7%	0,3%	0,2%

Résumé de l'année :

- 6 infolettres envoyées
- 10 135 ouvertures des infolettres
- 50 % de taux moyen d'ouvertures des infolettres
- 3 491 abonné.es incluant 93 nouveaux.elles abonné.es
- 1213 renvois vers divers liens (site Internet de l'Afeas, Facebook, Instagram, inscriptions aux activités...)
- 56 désinscriptions pour un taux moyen de désinscription de 0,3 %

Représentations médiatiques pour la Journée du travail invisible

Communiqué de presse pour la Journée du travail invisible « Près de 2000 individus, plus de 150 organismes et les trois partis d'opposition appuient la demande de l'Afeas pour une Journée nationale du travail invisible » - Le 2 avril, l'Afeas a publié un communiqué de presse dans le cadre de la 24^e Journée du travail invisible (JTI). Ce communiqué comprenait, entre autres, une citation d'une représentante de chaque parti d'opposition, appuyant la revendication de l'Afeas pour l'officialisation d'une Journée nationale du travail invisible.

De nombreuses entrevues ont ensuite eu lieu avec Lise Courteau et Marianne Pertuiset-Ferland, et de nombreux articles ont été publiés pour reprendre cette nouvelle :

- **Une journée nationale pour reconnaître le travail invisible ?** par Lia Lévesque - La Presse canadienne, 2 avril 2023 (L'actualité)
- **Un manifeste pour la reconnaissance du travail invisible des femmes**, par Louise Leduc, 2 avril 2023 (La Presse)
- **Une journée nationale pour reconnaître le travail invisible ?** par Lia Lévesque - La Presse canadienne, 2 avril 2023 (Le Devoir)
- **Chaque jour, vous faites du travail non rémunéré**, par Juliette Nadeau-Besse, 2 avril 2023 (Le Soleil)
- **Chaque jour, vous faites du travail non rémunéré**, par Juliette Nadeau-Besse, 2 avril 2023 (Le Droit)
- **Bientôt une journée nationale pour reconnaître le travail invisible ?** par Lia Lévesque, La Presse Canadienne, 2 avril 2023 (Le Soleil)
- **Bientôt une journée nationale pour reconnaître le travail invisible ?** par Lia Lévesque, La Presse Canadienne, 2 avril 2023 (Le Nouvelliste)
- **Le travail invisible mis en lumière par l'Afeas**, par Nicolas T. Parent, 2 avril 2023 (La Voix de l'Est)
- **Tout un matin** - Entrevue radiophonique de Lise Courteau avec Patrick Masbourian à 8h50, 2 avril 2023 (Radio-Canada)
- 104,7 Entrevue avec Frédéric Bisson (Cogeco Outaouais)
- Entrevue avec Catherine Doucet de l'émission **Place publique Un manifeste en faveur de la reconnaissance du travail invisible**, Saguenay-Lac-Saint-Jean (Radio-Canada)
- **City News** - entrevue de Marianne Pertuiset-Ferland: **A national day to recognize invisible work in Quebec?** 2 avril 2023 (CityTV)
- **Breakaway : Quebec feminist group calls for a National Day of Invisible Work**, entrevue de Marianne Pertuiset-Ferland, 2 avril 2023 (CBC - Québec)
- Entrevue le 8 mars avec Stéphanie Bérubé (La Presse)
- Entrevue radiophonique de Lise Courteau avec Simon Tremblay, 2 avril 2023 (95,7 KYK Saguenay Cogeco Saguenay)
- Aurores Montréal - Entrevue radiophonique de Marianne Pertuiset-Ferland, 25 avril 2024 à 0 :37 minutes (CIBL)

Les liens vers tous ces articles et entrevues sont accessibles sur le site Internet de l'Afeas, dans la section **Réalisations - Travail invisible**.

5. RELATIONS PUBLIQUES ET DOSSIERS POLITIQUES

En 2023-2024, l'Afeas a donné des appuis, participé à des consultations, déposé des mémoires, travaillé avec des partenaires et fait des représentations pour améliorer les conditions de vie des femmes, des familles et de la société.

Affiliations

Au fil des années, l'Afeas a établi des partenariats avec de nombreux organismes afin de faire avancer ses dossiers prioritaires et différents enjeux en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette année, nous avons rejoint cinq nouveaux espaces de concertation afin de renforcer nos liens avec les groupes communautaires et de femmes du Québec, d'accroître la portée de nos revendications communes et notre rayonnement sur la place publique :

L'Alliance Chanterelle

Créée en 2022 par l'Association nationale Femmes et Droit et *Luke's Place*, l'Alliance Chanterelle est un réseau féministe de réforme du droit qui rassemble des organisations féministes d'un bout à l'autre du pays. Aucuns frais ou exigences liés au membrariat. Des événements en ligne ont lieu aux trois mois environ. Un conseil consultatif (dont nous ne faisons pas partie) est composé de douze (12) organisations qui guident les décisions de l'Alliance. On peut leur transmettre nos nouvelles ou nos événements pour diffusion dans le réseau de l'Alliance.

La Coordination québécoise de la marche mondiale des femmes (CQMMF)

La CQMMF est un regroupement national féministe qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes. La CQMMF vise à maintenir et développer une solidarité avec les coordinations nationales de la région de l'Amérique et à l'international dans le mouvement de la Marche mondiale des femmes. Coût annuel lié au membrariat : 400 \$ jusqu'en avril 2024 - puis 500 \$ à partir d'avril 2024.

La Coalition féministe contre les violences envers les femmes (CFVF)

La CFVF est un jeune organisme communautaire engagé dans la lutte contre la violence envers les femmes. Elle travaille plus spécifiquement sur le continuum des violences et valorise le décroisement des connaissances afin d'avoir une vision globale et systémique des violences sexistes. Elle œuvre notamment à faire de la représentation politique, de l'analyse, de la mobilisation ainsi que de l'éducation populaire.

Le Réseau mondial des intersections (RÉMI)

Le RÉMI a pour objectifs de :

- Développer une culture politique transnationale créative, apprenante et respectueuse, basée sur la complémentarité de groupes citoyens et organisations œuvrant pour les populations et écosystèmes du monde ;
- Reconnaître le croisement des discriminations, iniquités, et violences, ayant des effets néfastes sur la vie des gens autour du monde ;
- Multiplier les intersections de savoirs, générations, cultures, espoirs et actions, nécessaires pour aspirer à des changements systémiques du local au global ;

L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD)

Travaille à atteindre l'égalité réelle et le respect des droits de la personne de toutes les femmes au Canada par la sensibilisation juridique, la recherche, l'intervention stratégique, le travail en collaboration et la promotion de la réforme féministe du droit, en particulier au niveau fédéral. L'Afeas a appuyé la campagne sur l'aliénation parentale.

Aucun frais n'est lié au membrariat. En adhérant au RÉMI, nous nous engageons à :

- 1- Communiquer l'engagement de l'Afeas au RÉMI, dans une perspective de mobilisation vers le Forum social mondial des intersections (FSMI) 2025 ;
- 2- Participer à au moins une rencontre RÉMI entre maintenant et 2025 ;
- 3- Participer au FSMI 2025 en présentiel ou virtuel.

Affiliations générales

<p>Alliance Chanterelle</p>	<p>Réseau féministe de réforme du droit qui rassemble des organisations féministes d'un bout à l'autre du pays. Aucun frais ou exigence liés au membrariat. Événements en ligne environ aux trois mois. On peut leur transmettre des nouvelles ou des événements Afeas pour diffusion dans le réseau de l'alliance. Coût annuel : aucuns frais.</p>
<p>Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)</p>	<p>Service de bibliothèque sur place et virtuelle, notamment en condition féminine, incluant les documents fournis par l'Afeas. Coût annuel : 40 \$</p>
<p>Coordination québécoise de la marche mondiale des femmes (CQMMF)</p>	<p>La CQMMF est un regroupement national féministe qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes. La CQMMF vise à maintenir et développer une solidarité avec les coordinations nationales de la région de l'Amérique et à l'international dans le mouvement de la Marche mondiale des femmes. Coût annuel : 400 \$ jusqu'en avril 2024 - puis montera à 500 \$</p>
<p>Groupe des treize (G13)</p>	<p>Collectif composé d'une vingtaine de groupes et regroupements féministes présents dans tout le Québec, qui œuvre à la défense des droits des femmes au Québec et au Canada. Coût annuel : cotisation suggérée de 200 \$ pour l'année qui termine le 30 juin 2024. C'est une contribution volontaire à la hauteur de nos moyens. Membre depuis le 23 février 2023</p>
<p>Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)</p>	<p>Organismes œuvrant pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement de la défense collective des droits. Coût annuel : 200 \$ (membre depuis avril 2023)</p>
<p>Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)</p>	<p>Organisme interlocuteur du Secrétariat pour l'action communautaire autonome et initiatives sociales (SACAIS). Coût annuel : 100 \$</p>
<p>Regroupement Loisirs Québec (RLQ)</p>	<p>Membrariat pour l'accès au Régime d'assurance collective pour les employées du siège social et l'hébergement du site Internet et des adresses courriel. Coût annuel : 150 \$. Hébergement du site : 25 \$ / mois.</p>
<p>Relais-Femmes</p>	<p>Carrefour d'expertises et de ressources féministes (recherches, formations, encadrement et/ou soutien pour projets). Coût annuel : 50 \$</p>

Les demandes des organismes, appuis et autres sont transmises à Marianne Pertuiset-Ferland, Directrice générale. Elle en fait le suivi ou non, selon le type de demande et le temps dont elle dispose.

Affiliations thématiques liées à nos dossiers

Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI/FAFIA)	L'AFAI est une alliance d'organisations de femmes œuvrant aux paliers national, provincial, territorial et municipal pour faire progresser l'égalité des femmes au Canada en travaillant pour la mise en œuvre intégrale des traités et accords internationaux des droits de la personne que le Canada a ratifiés. Exigences liées au membrariat : assurer un suivi des actions. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition féministe contre les violences envers les femmes (CFVF)	Organisme communautaire engagé dans la lutte contre la violence envers les femmes, œuvrant notamment à faire de la représentation politique, de l'analyse, de la mobilisation ainsi que de l'éducation populaire. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition Femmes contre les violences armées	Coalition nationale (canadienne) mise sur pieds par l'Association nationale Femmes et droit. Aucuns frais ou exigence liés au membrariat. On appuie et diffuse les communiqués, revendications, etc., mis de l'avant par la coalition. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition nationale contre la publicité sexiste (CNCPS)	Organisme sans but lucratif mis sur pied dans le but d'éliminer les publicités sexistes. Initiative de la Centrale des syndicats du Québec. Exigences liées au membrariat : assurer un suivi des actions. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)	Coalition, fondée en 2013, visant à améliorer la conciliation famille-travail-études. Exigences liées au membrariat : avoir une déléguée aux réunions (4 à 5/an), participer aux comités et actions liés au plan d'action. Coût annuel : 100 \$
Coalition pour la pratique de sage-femme (CPSF)	Coalition sollicitant des appuis occasionnels. Initiative du Regroupement Naissance-Renaissance. Exigences liées au membrariat : assurer un suivi des actions. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition pour le contrôle des armes à feu (CPCAF)	Coalition visant à réduire les décès, les blessures et les crimes par armes à feu. Initiative citoyenne à la suite de la tuerie de Polytechnique (1989). Exigences liées au membrariat : assurer un suivi des actions. Coût annuel : aucuns frais.
Coalition pour le contrôle du tabac (CPCT)	Coalition sollicitant des appuis occasionnels. Initiative de l'Association pour la santé publique du Québec. Exigences liées au membrariat : assurer un suivi des actions. Coût annuel : aucuns frais.

Affiliations thématiques liées à nos dossiers

Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	Concertation visant à lutter contre la prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle. Exigences liées au membrariat : endosser la Déclaration de la CLES Coût annuel : aucuns frais.
FamillePointQuébec	Organisme contribuant à la réflexion collective et aux débats sociaux, en permettant aux différentes visions de s'exprimer en toute convivialité. Coût annuel : aucuns frais.
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)	Organisme mettant de l'avant des actions et des formations pour la parité entre les femmes et les hommes dans les sphères décisionnelles publiques de la société québécoise. Depuis septembre 2016, l'Afeas fait aussi partie des Partenaires pour la parité. Exigences liées au membrariat : endosser les documents du GFPD et assurer un suivi des actions initiées par le groupe. Coût annuel : 80 \$ Nos avantages à titre de membre pour une année sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les trois premières personnes de notre organisation qui s'inscrivent à une formation du GFPD bénéficient du tarif membre. • Seuls les membres en règle ont le droit de parole et de vote lors de l'assemblée générale. • Rabais de 10 % en accueillant une formation du GFPD dans l'organisation. Numéro de membre au GFPD est le : 2018-471 Adhésion valide jusqu'au 29 avril 2025
Intergénération Québec	Organisme ayant pour mission de favoriser le rapprochement entre les générations pour le développement d'une société ouverte, inclusive et solidaire. Coût annuel : 50 \$
Mouvement démocratie Nouvelle (MDN)	Organisme visant à regrouper des organisations et des citoyens pour défendre le droit à une représentation juste et équitable. Exigences liées au membrariat : endosser les revendications du MDN et assurer un suivi des actions. Coût annuel : 50 \$
Ma place au travail	Le mouvement Ma place au travail, maintenant devenu OBNL, vise à faire connaître les difficultés bien réelles que les familles rencontrent dans leurs recherches d'un milieu de garde, et ce, tous types de milieux confondus. Il souhaite exposer les importantes répercussions de cette pénurie sur la vie personnelle, professionnelle et financière des parents. Aucun critère ou coût d'adhésion

Affiliations thématiques liées à nos dossiers

Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE)

Organisme ayant pour mission de créer et promouvoir des actions novatrices et de fournir un espace de dialogue aux femmes afin d'améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être.

Aucuns frais, membre à vie (normalement 100\$/an pour un groupe), mais entente entre le RQFE et l'Afeas (Marianne Pertuiset-Ferland).

Coalition féministe contre les Réseau mondial des intersections (RÉMI)

Réseau mondial ayant pour objectif de :

- Développer une culture politique transnationale créative, apprenante et respectueuse, basée sur la complémentarité de groupes citoyens et organisations œuvrant pour les populations et écosystèmes du monde.
- Reconnaître le croisement des discriminations, iniquités, et violences, ayant des effets néfastes sur la vie des gens autour du monde.
- Multiplier les intersections de savoirs, générations, cultures, espoirs et actions, nécessaires pour aspirer à des changements systémiques du local au global.

Aucuns frais. En adhérant au RÉMI, nous nous engageons à :

- Communiquer l'engagement de l'Afeas au RÉMI, dans une perspective de mobilisation vers le Forum social mondial des intersections (FSMI) 2025.
- Participer à au moins une rencontre RÉMI entre maintenant et 2025.
- Participer au FSMI 2025 en présentiel ou virtuel.

Appuis/prises de position

Les défenseurs du contrôle des armes à feu demandent aux sénateurs d'adopter le projet de loi sur le contrôle des armes avant que le Sénat ne s'arrête pour l'été

Le 19 juin 2023, l'Afeas a appuyé ce communiqué de presse rédigé par *PolySeSouvient*.

Pétition pour freiner l'utilisation abusive de la notion « d'aliénation parentale » et de concepts pseudo-similaires par les auteurs de violence conjugale et les enfants qui en sont victimes

Le 17 août 2023, l'Afeas a signé cette pétition sur le site de la Chambre des communes.

Pétition pour une politique fédérale visant à assurer la gratuité des contraceptifs d'ordonnance au Canada

Le 23 août 2023, l'Afeas a signé cette pétition sur le site de la Chambre des communes.

Mémoire de la FQPN pour Garantir le droit à l'avortement en renforçant l'accès aux services

Le 24 août 2023, l'Afeas a appuyé ce mémoire rédigé par le Comité de veille stratégique en avortement et la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) en collaboration avec des collaboratrices des milieux communautaire, juridique, médical et universitaire en réponse aux propositions de la ministre Martine Biron de légiférer sur la question de l'avortement.

Lettre ouverte – Non à la mise sous tutelle médicale de la pratique sage-femme !

Le 21 septembre 2023, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte rédigée par la Coalition pour la pratique sage-femme (dont l'Afeas est membre) pour s'opposer à des changements législatifs importants intégrés au projet de loi 15 sur la réforme du système de santé et des services sociaux, qui attaquent l'autonomie professionnelle des sages-femmes et par le fait même celle des femmes et des personnes qui accouchent.

Mémoire par l'Association nationale Femmes et Droit – Projet de loi C-21: Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)

Le 27 septembre 2023, l'Afeas a appuyé ce deuxième mémoire de l'ANFD au sujet du projet de loi C-21, expliquant les changements qui ont été apportés au projet de loi sur la base de notre plaidoyer collectif, ainsi que les questions qui restent à résoudre.

Appui à la campagne « Mes seins et mon utérus comptent aussi ! Assez d'être invisible ! » par Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC) et Action cancer du sein du Québec (ACSQ)

- Le 10 octobre 2023, l'Afeas a appuyé un communiqué en tant que membre du G13, exhortant le gouvernement provincial à prendre en considération les besoins et les défis rencontrés par les femmes en situation de handicap concernant l'accès aux soins de santé gynécologiques, oncologiques et périnataux.
- Le 19 octobre 2023, Marianne Pertuiset-Ferland a transmis, au nom de l'Afeas, une lettre à cet effet aux ministres suivants : M. Christian Dubé, M. Lionel Carmant, Mme Sonia Bélanger et Mme Martine Biron, en adaptant un modèle fourni par MÉMO-QC et ACSQ

Lettre ouverte « Réforme Dubé : Une absence évidente de consensus ! » par Coalition solidarité santé

Le 16 octobre 2023, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte afin de demander au ministre Dubé et au gouvernement de prendre un pas de recul afin de prendre le temps nécessaire pour s'assurer que l'ensemble des éléments du projet de loi 15 soient débattus démocratiquement.

Pétition pour demander que le Canada exige un cessez-le-feu immédiat ainsi que d'autres mesures humanitaires dans le conflit israélo-palestinien

Le 14 novembre 2023, l'Afeas a signé cette pétition sur le site de l'Assemblée nationale, et l'a partagé dans son infolettre et ses réseaux sociaux pour recueillir le plus d'appuis possible.

Lettre ouverte sur l'aliénation parentale par l'Association nationale Femmes et droits

Le 15 novembre 2023, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte visant à interdire les accusations d'aliénation parentale par le biais d'un amendement à la Loi sur le divorce.

Lettre ouverte de la CSN sur le projet de Loi n° 15 et son adoption sous bâillon : « La réforme Dubé exploite le travail des femmes »

Le 11 décembre 2023, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte, décrivant le PL15 et ses conséquences nocives sur les femmes, signée par plus de 115 organismes.

Avis d'Action Travail des femmes sur le Projet de Loi n° 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

Le 11 janvier 2024, l'Afeas a appuyé cet avis dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques de la Commission de l'économie et du travail sur le Projet de Loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail. Cet avis vise à remédier à des lacunes importantes en revendiquant l'intégration de mesures qui reconnaissent explicitement la dimension discriminatoire sexiste du harcèlement sexuel et des violences sexuelles en milieu de travail, ainsi qu'un régime de protection adéquat pour les victimes en cas d'atteinte aux droits fondamentaux. Ceci permettra de renforcer la protection des victimes contre toute forme de représailles et de garantir leur accès à la justice.

Lettre ouverte de Québec Réunifié : « Appel à la bienveillance pour résoudre la situation du regroupement familial au Québec »

Le 29 janvier 2024, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte en tant que membre du G13. Dans cette lettre, le collectif demande à la ministre Fréchette de réviser son plan d'immigration de telle sorte que les délais de traitement soient alignés avec la norme de 12 mois observée dans le reste du Canada, mettant ainsi fin à la discrimination que vivent les familles québécoises en situation de parrainage. Le message que nous envoyons au gouvernement est ferme : le droit à la famille n'est pas un enjeu politique, c'est une valeur fondamentale et universelle.

Lettre ouverte d'Action Travail des femmes sur le projet de Loi 51 : Loi modernisant l'industrie de la construction

Le 15 février 2024, l'Afeas a appuyé la lettre ouverte d'Action Travail des femmes, intitulée : « Des mesures de diversité qui tombent à plat et rien de plus pour les femmes ».

Lettre ouverte de la Coalition du Québec URGENCE-Palestine et de la Ligue des droits et libertés : « ENSEMBLE POUR GAZA ET LA PALESTINE ! ENSEMBLE POUR LA JUSTICE ET LA PAIX ! »

Le 5 mars, l'Afeas a appuyé la lettre ouverte réclamant au gouvernement canadien de se positionner pour la paix en Palestine.

Lettre ouverte du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec : « Virage numérique à l'assistance sociale : le gouvernement doit marquer un temps d'arrêt »

Le 6 mars 2024, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte réclamant de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, qu'elle mette sur pause l'implantation du projet UNIR, qui nous semble menacer non seulement la qualité et l'accessibilité des services publics, mais aussi l'avenir de notre filet social.

Communiqué de presse du Groupe des 13 : « Budget 2024-2025 : la CAQ maintient le cap droit dans le mur »

Le 13 mars 2024, le G13 (dont l'Afeas fait partie) a diffusé ce communiqué en réponse à l'annonce du budget du gouvernement caquiste.

Lettre ouverte du Comité accès garderie : « De la résistance à la victoire en Cour d'appel du Québec : 6 années de batailles juridiques pour l'accès des familles demandeuses d'asile aux services de garde subventionnés »

Le 2 avril 2024, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte visant à faire renoncer le gouvernement à son intention de porter la cause des garderies devant la Cour suprême. Le jugement du 7 février 2024 de la Cour d'appel du Québec a mis fin à une discrimination qui sévit au Québec depuis 2018, en permettant l'accès aux garderies subventionnées aux parents en demande d'asile et à leurs enfants. Le gouvernement tente de renverser cette décision auprès de la Cour suprême.

Lettre aux élu.e.s sur l'écart entre les genres dans la planification de la gestion des urgences

Le 7 mai 2024, dans le cadre de la campagne mise sur pied par la Fondation canadienne des femmes dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile au Canada, l'Afeas a transmis une lettre aux représentant.e.s des différents paliers gouvernementaux pour réclamer une prise en compte des besoins et des expériences uniques des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires dans la planification de la gestion des urgences. Cet appel à l'action a également été partagé dans l'infolettre afin d'encourager nos membres et allié.e.s à ajouter leurs voix à ces revendications.

Lettre aux élu.e.s : « Le Projet de Loi 57 : une menace pour l'action politique des groupes communautaires »

Le 15 mai 2024, dans le cadre de la campagne mise sur pied par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire au Québec (MEPACQ), l'Afeas a transmis une lettre à la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, concernant le projet de loi 57 qu'elle a déposé en avril « visant

à protéger les élus et favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions.» Le projet de loi 57 soulève de vives inquiétudes et des questionnements importants quant à la place de la population dans nos institutions démocratiques lorsqu'elle souhaite faire valoir une position politique. L'action politique constitue un contrepoids au pouvoir de l'État et permet de mettre en lumière les angles morts des décisions politiques. Les voix des personnes principalement concernées doivent être entendues pour que notre démocratie soit saine et représentative. Cette lettre a également été transmise aux partis de l'opposition

Lettre ouverte du Comité Riposte : « Célébrons nos droits ! Refoulons les mouvements conservateurs ! »

Le 16 mai 2024, l'Afeas a appuyé cette lettre ouverte du *Comité Riposte*, une coalition de groupes communautaires, d'organisations et de syndicats initiée par la *Fédération du Québec pour le planning des naissances* (FQPN), concernant la tenue d'un rassemblement anti-choix le 1er juin dans la ville de Québec. La lettre exhorte notamment toutes les personnes en faveur de l'autonomie corporelle à refuser toute tentative de limiter le droit à l'avortement.

Consultations et représentations politiques

Rencontres G13 avec le Secrétariat à la condition féminine

Le 15 août 2023, la sous-ministre adjointe, Catherine Ferembach, et la conseillère politique de la ministre responsable de la Condition féminine, Catherine Pouliot, ont rencontré les membres du G13, dont l'Afeas, représentée par Marianne Pertuiset-Ferland. Lors de cette rencontre, les membres du G13 ont abordé quatre grands points :

1. L'avortement : dangers de légiférer sur ce sujet, et importance d'augmenter l'accès.
2. Le financement
 - a. Besoin d'augmenter le financement à la mission des organismes féministes.
 - b. Question sur l'exclusion des activités de défense des droits et de revendications politiques dans les derniers appels de projets du SCF.
3. La stratégie égalité et l'ADS+
 - a. Questions sur l'opposition de la ministre à l'intersectionnalité alors que ce concept fait partie de la stratégie.
 - b. Importance d'utiliser l'ADS+ pour prendre en compte les différentes réalités et impacts différenciés.
 - c. Question sur les projets pilotes en cours (ADS+) et leurs résultats.
4. Revendication pour un ministère de l'Égalité et des Droits des femmes.

Rencontre avec Andréanne Larouche, députée fédérale de Shefford (PQ) et vice-présidente du Comité permanent de la condition féminine du gouvernement fédéral

Le 31 août 2023, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, et Marianne Pertuiset-Ferland, ont rencontré Andréanne Larouche et son attaché politique, Samuel Cherubini, pour effectuer des suivis concernant les travaux du comité permanent de la condition féminine, notamment, sur :

- le rapport du comité sur le travail invisible (2019);
- les prochaines étapes pour faire avancer la valorisation du travail invisible ;
- la question du contrôle coercitif en lien avec la violence conjugale et les féminicides ;
- le projet de loi C319 sur la pension de retraite fédérale.

Mémoire dans le cadre des consultations de la Commission des institutions sur le projet de loi 32 - Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux

Le 11 septembre 2023, à la suite de discussions avec Femmes autochtones du Québec, et à l'adoption de trois propositions à cet effet lors du congrès provincial, l'Afeas a déposé un mémoire à la Commission des institutions pour réclamer la fin des discriminations envers les personnes autochtones, l'adoption du Principe de Joyce, ainsi que l'autodétermination et la consultation des peuples autochtones pour toute mesure ou politique les concernant.

Rencontre avec Catherine Pouliot, attachée politique de la ministre responsable de la condition féminine, Martine Biron

Le 27 septembre 2023, Marianne Pertuiset-Ferland, Lise Courteau et Hélène Cornellier ont rencontré madame Pouliot en visioconférence pour parler des questions suivantes : législation éventuelle sur le droit à l'avortement, stratégie pour officialiser la Journée du travail invisible et mettre en place les autres mesures revendiquées par l'Afeas et le CIAVTI, opportunités de financement pour l'Afeas, importance d'avoir un Ministère de l'égalité et des droits des femmes. Aucune réponse définitive de la part de madame Pouliot, mais elle confirme que l'Afeas est sur la liste pour pouvoir éventuellement avoir une rencontre individuelle avec la ministre Biron.

Rencontre G13 avec la ministre responsable de la Condition féminine, Martine Biron

Le 27 octobre 2023, Marianne Pertuiset-Ferland et les autres membres du Groupe des Treize ont rencontré madame Biron, accompagnée de Catherine Pouliot - conseillère politique, Pascale Fréchette - directrice de cabinet, Catherine Ferembach - sous-ministre associée et Marie-Josée Pelletier - directrice égalité du SCF, afin de leur partager nos positions et nos revendications. La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère d'ouverture et de collaboration, et plusieurs pistes d'actions ont été identifiées pour faire avancer des dossiers prioritaires tels que l'accès à l'avortement et la santé des femmes, le financement des organismes féministes, et l'application de l'intersectionnalité et de l'ADS+. Nous restons en contact avec le bureau de la ministre pour assurer que les préoccupations de l'Afeas soient considérées, et que nous puissions être impliquées dans les prochaines actions du gouvernement.

« Le Projet de loi C-319 : L'Afeas demande l'appui de tous les partis politiques en faveur de toutes les personnes âgées »

- **Communiqué de presse** : Le 4 octobre 2023, l'Afeas a publié un communiqué de presse pour appuyer le projet de loi C-319, et demander aux élu.e.s de voter pour son adoption.
- **Lettre type** : Le 13 octobre 2023, le siège social de l'Afeas a transmis à ses instances régionales (pour retransmission aux instances locales) un modèle de lettre type à transmettre à leurs député.e.s fédéraux pour leur demander d'appuyer le PL C-319. Le siège social a notamment transmis la lettre à la ministre fédérale, Soraya Martinez Ferrada, députée d'Hochelega.
- **Représentation à Ottawa** : Le 18 octobre 2023, Josiane Grégoire Lenain, présidente régionale de Montréal-Laurentides-Outaouais, s'est rendue au parlement fédéral pour appuyer le projet de loi lors d'une conférence de presse organisée par la députée de Shefford, Andréanne Larouche, à l'origine du projet de loi.
- **Adoption 2^e lecture** : Le 18 octobre 2023, le projet de loi C-319 est adopté en deuxième lecture.

Lettre aux gouvernements québécois et canadien dans le cadre de la campagne de l'ANFD sur l'aliénation parentale

Le 7 février 2024, l'Afeas a transmis aux gouvernements un message (lettre type proposée par l'ANFD) les exhortant d'agir maintenant pour protéger les femmes et les enfants, en interdisant les accusations d'aliénation parentale, avant que d'autres enfants ne soient forcés de vivre avec un parent violent.

Dépôt d'un mémoire et allocution dans le cadre d'une consultation du comité HUMA sur le projet de Loi C-319

Le 15 février 2024, l'Afeas a déposé un mémoire intitulé « Voter POUR le projet de loi C-319 = Voter POUR les Canadien.ne.s de plus de 65 ans ! » afin d'appuyer le projet de loi C-319 et de proposer des mesures additionnelles pour corriger les inégalités financières qui affectent de nombreuses femmes canadiennes de 65 ans et plus. Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques de l'Afeas, a également prononcé une allocution auprès du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), et a répondu aux questions du comité.

Rencontre avec le Secrétariat à la condition féminine

Le 5 mars 2024, Lise Courteau, présidente, Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, et Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, ont rencontré virtuellement mesdames Catherine Ferembach, sous-ministre de la condition féminine, et Catherine Boutin, cheffe d'équipe de la direction de l'égalité du SCF, afin de discuter des dossiers prioritaires de l'Afeas, notamment celui du travail invisible. Elles ont réitéré la volonté du SCF et du gouvernement à travailler en collaboration avec l'Afeas pour faire avancer la question du travail invisible, entre autres, l'officialisation de la Journée nationale du travail invisible. Il a été question des actions planifiées par l'Afeas pour la Journée du travail invisible 2024, et des démarches à planifier par le SCF et le gouvernement au pouvoir pour concrétiser les avancées prévues notamment à la Stratégie égalité 2022-2027.

Rencontres avec le gouvernement et les partis d'opposition pour déposer le Manifeste pour la valorisation du travail invisible ainsi que les appuis reçus

Le 27 mars 2024, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, et Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, se sont rendues au Parlement du Québec afin de déposer le Manifeste pour la valorisation du travail invisible, ainsi que les nombreux appuis récoltés (près de 2000 appuis d'individus et plus de 150 appuis d'organisations). Reçues au cabinet de la ministre responsable de la Condition féminine, elles ont pu discuter avec la conseillère politique, Catherine Deslongchamps-Robitaille, ainsi qu'avec le sous-ministre responsable de la Condition féminine, Catherine Ferembach. Par la suite, elles ont été reçues au Parlement pour des discussions avec Ruba Ghazal, de Québec Solidaire, et Pascal Paradis, du Parti Québécois. Lors de chacune de ces rencontres, elles ont remis une copie du manifeste et de ses appuis, et fait valoir l'importance de valoriser le travail invisible et les personnes qui l'accomplissent, ainsi que de mettre en place des mesures concrètes pour le faire. Elles ont réitéré notamment la revendication de rendre officielle la Journée nationale du travail invisible. L'équipe de la ministre a témoigné d'une belle ouverture face aux demandes de l'Afeas, et nous resterons en communication avec elle afin de nous assurer de l'avancement de ce dossier.

Représentation du G13 dans le cadre de consultations sur le Projet de Loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale

- Audition en commission parlementaire – Le 1er mai, le Groupe des 13 (G13), dont l'Afeas est membre, a participé à cette consultation afin de faire valoir des recommandations visant à apporter des amendements au projet de Loi pour mieux protéger les femmes et les enfants dans le cadre de ce nouveau régime. L'Afeas a participé à l'élaboration de ces recommandations, et deux représentantes de l'Afeas, Diane Matte et Nour Sayem, étaient dans l'audience afin d'appuyer les recommandations émises à la commission parlementaire.
- Dépôt d'un mémoire – Le 7 mai 2024, le G13 a déposé un mémoire à la commission parlementaire détaillant ses différentes recommandations d'amendements pour le PL56. Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques de l'Afeas, a activement contribué à la rédaction et à la révision de ce mémoire.

Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la reconnaissance du contrôle coercitif en matière de violence conjugale et familiale

Le 17 juin 2024, l'Afeas a déposé un mémoire intitulé « Non aux accusations d'aliénation parentale ! », en collaboration avec le Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de son étude sur le comportement coercitif. La consultation du Comité permanent de la condition féminine, (CPCF – FEWO) sur le comportement coercitif constitue un lieu privilégié pour discuter de ce comportement abusif des conjoints violents, généralement des hommes, et recommander des modifications à diverses lois, notamment le Code criminel et la Loi sur le divorce. Dans ce contexte, le mémoire déposé par l'Afeas centre ses arguments et recommandations sur l'aliénation parentale, théorie utilisée pour enlever les enfants à l'autre parent et à les contrôler.

Partenariats et concertations

Intergénérations Québec : AGA

Le 21 juin 2023, Sylvanie Nguyen a participé à l'AGA d'Intergénérations Québec.

Participation à la conférence *Women Deliver 2023* à Kigali, au Rwanda, sous le thème : Espaces, Solidarité et Solutions.

Du 16 au 20 juillet 2023, Marianne Pertuiset-Ferland a participé à cette conférence grâce à un financement reçu par LOJIQ. En tant que l'un des plus grands rassemblements multisectoriels visant à faire progresser l'égalité des genres, rassemblant 6 000 défenseur.e.s sur place et plus de 200 000 défenseur.e.s en ligne de divers domaines, la conférence *Women Deliver 2023* a été co-crée par des défenseures communautaires, la société civile, des gouvernements multilatéraux, le secteur privé, des organisations philanthropiques et des jeunes, y compris des représentants des communautés confrontées à la discrimination systémique dans le monde.

Femmes autochtones du Québec : projet de Loi no 32 – Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux

Le 23 août 2023, Lise Courteau, présidente, et Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, ont rencontré Marjolaine Étienne, présidente de FAQ et Josée Goulet, coordonnatrice du dossier discrimination et racisme systémique pour FAQ, au sujet du projet de loi 32 sur la sécurisation culturelle en santé. Elles ont discuté des manières dont l'Afeas peut appuyer FAQ dans ce dossier, afin d'assurer que le gouvernement réponde aux réels besoins des femmes autochtones et des personnes autochtones en termes d'accès à des services et des soins de santé justes et équitables. Lise Courteau a ensuite élaboré des propositions qui ont été adoptées à l'AGA provinciale 2023, en se basant sur les revendications principales de FAQ dans ce dossier. L'Afeas a ensuite rédigé et déposé un mémoire dans le cadre des consultations de la Commission des institutions sur le projet de loi 32 (voir la section **consultations et représentations politiques** et **représentations politiques** pour plus de détails).

Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) : AGA

Le 29 août 2023, Marianne Pertuiset-Ferland a participé à cette rencontre en présentiel en tant qu'observatrice, à la suite d'une invitation d'Irène Brouillette, membre de l'Afeas de Sherbrooke, et du comité de coordination de la CQMMF. Il a été question du plan de travail pour l'année 2023-2024, et la préparation de la prochaine Marche mondiale des femmes à organiser en 2025. La CQMMF est un espace de concertation féministe important, qui présente des occasions de tisser des solidarités internationales. Le mouvement mondial de la MMF s'intéresse, entre autres, à la question de l'« économie féministe », notamment tout le travail invisible accompli par les femmes. L'Afeas est maintenant membre de la CQMMF.

Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI)

Le 21 septembre 2023, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé en virtuel à l'Assemblée générale annuelle de l'AFAI, dont l'Afeas est membre.

Rencontres du Groupe des 13

Marianne Pertuiset-Ferland a représenté l'Afeas à onze rencontres du G13 au cours de l'année :

- Les rencontres régulières du G13 avaient lieu en virtuel :
 - 5 octobre 2023
 - 7 décembre 2023
 - 25 janvier 2024
 - 22 février 2024
 - 16 mai 2024
- 10 août 2023 : rencontre virtuelle visant à préparer la rencontre avec le SCF prévue le 15 août 2023.

- 15 août 2023 : Rencontre en personne avec le Secrétariat à la condition féminine (cette rencontre est détaillée dans la section CONSULTATIONS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES).
- 7 septembre 2023 : rencontre en personne à Montréal. Lors de cette rencontre, nous avons reçu la porte-parole du Parti Québécois, Méganne Perry-Mélançon, ainsi que Brigitte B. Garceau, porte-parole de l'opposition officielle (PLQ), ainsi que son attachée politique, Tricia Murray. Lors de ces discussions, il a surtout été question du droit à l'avortement et du financement aux organismes féministes. Le reste de la rencontre (sans les invitées spéciales) concernait surtout des projets spéciaux du G13, sur l'organisation interne du G13 et sur l'historique du G13.
- 26 octobre 2023 : rencontre virtuelle dans le but de préparer la rencontre du 27 octobre avec la ministre Biron.
- 27 octobre : Rencontre en personne à Montréal, avec la ministre Biron et son équipe (cette rencontre est détaillée dans la section CONSULTATIONS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES).
- 18 avril 2024 : Lac-à-l'épaule en personne à Montréal avec les membres du G13 pour réfléchir au fonctionnement du G13, notamment sur les méthodes de prises de décisions démocratiques et représentatives, la gouvernance, et les manières de travailler.

Rencontre des membres du Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA) sous le thème du Travail invisible

Le 27 octobre 2023, l'Afeas a été invitée à donner une conférence dans le cadre de cette rencontre. Lise Vachon, première vice-présidente provinciale de l'Afeas fut une des trois conférencières lors de cet événement. Elle a abordé le travail invisible sous l'angle de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et de la proche aidance. Hélène Belleau, sociologue et professeure au Centre urbanisation, Culture et Société de l'INRS, a abordé le travail invisible et son impact sur les finances des femmes. France De Montigny, directrice générale de la Fédération des agricultrices du Québec, a parlé des impacts du travail invisible sur les agricultrices. Il est heureux que ce dossier phare de l'Afeas se retrouve en aussi bonne compagnie et on peut constater que nous ne sommes pas seules à le porter. Ce fut une belle rencontre où l'Afeas fut à l'honneur.

Journée nationale de concertation en proche aidance

Le 31 octobre 2023, Francine Chabot, administratrice provinciale du Centre-du-Québec, a participé à cette journée de concertation sous le thème « Reconnaître pour mieux soutenir ». Cette rencontre était hybride, avec 250 personnes qui participaient en personne, et 300 en ligne. L'objectif principal de cette rencontre était d'assurer l'arrimage, sur le plan national, des secteurs concernés par la proche aidance et de partager les réalisations et le travail des partenaires engagés dans le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026. Au Québec, il y a 1 489 000 personnes proches aidantes, dont 58 % sont des femmes.

Journée d'étude du Groupe Femmes Politique et Démocratie sous le thème « Parité et développement durable »

Le 9 novembre 2023, la présidente, Lise Courteau, a participé à cette rencontre en présentiel à l'Hôtel Énergie Shawinigan. Avec la tenue de deux panels et d'un atelier, ce fut une journée remplie et très intéressante. Le premier panel portait sur les liens entre femmes élues et militantes du développement durable, et posait la question « comment nourrir et amplifier ces liens ? » Le deuxième panel portait sur l'invitation de militantes à se porter candidates.

Assemblée générale de la CQMMF

Le 23 janvier 2024, en virtuel, Marianne Pertuiset-Ferland a participé à l'AGA de la Coordination québécoise de la marche mondiale des femmes.

Participation au mini-colloque du Groupe Femmes Politique et Démocratie : Défi parité + EDI

Le 21 mars 2024, Marianne Pertuiset-Ferland, Lise Vachon, première vice-présidente provinciale, Gisèle Boudreau, secrétaire régionale de Québec-Chaudière-Appalaches, ainsi que la présidente de l'Afeas locale de Racine, ont participé en personne à cet événement du GFPD, organisé à Orford. Une conférence a été présentée par Madame Sophie Brière « Équité – Diversité – Inclusion – Biais inconscients et comportements inclusifs », suivie d'un panel sur les communautés diversifiées et inclusives, avec les panélistes Vicki-May Hamm, Solange Masson, Marie Angeline Descadres, Doudou Snow et Mireille Thibault.

Organisation de la Journée du travail invisible en partenariat avec la CQMMF

Le 2 avril 2024, l'Afeas a collaboré avec la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes afin d'offrir aux membres Afeas et au public une conférence sur l'économie féministe pour souligner la Journée du travail invisible. Marie-Hélène Fortier, coordonnatrice de la CQMMF, était la conférencière pour cette activité. Cent-huit personnes ont participé à cette conférence.

Rencontres de partenaires

Le 14 mai 2024, la députée de Shefford, Andréanne Larouche, a invité Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, à un dîner-conférence, organisé par la Chambre de commerce de Montréal, dont le conférencier était Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois. Lors de cette soirée, Hélène a pu rencontrer et échanger avec le personnel du bureau de circonscription et des représentant.e.s de partenaires sur des dossiers communs comme la pension de vieillesse fédérale, la FADOQ, l'AQDR et Émergence.

Coalition pour la pratique sage-femme

Le 16 mai 2024, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé à une rencontre des membres de la Coalition pour la pratique sage-femme (CPPSF). Cette rencontre visait à reprendre contact avec les groupes membres, à les informer sur les développements de la pratique sage-femme québécoise, à présenter les enjeux actuels et à venir, et à dévoiler les modifications souhaitées à la plateforme adoptée en 2017. Le comité de coordination (Co-Co) de la Coalition assurera le suivi de cette rencontre auprès des membres.

Partenariats potentiels

Dans le cadre de la rédaction de demandes de subventions, Marianne Pertuiset-Ferland a obtenu des engagements de partenariats avec de nombreux organismes. Ces engagements sont conditionnels à l'obtention des subventions demandées, mais posent tout de même de bonnes bases pour d'autres éventuelles collaborations. Voici les organismes concernés en fonction des différents projets déposés :

- Secrétariat à la condition féminine (SCF – provincial) - **Responsabilités partagées - familles équilibrées** (cette subvention n'a malheureusement pas été obtenue, mais il s'agit de partenaires potentiels intéressants):
 - Réseau pour un Québec Famille
 - La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
 - Regroupement intersectoriel de recherche en santé de l'Université du Québec
 - Chaire Périnatalité et Parentalité du RISUQ, et Laurence Charton, Cotitulaire de la Chaire
 - Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes et racisées du Qc
 - FamillePointQuébec
 - CooPère
- L'Afeas s'est également engagée à appuyer les deux projets suivants dans le cadre de l'appel de projets du Ministère Femmes Égalité des genres Canada (MFEGC) :
 - Fédération des femmes du Québec : Coalition pour la valorisation des stages étudiants dans les domaines majoritairement féminins
 - Association nationale Femmes et Droit : Réforme féministe du droit

Victoires et gains !

Les positions adoptées par les membres de l'Afeas en congrès annuel peuvent parfois prendre des années à devenir un gain pour les femmes. Ce gain peut être complet ou se faire par étapes. Certains dossiers peuvent prendre un an ou plus de 20 pour trouver une réponse positive à nos demandes et à celles de nos partenaires, comme ce fut le cas pour le droit de vote des femmes (20 ans), le Régime québécois d'assurance parentale (9 ans) ou la reconnaissance de la Journée nationale du travail invisible (24 ans+, toujours pas gagné). Que cela ne nous empêche pas de dénoncer les enjeux qui freinent l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, de revendiquer des changements et d'adopter, chaque année, des propositions pour faire avancer les droits des femmes québécoises et canadiennes ! Ne négligeons pas non plus de souligner les victoires et gains obtenus, afin de nous rappeler la puissance de notre mouvement et l'ampleur des impacts que nous pouvons avoir en travaillant ensemble.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Projet de loi 32 – Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux

Ce projet de loi présenté le 9 juin 2023, à la fin de la session parlementaire, a passé l'étape des consultations particulières le 12 et 13 septembre 2023. La Commission des institutions a entendu 14 groupes ou personnes et reçu 7 mémoires supplémentaires, dont celui de l'Afeas. Devant les critiques majeures des participant.e.s à la consultation, le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits, Ian Lafrenière, a annoncé vouloir prendre le temps avant de poursuivre l'étude du projet de loi. En date du 23 mai 2024, la Commission des institutions n'a pas repris ses travaux sur ce projet de loi

GAIN – L'arrêt des travaux sur le projet de loi 32 est en soi un gain, car il ne répondait aucunement aux demandes des populations autochtones. L'Afeas demandait dans son mémoire l'adoption du Principe de Joyce et, surtout, de reconnaître et respecter l'expertise des Autochtones quant à leurs propres réalités et besoins, notamment en termes de santé et de services sociaux. Si le projet de loi 32 revient à l'étude, souhaitons que le ministre ait préparé des amendements ou même une refonte en profondeur correspondant aux besoins réels des communautés autochtones. À suivre.

Législation sur l'avortement

À la suite du renversement de l'arrêt Roe vs Wade (410 U.S. 113, 1973) par les juges de la Cour suprême des États-Unis (24 juin 2022), la ministre responsable de la Condition féminine du Québec, Martine Biron, a annoncé son intention de légiférer pour ancrer le droit à l'avortement dans le droit québécois en avril 2023. L'Afeas, en collaboration avec le Groupe des Treize et de nombreux autres organismes féministes ont émis des mises en garde contre cette intention de la ministre, puisque cela comporte de nombreux risques importants pour l'autonomie des femmes.

GAIN – Le 19 septembre 2023, la ministre a reculé sur cet engagement après avoir consulté les groupes de femmes, des juristes, des chercheur.e.s et autres spécialistes. Elle a promis de ne pas légiférer sur le droit à l'avortement si cela devait avoir un effet contraire par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, elle a promis de travailler pour que les femmes au Québec puissent avoir un accès aux ressources nécessaires et a mis sur pied un comité interministériel à cet effet. À suivre.

Projet de loi 15 – Loi visant à rendre le système de santé et des services sociaux plus efficace

Ce projet de loi, adopté le 9 décembre 2023 sous le bâillon, vise à rendre plus efficace l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. Celui-ci fonctionnera désormais sous l'égide de l'agence Santé Québec, seul et unique employeur. Quant au ministère de la Santé et des Services sociaux, il sera responsable d'établir les grandes orientations.

GAIN – En lien avec les demandes du Groupe des Treize, dont l'Afeas est membre, le ministre s'est engagé à ce que l'ADS+ soit appliquée lors de l'implantation de la loi et des services qui en découlent. Du côté des demandes de la Coalition pour la pratique sage-femme, dont fait partie l'Afeas, deux articles de la loi ont été modifiés, soit la présence d'une majorité de sages-femmes sur les comités de discipline et lors de l'adoption ou la modification des règles de soins dispensés par les sages-femmes. À la suite de l'implantation de la nouvelle organisation du réseau de la santé et des services sociaux et l'année de transition prévue dans l'application de la nouvelle loi, d'autres comités ou règlements pourraient être mis en place pour mieux répondre aux besoins du travail des sages-femmes. Notons cependant que la loi comprend toujours plusieurs éléments considérés comme problématiques pour le bien-être, la santé et l'autonomie des femmes, entre autres, et que le fait qu'elle fut adoptée sous bâillon, sans plus de consultations, exacerbe la méfiance de la société civile. À suivre.

Projet de loi 56 – Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale

Ce projet de loi est le troisième projet de loi visant à modifier le Droit de la famille dans le *Code civil du Québec* (CcQ). La Commission des institutions a tenu des consultations particulières du 30 avril au 7 mai derniers et en a fait l'étude détaillée entre le 9 et le 28 mai. Le projet de loi 56 pourrait être adopté avec amendements d'ici la fin des travaux parlementaires, le vendredi 7 juin 2024. L'Afeas a participé au mémoire déposé par le Groupe des Treize à la commission.

GAIN – Le dépôt du projet de loi 56 constitue la réponse à une attente de l'Afeas depuis de nombreuses années, soit un projet de loi qui traite de la situation des conjoint.e.s de fait. Le projet de loi 56 a été adopté le 30 mai et sanctionné le 4 juin 2024 sous le titre : Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale, L.Q. 2024, c.22.

Tout en reconnaissant une avancée pour certains couples en union de fait, ce projet de loi a de nombreuses lacunes. N'allant pas assez loin, il créera différentes catégories de familles en union de fait et ne résoudra pas l'appauvrissement des femmes.

Lors de l'étude détaillée du projet de loi, les membres de la commission ont adopté des amendements en lien avec les demandes des groupes de femmes, notamment,

- Clarifier les modalités de la fin de l'union parentale ;
- Prolonger le délai prévu de 30 à 120 jours pour la protection de la résidence familiale ;
- Inclure, dans le patrimoine familial, les résidences de la famille et les biens qui y sont inclus, plutôt que seulement la résidence familiale ;
- Reconnaître l'appauvrissement d'un.e conjoint.e et l'enrichissement de l'autre comme critère pour demander une prestation compensatoire; le ministre devra déterminer les critères d'appauvrissement et d'enrichissement ;
- Permettre à un.e conjoint.e de l'union parentale d'hériter au décès de son.sa conjoint.e ;
- Rendre possible l'« opting in » pour les parents d'enfants déjà nés lors de l'entrée en vigueur de la loi (29 juin 2025), à leur initiative soit par acte notarié en minute, soit par acte sous seing privé en présence de deux témoins. Dans ce cas, les conjoints pourront inclure ou non le patrimoine parental à cette union.

Cependant, les membres de la commission n'ont pas tenu compte des demandes majeures du Groupe des Treize, soit de :

- Prévoir que les couples en union de fait aient dorénavant tous les mêmes droits que les couples en union civile ;

- Inclure les divers régimes de retraite dans le patrimoine familial de l'union parentale, ce qui aurait constitué un gain majeur principalement pour les femmes.

Le projet de loi 56 est le troisième et dernier volet modifiant le Droit des familles après les deux suivants, adoptés :

- Le 7 juin 2022 - *Projet de loi 2 - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* ;
- Le 31 mai 2023 - *Projet de loi n°12 - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.*

Violence – Positions Afeas ayant eu des gains ou des avancées en 2023-2024.

Volet : Protection et support pour les enfants victimes de violence

- Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)
- Aide professionnelle en milieu scolaire (2001)
- La violence chez les jeunes : campagne de sensibilisation (2012)

GAIN – Le 27 octobre 2023, préoccupé par les cas de violence dans les écoles et dans le but de prévenir et contrer la violence et l'intimidation sous toutes leurs formes, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, annonce le déploiement du *Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028*. Ce plan, dont les investissements actuels se chiffrent à 30 millions de dollars sur cinq ans, se décline en quatre axes qui visent à documenter, former, sensibiliser et soutenir autant les élèves que le personnel enseignant et scolaire.

L'équipe du ministre de l'Éducation a précisé que les formations aux élèves seront optionnelles pour l'année 2024-2025 et obligatoires à compter de l'année 2025-2026. Par ailleurs, le personnel enseignant et scolaire seront également formés sur « les actions préventives et les interventions les plus efficaces » qui peuvent être déployées, mais ces formations demeureront optionnelles. Finalement, la première semaine de prévention de la violence et de l'intimidation se tiendra en mars 2025 dans toutes les écoles du Québec.

Volet : Programme d'éducation et de formation

- Violence faite aux femmes : écoles (1994)
- Violence faite aux femmes : formation du personnel enseignant (1994)

GAIN – Ces positions ont connu quelques avancées, notamment la mise en place des éléments suivants :

- Le protecteur national de l'élève, responsable du mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le réseau scolaire québécois. Il travaille avec une équipe de protecteurs régionaux indépendants des écoles, des centres de services scolaires et des commissions scolaires.
- Le cours de *Culture et citoyenneté québécoise*, au sein duquel est abordé le respect des droits de la personne et des genres.

Le Plan provincial pour lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles, incluant des cours et formations offerts aux élèves et au personnel enseignant sur la question de la violence et de l'intimidation afin de développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Projet de loi C-21 – Loi modifiant certaines lois et d’autres textes en conséquence (armes à feu)

Après un travail acharné de l’*Association nationale Femmes et Droit* (ANFD) et de la coalition *#FemmesContreLesViolencesArmées*, dont l’Afeas fait partie, le projet de loi C-21 visant à renforcer le contrôle des armes à feu au Canada a enfin été adopté, et a reçu la sanction royale le 15 décembre 2023. Cette loi contribue à réduire la violence armée et à améliorer la sécurité des communautés. En tenant compte des dimensions genrées de la violence armée, notamment avec d’importantes mesures visant à retirer les armes à feu des mains des conjoints violents, cette loi offre aux femmes et aux enfants une meilleure protection contre cette violence.

GAIN – Bien qu’aucune arme d’assaut existante ne soit interdite, des gains importants ont été faits en lien avec la violence conjugale et familiale, et ce, à partir d’amendements proposés dans leur mémoire par les groupes concernés, notamment :

- La clarification de la signification de « violence familiale » et « d’ordonnance de protection », incluant le contrôle coercitif (appelé « comportement coercitif et dominant ») ;
- Le renforcement et la clarification de la clause sur la révocation du permis pour cause de violence familiale ou traque ;
- La baisse du seuil pour les personnes ayant été sujettes à une ordonnance de protection, celles-ci devenant inéligibles à avoir un permis d’armes si elles « peuvent représenter » une menace ou un risque pour la sécurité d’une autre personne.
- La création d’une obligation légale d’agir dans les 24 heures pour le contrôleur des armes dans le cas d’une situation de danger ;
- La création de l’obligation pour une personne sujette à une ordonnance de protection de remettre ses armes dans les 24 heures, à moins d’impossibilité ;
- La suppression de la mesure permettant à une personne qui perd son permis pour cause de violence familiale de recevoir un permis conditionnel si la révocation « équivaut à une interdiction de travailler dans son seul domaine possible d’emploi » ;
- La création pour une personne devenue inéligible à détenir un permis d’arme, d’une obligation de remettre l’arme aux autorités, les hommes violents ne pouvant plus donner leur arme à un parent, un colocataire ou ami.

Projet de loi C-319 – Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (montant de la pleine pension)

Ce projet de loi déposé par la députée fédérale de Shefford, Andréanne Larouche, vise à améliorer la Pension de la vieillesse pour toutes les personnes de 65 ans et plus et le programme du Supplément de revenu garanti pour les personnes qui le reçoivent.

GAIN – Le 18 octobre 2023, le vote des parlementaires, **Pour** : 173 – **Contre** : 155, a permis au projet de loi C-319 de passer en deuxième lecture devant le Comité permanent des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées (HUMA). À la suite des consultations menées auprès de groupes et de spécialistes, le comité a déposé son rapport à la Chambre des communes le 19 mars 2024. À suivre. La prochaine étape est la troisième lecture, étape non prévue encore au calendrier le 24 mai 2024. À noter que le 11 mai 2023, le président de la Chambre des communes a déclaré qu’une « recommandation royale » s’imposera pour que le projet de loi C-319 puisse faire l’objet d’un vote final à la Chambre en troisième lecture, car ce projet de loi implique des dépenses de la part du gouvernement.

Actualisation des positions Afeas

Depuis sa fondation en 1966, l’Afeas a adopté une multitude de positions dans le cadre de ses assemblées générales annuelles (AGA). Les membres soumettent des propositions à l’AGA en lien avec l’égalité des genres, les droits des femmes, ou autres sujets d’actualité qui ont un lien avec ces grands thèmes (comme l’environnement, la santé, l’économie, etc.). Ces propositions sont adoptées

par les instances locales, puis régionales et, enfin, discutées, amendées et adoptées par l'assemblée générale annuelle provinciale. Chaque année, l'Afeas utilise ces positions pour commenter des projets de loi, participer à des consultations sur différents dossiers d'actualité, et se positionner sur la place publique.

Cependant, au cours des années, plusieurs de ces positions sont tombées dans l'oubli, certaines ont obtenu gain de cause, et d'autres méritent d'être actualisées en fonction de l'évolution du contexte sociétal. Ainsi, nous avons entrepris à l'automne 2022 un travail de recensement et de suivi des différentes positions Afeas adoptées au fil des années, afin de pouvoir mieux orienter nos prochaines actions, et nos prochaines prises de position. Ce travail de longue haleine, dirigé par notre responsable des dossiers politiques, Hélène Cornellier, a d'abord consisté à faire l'inventaire des positions à partir du système de classification mis en place par la responsable des archives, Huguette Dalpé. Ce système de classification compte 16 grands thèmes, 60 sous-thèmes et 1574 positions en octobre 2022 ; certaines d'entre elles pouvant être répertoriées sous plus d'un thème.

Afin d'orienter ce travail gigantesque, le conseil d'administration a ciblé quatre thèmes prioritaires en lien avec la planification stratégique, soit :

1. Les violences envers les femmes et les filles ;
2. Le travail invisible, incluant les mesures de soutien pour les personnes proches aidantes ;
3. La valorisation économique des métiers féminins ;
4. L'environnement et le réchauffement climatique et leurs impacts sur la santé des femmes.

Ainsi, nous traiterons d'abord les positions appartenant à ces grands thèmes. Pour chaque position, nous effectuerons des recherches afin de déterminer si elle est toujours d'actualité ou caduque, si elle doit être actualisée en fonction de l'évolution du contexte ou d'autres éléments, si des gains ont été obtenus, etc. Par la suite, nous formulerons des recommandations, comme de mettre à jour telle position pour ajouter un nouvel élément, ou de considérer une position comme un gain de l'Afeas à la suite d'un changement législatif qui correspond à nos revendications, ou encore de retirer telle position de la liste, car elle est obsolète.

En 2022-2023, Hélène Cornellier a répertorié les positions sur les violences envers les femmes et a analysé celles de quatre sous-thèmes. En 2023-2024, elle a fait l'inventaire de toutes les positions concernant le travail invisible à partir de la mise à jour qui avait été effectuée en 2004.

À partir de janvier 2024, l'Afeas a bénéficié de l'appui d'une étudiante à la Maîtrise en droit international, Malika Djender, dans le cadre du volet étudiant du Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM. Grâce à ce projet de soutien aux organisations, le SAC a couvert le salaire de cette étudiante pour un mandat de 100 heures que cette dernière a effectué en télétravail pour l'Afeas, en appui à Hélène Cornellier dans la recherche et la documentation des positions de l'Afeas sur le thème des violences envers les femmes et les filles. Ensemble, elles ont pu terminer le travail pour ce grand thème prioritaire. Le document, compilant les résultats de leur travail, sera accessible aux membres Afeas via la section privée du site Internet d'ici l'automne 2024. Il comprend un tableau synthèse, une liste des positions ayant fait l'objet de gains et l'analyse des positions répertoriées en dix volets, avec pour chacune d'entre elles des commentaires sur l'évolution de la situation, des références bibliographiques et une ou des recommandations pouvant guider une mise à jour éventuelle de la position.

Nous encourageons vivement les membres à en prendre connaissance afin d'élaborer de nouvelles propositions sur ce thème important. Nous souhaitons remercier chaleureusement Malika Djender pour son excellent travail, le Service aux collectivités de l'UQAM pour leur financement, et particulièrement Fanny Jolicoeur, agente de développement au volet étudiant du SAC de l'UQAM, pour son appui tout au long du processus.

Le travail se poursuit en 2024-2025 sur les autres thèmes ciblés, avec comme priorité les positions sur le travail invisible.

6. RÉGIE INTERNE

Équipe du siège social

En 2024, l'équipe du siège social se compose de quatre employées et de trois pigistes qui soutiennent la gestion administrative ainsi que la réalisation de l'ensemble des activités d'éducation et d'action sociale de l'Afeas provinciale, en plus de trois firmes qui assurent contractuellement le fonctionnement de notre site Internet, nos réseaux sociaux et notre portail de gestion des membres, ainsi qu'une portion de la comptabilité du siège social.

Employées

- Huguette Dalpé, secrétaire et coordonnatrice de la revue Femmes d'ici, temps partiel
- Lise Gratton, coordonnatrice administrative, temps plein
- Sylvanie Nguyen, responsable de la vie associative, temps plein – remplacée par Isabelle Cloutier à partir de juin 2024 dans le cadre de la mise au monde d'un bébé.
- Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale, temps plein – remplacée par Rouba Hamadi à partir de juin 2024 dans le cadre de la mise au monde d'un bébé.

Pigistes et firmes à contrat

- Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques
- Josée Gratton, technicienne comptable (contrat terminé en décembre 2023)
- Mélanie Loubier, graphiste
- Bête féroce, firme de communications et relations publiques
- Regroupement Loisirs du Québec pour notre support informatique et pour notre portail de gestion des membres
- Bloom comptabilité, firme de comptables

Finances

Le siège social prépare les rapports financiers périodiques ainsi que le projet d'audit des états financiers annuels. Ceux-ci sont soumis pour adoption au conseil d'administration provincial. Les états financiers vérifiés annuellement sont déposés à l'assemblée générale annuelle des membres.

La firme comptable Massie Turcotte et Associés a été mandatée pour effectuer l'audit des états financiers se terminant le 30 juin 2024, et le rapport de mission d'examen pour présentation à la 58^e assemblée générale annuelle en août 2024.

Assurances

L'Afeas détient une police d'assurance responsabilité civile de 5 millions de dollars avec la compagnie TSW Management Services Inc. qui couvre le provincial, les Afeas régionales et les Afeas locales.

Une police d'assurance-biens a été offerte aux Afeas locales qui souhaitaient une couverture de plus de 5 000 \$; les Afeas concernées ont été facturées selon le montant d'assurance demandé.

Membrariat

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de membres et du nombre d'Afeas locales par région entre les années 2022-2023 et 2023-2024

Tableau comparatif 2022-2023 et 2023-2024

Régions	Membres		Afeas locales	
	2022-23	2023-24	2022-23	2023-24
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	179	175	7	7
Centre-du-Québec	795	821	16	15
Estrie	478	435	17	15
Lanaudière	363	368	15	14
Mauricie	864	891	27	27
Montréal-Laurentides-Outaouais	236	242	8	8
Québec-Chaudière-Appalaches	236	242	10	10
Richelieu-Yamaska	517	499	18	15
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	1696	1694	44	43
Provincial	3	2		
Totaux	5367	5362	162	154

Pour la première fois cette année depuis très longtemps, nous pouvons constater une très légère baisse du nombre de membres, plutôt que la diminution habituelle ! C'est une grande victoire dans ce contexte où la rétention et le recrutement des nouvelles membres sont difficiles depuis des années.

Cette diminution du membrariat suit la tendance de stabilisation des dernières années, une diminution annuelle moyenne de 2,2 % entre 2021 et 2023, après une diminution annuelle moyenne de 8,6 % entre 2018 et 2021.

Nous pouvons également constater une hausse considérable du nombre de nouvelles membres dans les dernières années : 336 nouvelles membres cette année et 357 l'année dernière, comparativement à seulement 73 en 2020-2021.

Ceci démontre que nous sommes sur la bonne voie dans nos démarches et nous encourage à redoubler d'efforts quant au recrutement de nouvelles membres pour assurer la relève et la continuation de notre mission.

Cotisations

Tel qu'annoncé au congrès provincial 2023, après plus de dix ans sans augmentation, le coût de la cotisation annuelle Afeas a augmenté de 2 \$ cette année, pour passer de 35 \$ à 37 \$ en 2024-2025.

La dernière augmentation remonte à l'année 2010-2011 (de 30 \$ à 35 \$), et la précédente à 2001 (de 25 \$ à 30 \$). Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le CA provincial, qui est composé d'une représentante de chaque région.

Chaque palier reçoit une part de cette augmentation : pour chaque adhésion, les instances locales touchent maintenant 10,50 \$, les instances régionales 16,50 \$ et le provincial 10 \$. Ceci aidera les instances à couvrir leurs frais de fonctionnement qui augmentent sans cesse avec le coût de la vie.

Portail de gestion des membres

Afin de permettre aux instances locales de gérer elles-mêmes les adhésions et les renouvellements de leurs membres, un important travail a été entrepris pour transformer notre portail de gestion des membres (PGM). Après un remaniement en profondeur effectué à l'aide du Regroupement Loisirs Québec et grâce au travail et à la persévérance de l'équipe du siège social, nous avons réalisé la phase « projet pilote » en 2023, afin de tester les différentes fonctionnalités et récolter les rétroactions des utilisatrices pour améliorer le fonctionnement du PGM, en amont de déploiement à grande échelle (un merci particulier aux bénévoles de l'Estrie, de Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de Montréal-Laurentides-Outaouais pour leur participation au projet-pilote).

Grâce à tout ce travail, le portail de gestion des membres a pu être déployé auprès des instances régionales à partir du printemps 2024. Deux documents (procédurier et marche à suivre) ont été élaborés, et des formations ont été offertes aux responsables régionales du PGM, ainsi qu'un atelier pratique, afin qu'elles apprennent à manipuler efficacement ce nouveau système. Ainsi, depuis le mois d'avril 2024, les instances régionales gèrent elles-mêmes les adhésions et les renouvellements des membres de leur région, avec l'aide du siège social, au besoin.

Considérant les compétences techniques à développer, le matériel informatique nécessaire, et surtout les nouvelles obligations en termes de protection des renseignements personnels liés à la Loi 25, le CA provincial a déterminé que le PGM ne serait pas déployé au niveau des instances locales. Ces dernières doivent donc continuer à procéder comme avant, c'est-à-dire de transmettre les informations, les fiches d'adhésions et l'argent lié aux adhésions à leur instance régionale, qui gèrera directement le traitement des adhésions et les renouvellements. Toute demande de modification doit dorénavant être faite auprès de l'instance régionale.

Loi 25 sur la protection des renseignements personnels

Adoptée en septembre 2021, la Loi 25 ou Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels a introduit une importante réforme des lois en matière de protection des renseignements personnels au Québec. Toutes les entreprises, incluant les OBNL comme l'Afeas, ont l'obligation de se conformer aux mesures prévues dans la loi. Il ne s'agit pas d'une requête de l'Afeas provinciale, mais bien d'une exigence légale provenant du gouvernement provincial.

Afin de se conformer à cette loi, le siège social et le CA provincial ont élaboré une Politique sur la protection des renseignements personnels, qui est accessible sur le site Internet de l'Afeas. Il s'agit d'une politique globale pour l'ensemble de l'Association, et elle est accessible au public. De nombreux outils ont également été élaborés afin de faciliter le travail des instances locales et régionales pour se conformer à cette loi. Tous ces documents sont accessibles dans le Cahier de l'administratrice.

Chaque instance est responsable d'assurer sa conformité aux exigences de la Loi 25 et de la Politique de l'Afeas sur la protection des renseignements personnels. Les instances et les bénévoles sont encouragées à communiquer avec le siège social pour toute question à ce sujet.

Archives numériques

Afin d'assurer la gestion sécuritaire et adéquate des archives de l'Afeas, et dans le cadre du virage numérique que nous avons entamé plus particulièrement depuis la pandémie, nous avons également œuvré à mettre à jour notre système de classement des archives numériques. Ce travail, entamé l'année dernière, s'est poursuivi cette année. Cela permettra aux membres de l'équipe provinciale de retrouver plus facilement et de manière autonome la documentation pertinente, notamment dans un contexte de télétravail.

Concours et tirage

Comme chaque année, les concours provinciaux ont mis en lumière de nombreuses initiatives remarquables mises en œuvre par les instances locales et régionales. Ces concours sont une occasion de célébrer et de reconnaître le travail acharné et l'engagement de nos membres dans la promotion de l'égalité des genres et le renforcement des liens communautaires.

Prix Azilda-Marchand

Le prix Azilda-Marchand a été remis à l'Afeas locale Granby, région Richelieu-Yamaska, pour son projet « Ateliers de rétablissement – Parole de femmes ».

Coup de cœur du jury : l'Afeas locale Piopolis, Woburn et Notre-Dame-des-Bois, de la région Estrie pour son projet « Marche de reconnaissance du travail invisible »

Prix Activités femmes d'ici

Le prix a été décerné à l'Afeas locale L'Ancienne-Lorette, région Québec-Chaudière-Appalaches pour son projet « Conférence Michèle Audette, leader autochtone ».

Coup de cœur du jury : l'Afeas locale Saint-Honoré de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau pour son activité « Cap sur ma santé ».

Prix Initiative-recrutement

Le prix a été décerné à l'Afeas locale Granby, région Richelieu-Yamaska pour son projet « À votre rencontre ».

Coup de cœur du jury : l'Afeas Saint-Bruno, région Richelieu-Yamaska pour sa « Cabane à sucre ».

Concours d'écriture de la revue Femmes d'ici

Première gagnante : Le féminisme d'aujourd'hui

Monique Côté, Afeas locale L'Ancienne-Lorette, région Québec-Chaudière-Appalaches
100 \$ - texte publié dans la revue automne 2023

Deuxième gagnante : La violence : au-delà des préjugés

Lorraine Parent, Afeas locale Lévis, région Québec-Chaudière-Appalaches
50 \$ - texte publié dans la revue printemps 2024

Troisième gagnante : Femme de cœur

Lorraine De Champlain, Afeas Saint-Georges, région Québec-Chaudière-Appalaches
25 \$ - texte publié dans la revue été 2024

Meilleures vendeuses Tirage annuel

L'objectif de ce concours est de souligner les efforts et remercier les vendeuses de billets pour le tirage annuel :

- un prix de 250 \$ est offert à la vendeuse qui a vendu le plus grand nombre de billets
- 5 prix de 50 \$ sont tirés au sort parmi les autres vendeuses de plus de 30 billets

La meilleure vendeuse pour l'année 2023 est Carole Larochelle, région Centre-du-Québec pour la vente de 300 billets!

Les gagnantes des 5 prix de 50 \$ tirés au sort parmi les vendeuses de plus de 30 billets sont :

- Hélène Perron - Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
- Linda Morency - Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
- Gisèle Langevin - Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau (2 fois pour 100 \$)
- Ange-Aimé Roy - Québec-Chaudière-Appalaches

Félicitations à toutes les vendeuses pour leurs efforts essentiels au financement de l'Afeas.

En outre, cette année, une nouvelle mesure incitative a été mise sur pied, soit d'offrir un billet gratuit aux vendeuses pour chaque 9 billets vendus. Cette mesure a permis d'augmenter le nombre de billets vendus, passant de 3 646 en 2022 à 3 872 en 2023. Cette mesure continuera de s'appliquer pour la prochaine année.

Tirage annuel

Le tirage Afeas est une source importante d'autofinancement pour les trois paliers de l'Afeas. Le tirage a eu lieu au siège social le 14 février 2024 et a été diffusé en direct sur Facebook. Il a permis de dégager 60 225,65 \$ de profit net réparti comme suit :

- Afeas locales : 19 345 \$
- Afeas régionales : 23 214 \$
- Afeas provinciale : 17 667 \$

Les billets du prochain tirage sont en vente présentement. Le tirage aura lieu le 14 février 2025 au siège social de l'Afeas, et sera diffusé sur Facebook.

Membres du conseil d'administration 2023-2024

**Francine
Chabot**
Centre-du-Québec



**Marie-Thérèse
Poulin**
Estrie



**Maryse
Bruneau**
Lanaudière



**Lucie
Simard**
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau



**Suzanne
Lefrançois**
Richelieu-Yamaska



**Lise
Courteau**
Mauricie



**Rachel
Leduc**
Montréal-Laurentides-Outaouais



**Lise
M. Vachon**
Québec-Chaudière-Appalaches



Règles de procédure

L'étude des avis de motion et des propositions soumises à l'étude du congrès se déroulera comme suit pour chacune des propositions ou des thèmes :

Avis de motion

Le vendredi soir, en grand groupe, la présidente des délibérations lit ou fait lire un résumé des états de fait des avis de motion qui ont été adoptés par le conseil d'administration provincial. Une période de clarification sera permise pour un maximum de trois (3) minutes.

Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions **pour** et trois (3) interventions **contre** (maximum de deux (2) minutes par intervention) à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

Les avis de motion ne peuvent pas faire l'objet d'amendement.

Une seule intervention par personne par avis de motion sera permise.

Propositions soumises à l'étude

- L'attribution des tables se fera au hasard. Samedi matin, les congressistes, en entrant dans la grande salle, tireront au sort leur numéro de table ;
- Présentation de l'état de fait ou du thème – En grand groupe, la présidente des délibérations présente, ou fait présenter, un résumé de l'état de fait pour le thème abordé ;
- Discussions en tables rondes – Le temps de discussion sera déterminé par la présidente de délibérations.

Après discussion en table ronde, un temps sera réservé pour la période de clarification et la présidente invite une personne de la région qui présente la proposition, à répondre aux questions, s'il y a lieu, et à clarifier son argumentation en faveur des propositions du bloc. Le temps réservé pour la période de clarification sera de trois (3) minutes maximums. (Note : si plus d'une région présente les mêmes propositions, elles doivent s'entendre pour déterminer quelle région prendra la parole) ;

- Plénière – Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions **pour** et trois (3) interventions **contre** (maximum de deux (2) minutes par intervention), à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

Nous acceptons un maximum de trois (3) amendements par proposition, avec un maximum de trois (3) interventions **pour** et trois (3) interventions **contre** (maximum de deux (2) minutes par intervention).

Une seule intervention par personne par proposition, par amendement ou par proposition amendée sera permise.

Toutes les membres de plein droit en règle et inscrites au congrès ont droit de parole et de vote et elles votent de façon individuelle.

Tous.tes les membres de soutien en règle et inscrits au congrès ont droit de parole, mais n'ont aucun droit de vote.

Calcul de votes

La présidente des délibérations évalue à l'œil un vote majoritaire. Elle a recours aux scrutatrices si la majorité n'est pas évidente. Le décompte des votes se fait comme suit : les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des votes exprimés (ex. : 8 personnes ont droit de vote, 4 personnes votent en faveur de la proposition, 4 personnes s'abstiennent – la proposition est adoptée à l'unanimité).

La présidente des délibérations :

- A. Dirige les délibérations ;
- B. Lit ou fait lire la proposition inscrite au cahier ;
- C. Ouvre la période de délibérations sur chaque proposition ;
- D. Accorde le droit de parole ;
- E. Fait respecter les procédures (règlements Afeas). Si, au cours de la discussion, la situation devient confuse (manque de compréhension, besoin d'information ou d'explications supplémentaires), la présidente de délibérations peut, temporairement, suspendre les règles de procédure pour permettre un échange informel en plénière ;
- F. Détermine le moment du vote ;
- G. Évalue à l'œil un vote majoritaire ;
- H. N'a pas droit de vote.



AVIS DE MOTION à ratifier et PROPOSITIONS soumises à l'étude





Les avis de motion ont été adoptés par le conseil d'administration provincial durant l'année 2023-2024 tel que défini dans nos statuts et règlements à l'article 21.6.19. Ils sont présentés à l'assemblée générale des membres pour ratification. Ces avis de motion peuvent être adoptés ou rejetés, et ne peuvent faire l'objet d'aucun amendement.

Avis de motion 1-2

Amendements à la Constitution

Constitution (Attendu)

Selon ce qui est mentionné dans la Constitution, « Le conseil d'administration provincial se compose de onze (11) administratrices, soit d'une administratrice élue ou mandatée par ses instances régionales. »¹

Nous pouvons aussi lire au dernier paragraphe de la partie Constitution : « Les présents règlements sont ceux adoptés par le conseil d'administration tenu le 1er décembre 2021 et devront être ratifiés à l'assemblée générale annuelle des membres de septembre 2022. »²

Plusieurs changements aux règlements (Considérant)

Comme le nombre d'administratrices siégeant au conseil d'administration provincial a changé au fil des ans, à la suite des fusions régionales effectuées et que des avis de motion ont été adoptés et ratifiés par les membres depuis ce temps, le conseil d'administration considère que ces parties de la Constitution devraient être changées pour être conformes à la réalité.

Notons que plusieurs changements ont déjà eu lieu depuis 2022 et que d'autres seront peut-être appelés à venir. Chaque année, il peut y avoir des changements aux règlements qui sont par la suite ratifiés à l'assemblée générale annuelle (AGA).

Nombres d'administratrices (Attendu)

Le nombre d'administratrices, qui étaient de onze (11) en 2021, est passé à huit (8) à la fin de 2024. Trois (3) Afeas régionales ont fusionné depuis 2021 :

- Les Afeas locales de la région Saint-Jean-Longueuil-Valleyfield ont rejoint la région Richelieu-Yamaska en 2021 ;
- Les Afeas locales de la région Hautes-Rivières sont allées rejoindre la région Montréal-Laurentides-Outaouais en 2022 ;
- Les Afeas locales de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie ont été accueillies par la région Québec-Chaudière-Appalaches en 2024 ;

Selon nos règlements, la représentante régionale siégeant au conseil d'administration provincial doit être élue administratrice par l'assemblée générale et mandatée par son conseil d'administration régional.³

Avis de motion 1 – Nombre d'administratrices

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le nombre d'administratrices déterminé dans la Constitution se lise ainsi : Le conseil d'administration se compose d'une représentante par région Afeas. Chaque représentante est une administratrice élue par l'assemblée générale de sa région et mandatée par son conseil d'administration régional.

Avis de motion 2 – Adoption des règlements

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le dernier paragraphe de la partie Constitution se lise ainsi : « Les présents règlements sont ceux adoptés par le conseil d'administration provincial, tels que ratifiés par la suite par l'assemblée générale des membres. »

¹ Constitution – Règlements – Règles de procédure, 2023, page 5

² Constitution – Règlements – Règles de procédure, 2023, page 6

³ Constitution – Règlements – Règles de procédure, 2023, article 18.5

Avis de motion 3

Objets de l'Association

Libellé de la Constitution (Attendu)

Dans le document Constitution – Règlements – Règles de procédure 2023, les objets de l'Association sont libellés comme suit¹ :

- Regrouper en instances locales, régionales et provinciale les personnes intéressées à promouvoir et à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Offrir des formations et des ateliers d'éducation populaire visant le renforcement des capacités de ses associations membres et des associations féministes partenaires, sous réserve de la loi RLRQ c E-9.1 et de ses règlements sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité ;
- Effectuer des recherches à des fins éducatives, rédiger et publier des outils de formation et des mémoires ;
- Organiser des activités publiques, conférences, forum, etc., visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Mobiliser ses associations membres, ainsi que les citoyennes et citoyens, dans la réalisation d'actions collectives pour réduire les inégalités sociales et améliorer les conditions de vie de leur communauté ;
- Pouvoir recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières ; administrer de tels dons, legs et contributions ; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

Au Québec, la politique provinciale de reconnaissance de l'action communautaire autonome associe la défense collective des droits à l'action menée par les organismes qui effectuent « l'analyse des politiques gouvernementales et des projets de loi » et qui réalisent des activités visant à sensibiliser les autorités publiques « aux situations que vivent certains groupes de citoyennes et de citoyens »².

Volet politique (Considérant)

En 2022, l'assemblée des membres avait adopté la partie énonçant la mission et les objets de l'Afeas, tout en précisant que le volet politique n'est pas assez mis en valeur.

En 2023, nous avons reçu un avis de motion de l'Afeas régionale Richelieu-Yamaska, qui demandait un ajout dans les objets, afin de préciser le volet politique et d'actualiser ces objets et ainsi démontrer notre vision actuelle des activités de l'Association.

Le conseil d'administration s'est donc penché sur ces énoncés et a adopté cet ajout à l'énoncé des objets démontrant notre volet politique non partisan.

Avis de motion 3 – Objets de l'Afeas

(Conseil d'administration provincial)

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des femmes, des familles et de la société, l'Association a pour objets de : (ajout)

- Participer aux différentes consultations publiques des gouvernements fédéral et provincial ;
- Participer aux commissions parlementaires générales ou particulières ;
- Rencontrer des députées, députés ou ministres pour des dossiers propres à l'Afeas ;
- Préparer une plate-forme électorale pour chacune des élections (municipale, provinciale et fédérale) pour les rencontres de candidates et candidats ;
- Initier une pétition ;
- Utiliser tout autre moyen jugé opportun pour mener à bien notre mission, en concordance avec nos valeurs.

¹ Constitution – Règlements – Règles de procédure 2023, page 5

² Les stratégies de défense collective des droits au Québec : discours et pratiques, page 3

Avis de motion 4

Loi 25

Proposition de l'Afeas provinciale (Attendu)

La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels est entrée en vigueur progressivement sur une période de trois ans, allant de septembre 2022 jusqu'en 2024.¹

L'entrée en vigueur de cette Loi a entraîné plusieurs modifications importantes ; les conseils d'administration de chaque instance Afeas, ainsi que l'équipe du siège social, doivent s'engager à respecter toutes les obligations encadrant la gouvernance de la protection des renseignements personnels dictés par la Loi en mettant en place des pratiques saines et sécuritaires en matière de protection des données personnelles.²

Outils et appui fournis par le siège social provincial (Attendu)

Le siège social provincial fournit des outils et un appui aux instances locales et régionales afin de les aider à se conformer à la Loi 25. De plus, chaque instance se doit d'assumer l'entière responsabilité dans le cas d'un incident de confidentialité.³

Ainsi, chaque instance (locale, régionale et provinciale) de l'Afeas doit désigner une personne responsable de la protection des renseignements personnels. Ces personnes responsables sont tenues de se conformer à la politique sur la protection des renseignements personnels et de mettre en place toutes les mesures de protection des renseignements personnels prévus par l'instance provinciale. Les instances locales, régionales et provinciale sont entièrement responsables de la protection des renseignements personnels de leurs membres, bénévoles, employé.e.s et autres parties prenantes.⁴

Avis de motion 4 – Loi 25 – Ajouts aux règlements

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons l'ajout d'articles dans nos règlements généraux afin de nous assurer que toutes les instances se conforment à l'application de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels :

Article 12 Conseil d'administration de l'Afeas locale

12.6 Pouvoirs et fonctions

12.6.20

Est responsable d'assurer le respect de toutes les politiques Afeas et de l'application des mesures y étant prévues, s'il y a lieu.

12.6.21

Désigne une personne responsable de la protection des renseignements personnels. Advenant le cas où personne n'est nommé responsable, la secrétaire élue sera nommée de facto responsable.

Article 16 Conseil d'administration de l'Afeas régionale

16.6 Pouvoirs et fonctions

16.6.25

Est responsable d'assurer le respect de toutes les politiques Afeas et de l'application des mesures y étant prévues, s'il y a lieu.

16.6.26

Désigne une personne responsable de la protection des renseignements personnels. Advenant le cas où personne n'est nommé responsable, la secrétaire élue sera nommée de facto responsable.

Article 21 Conseil d'administration de l'Afeas provinciale

21.6 Pouvoirs et fonctions

21.6.24

Est responsable d'assurer le respect de toutes les politiques Afeas et de l'application des mesures y étant prévues, s'il y a lieu.

21.6.25

Désigne une personne responsable de la protection des renseignements personnels. Advenant le cas où personne n'est nommé responsable, la secrétaire élue sera nommée de facto responsable.

¹ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/institutions-democratique-acces-information-laicite/acces-documents-protection-renseignements-personnels/pl64-modernisation-de-la-protection-des-renseignements-personnels>

² <https://afeas.qc.ca/wp-content/uploads/2022/07/Politique-de-confidentialite-AFEAS2023>.

³ Idem 2

⁴ Idem 2

Avis de motion 5

Fusion d'Afeas régionales

Fusions d'Afeas régionales (Attendu)

L'Afeas régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie se retrouve depuis quelques temps sans conseil d'administration pour faire la gestion de la région. L'Afeas régionale Québec-Chaudière-Appalaches a adopté une résolution à sa dernière assemblée générale annuelle ayant pour but d'accueillir les Afeas locales de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.¹

Dans nos statuts et règlements, aucun règlement concernant la fusion de deux régions n'a été établi. Cependant, en 2021, l'Afeas régionale Saint-Jean-Longueuil-Valleyfield a fusionné avec l'Afeas régionale Richelieu-Yamaska. En 2022 c'est l'Afeas régionale Hautes-Rivières qui fusionnait avec l'Afeas régionale Montréal-Laurentides-Outaouais.

Augmentation du travail (Considérant)

Une grande partie du travail relié à l'Afeas régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie s'est faite au siège social de l'Afeas dans la dernière année. Les renouvellements des adhésions et les nouvelles adhésions, la gestion des billets de tirage, envois des avis de convocation, etc., toutes ces tâches ont été exécutées par les employées du siège social. Ce qui a eu pour effet d'augmenter leur charge de travail.

Le conseil exécutif provincial s'est occupé de convoquer des rencontres, de rédiger les rapports de ces rencontres, de préparer l'assemblée générale annuelle et de produire le rapport financier. Toutes les membres du conseil exécutif agissaient à titre de marraines pour soutenir les membres qui auraient souhaité former un conseil d'administration régional et ainsi assurer la bonne gouvernance de leur région.

Proposition de fusion (Attendu)

Devant le manque de relève, le conseil exécutif a proposé aux membres de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie de se joindre à l'Afeas régionale Québec-Chaudière-Appalaches. Une proposition de fusion a été élaborée et adoptée par les membres présentes lors de l'assemblée générale annuelle de l'Afeas régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie tenue le 18 mai dernier.²

Avis de motion 5 – Loi 25 – Fusion d'Afeas régionales

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons l'ajout des articles suivants à la Constitution, règlements, règles de procédure :

L'Afeas régionale

Article 14 – Cadre général

14.5 Suspension – Exclusion – Dissolution – Fusion

14.5.8

Dans le cas où deux (2) Afeas régionales souhaitent se fusionner :

- a) Les Afeas régionales qui désirent se fusionner doivent chacune convoquer une assemblée extraordinaire à cet effet. Cette assemblée doit adopter une proposition stipulant qu'elle accepte la fusion avec telle autre Afeas régionale. Une copie de cette résolution doit être adressée, sous pli recommandé, à la présidente de l'Afeas provinciale.
- b) Si la proposition est adoptée par les deux Afeas régionales, elle prend effet lorsqu'elle est acceptée par le conseil d'administration provincial.

c) 1. Dans le cas où une Afeas régionale désire fusionner avec une autre Afeas régionale, une assemblée de fusion (rassemblant les membres des deux Afeas régionales) doit avoir lieu. Durant cette assemblée de fusion, on doit déterminer le nom de la future Afeas régionale résultant de la fusion, ainsi que le lieu du secrétariat permanent et élire les membres du nouveau conseil d'administration.

2. Dans le cas où des Afeas locales d'une région sont accueillies par une Afeas régionale qui a déjà un conseil d'administration élu et qui possède un secrétariat permanent, une assemblée de fusion n'est pas nécessaire.

d) Avant que la fusion ne prenne effet, chacune des Afeas régionales doit avoir payé ses dettes et fait les changements nécessaires au registre des entreprises, s'il y a lieu.

14.5.9

a) Les biens et l'argent des deux Afeas régionales fusionnées deviennent alors la propriété de l'Afeas régionale qui accueille les Afeas locales. L'argent sera réservé par l'Afeas régionale qui accueille durant une période de deux (2) ans ; si au cours de ce laps de temps l'Afeas régionale dissoute reprend ses activités au sein de l'Association, l'argent lui sera remis ;

b) Toutes dépenses supplémentaires relatives à l'accueil des Afeas locales du territoire de la région qui est dissoute, pourront être prises à même la réserve, après approbation par le conseil exécutif provincial, si celui-ci juge la dépense pertinente.

14.5.10

Lorsque la fusion est adoptée par les Afeas régionales, l'Afeas régionale qui accueille devra assurer et délivrer tous les services auprès de toutes ses Afeas locales.

¹ Extrait du procès-verbal de l'AGA Québec-Chaudière-Appalaches, tenue le 7 juin 2024

² Procès-verbal de l'AGA Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, tenue le 18 mai 2024

Avis de motion 6 et 7

Élections à l'Afeas régionale

Constatations au niveau du membrariat (Considérant)

Depuis plusieurs années, le nombre de membres Afeas ne cesse de diminuer. En 2020, nous étions 6 610 membres¹, alors qu'en 2022, nous avons terminé l'année avec 5 515 membres². On ne peut que constater que le nombre de membres disponibles démontrant un intérêt peut lui aussi diminuer. Les membres ayant des compétences pour s'engager sur un conseil d'administration sont aussi en décroissance.

Composition du conseil d'administration régional (Attendu)

Le conseil d'administration régional est composé des administratrices élues lors de l'assemblée générale annuelle régionale³ (minimum de trois personnes). Il est important que tous les conseils d'administration régionaux comportent un nombre suffisant d'administratrices pour en assurer son bon fonctionnement.

Prise de position (Attendu)

En septembre 2022, les membres, réunies en congrès provincial, ratifiaient la décision du conseil d'administration provincial qui demandait que « les présidentes d'Afeas locales puissent avoir l'opportunité de siéger à un conseil d'administration régional, à titre d'administratrice. Ces présidentes d'Afeas locales ne pourraient pas occuper un poste d'officière régionale ».⁴

De plus, le mandat de la vice-présidente régionale mentionne que celles-ci « ne peuvent pas être élues au conseil d'administration local ou provincial. »⁵

Survie du conseil d'administration (Considérant)

Lors de la rencontre du conseil d'administration régional Montréal-Laurentides-Outaouais du 29 octobre 2022, celles-ci ont pu constater que ce règlement est préjudiciable à la survie du conseil d'administration régional puisque deux présidentes d'Afeas locales avaient été élues puis nommées officières lors de l'assemblée générale annuelle régionale du 28 mai 2022.

Conséquences à tous les paliers (Considérant)

Il est important de combler tous les postes autant au niveau local que régional et de faire en sorte que les conseils d'administration régionaux demeurent fonctionnels et puissent accueillir les personnes intéressées à siéger à un conseil d'administration régional. D'où vient le besoin de considérer l'offre de collaboration d'une personne qui a de la disponibilité, qui veut s'engager, que ce soit au palier local ou au palier régional, et qui a une formation particulière pour occuper un poste au local comme à la région.

Avis de motion 6 – Élections à l'Afeas régionale (présidentes locales)

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que les présidentes d'Afeas locales puissent avoir l'opportunité de siéger à un conseil d'administration régional à titre d'officières à l'exception du poste de présidente régionale.

Avis de motion 7 – Élections à l'Afeas régionale (vice-présidentes régionales)

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que les vice-présidentes d'Afeas régionales puissent avoir l'opportunité de siéger à un conseil d'administration local à titre d'officières.

¹ <https://afeas.qc.ca/realisations/> L'Afeas sur la place publique, document de travail, 54^e assemblée générale annuelle 2020, p.43

² <https://afeas.qc.ca/realisations/> Vers la diversité, l'équité et l'inclusion, document de travail, 57^e congrès provincial 2023, p. 53

³ Constitution, Règlements, Règles de procédure 2023, article 16.1

⁴ <https://afeas.qc.ca/realisations/> Vers la diversité, l'équité et l'inclusion, document de travail, 57^e congrès provincial 2023, procès-verbal de la 56^e AGA provinciale, p.62

⁵ Constitution, Règlements, Règles de procédure 2023, mandat des officières, p.47

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ÉTUDE

Propositions 1-2-3-4

Santé des femmes

Critère de recevabilité : Condition féminine

Loi 15 (Attendu)

Le gouvernement provincial a adopté, le 9 décembre dernier, la Loi 15 *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*. Cette loi a été sanctionnée le 13 décembre 2023.¹

Mise en place (Considérant)

Cette Loi n'apporte pas suffisamment de points permettant de croire que rapidement, il y aura une mise en place des structures pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.

Santé des femmes (Attendu)

La santé et le bien-être des femmes se sont améliorés dans les dernières décennies. Plusieurs efforts sont encore à déployer pour mieux répondre aux besoins des femmes en matière de santé. Pensons aux stéréotypes sexuels, qui peuvent influencer le diagnostic médical ou la prise en charge de certains problèmes de santé. Lorsque cela arrive, certains besoins des femmes sont non comblés, par exemple :

- Les maladies cardiovasculaires sont moins bien diagnostiquées chez les femmes, notamment parce que les symptômes sont différents de ceux des hommes et souvent perçus comme de l'anxiété ;
- Certain.e.s professionnel.le.s peuvent percevoir la tolérance des femmes à la douleur comme étant moins grande que celle des hommes et choisir de ne pas la traiter ;
- L'autisme serait peu diagnostiqué chez les filles parce que les indicateurs comme le repli sur soi et le peu d'échanges sociaux seraient perçus comme de la réserve et de la timidité, des traits le plus souvent associés au genre féminin.²

Utilisation des services de santé chez les femmes (Attendu)

Les femmes utilisent davantage les services de santé tout au long de leur vie, surtout en raison de la contraception et de la maternité. Toutefois, les enjeux de santé des femmes ne sont pas seulement liés à leur santé reproductive. De récentes études montrent qu'au Québec, les femmes :

- représentent la majorité des personnes ayant un niveau élevé de détresse psychologique ;
- représentent la majorité des personnes ayant fait une tentative de suicide ;
- représentent la majorité des victimes de violence conjugale et de violence sexuelle et subissent les troubles de santé qui en découlent ;
- sont proportionnellement plus touchées que les hommes par des troubles alimentaires ;
- sont plus nombreuses que les hommes à présenter des problèmes de santé modérés à sérieux (liés à la vision, à l'ouïe, à la marche, à la dextérité, aux émotions, à la cognition et à la douleur), desquels découlent des limitations d'activités.³

La recherche médicale sur la santé des femmes (Attendu)

La recherche médicale sur la santé des femmes accuse un retard considérable par rapport à celle de la santé des hommes. Certaines maladies demeurent ainsi sous-diagnostiquées parce que les femmes sont sous-représentées dans les recherches ou parce que leurs particularités ne sont pas considérées.⁴

Le cancer du sein (Attendu)

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus répandue chez les femmes au Canada. On estime qu'environ une femme sur 8 sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie et qu'une sur 34 en mourra.⁵

Les femmes noires ont 43 % plus de cancer que les femmes caucasiennes. Les femmes noires canadiennes sont plus exposées à un type agressif du cancer du sein tel que le cancer triple négatif. Le taux de survie après 5 ans, des femmes noires avec un cancer du sein invasif, est de 76 % contre 90 % pour les femmes caucasiennes.⁶

L'organisme à but non lucratif, Audace au Féminin, basé à Montréal, propose des solutions pour endiguer le racisme systémique et l'invisibilité des femmes noires dans une démarche inclusive et égalitaire. L'organisme a constaté qu'il y a très peu de données sur le cancer du sein chez les femmes noires au Canada.⁷

Politique gouvernementale de prévention en santé (Considérant)

Les cibles fixées par la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025, sont d'agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé sont globales, notamment dans les populations autochtones, dans les communautés défavorisées sur le plan socioéconomique. Il n'y a rien dans les cibles qui démontrent l'intérêt du gouvernement envers la santé des femmes plus spécifiquement.

Initiative nationale de recherche (Attendu)

L'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes fera la promotion d'un programme de recherche coordonné qui porte sur les secteurs de santé des femmes sous-étudiés et hautement prioritaires, et qui veille à ce que de nouvelles données probantes améliorent les résultats chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre en matière de soins et de santé.⁸

Fonds pour l'innovation (Attendu)

L'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes : Fonds pour l'innovation (automne 2023) offre deux possibilités de financement :⁹

1. Des subventions à la découverte en recherche biomédicale qui soutiendront la recherche biomédicale menée par des équipes proposant des questions de recherche audacieuses et novatrices dans le domaine de la santé des femmes ;
2. Des subventions de fonctionnement qui seront lancées pour appuyer les domaines suivants en lien avec la santé des femmes :
 - a. Recherche translationnelle sur les diagnostics, les produits thérapeutiques et les dispositifs médicaux ;
 - b. Recherche sur la mise en œuvre dans le domaine des soins de santé afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins.

Recherche au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (NÎM) (Attendu)

Madame Lisa Merry est professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal. Elle est également chercheuse au Centre de recherche, CIUSSS NÎM, et à l'Institut Universitaire SHERPA, CIUSSS COMTL. Elle est responsable de l'axe Santé mondiale du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) et elle détient un doctorat en sciences infirmières. Les recherches de madame Merry portent principalement sur le bien-être psychosocial des familles migrantes au moment de la naissance et pendant la période de la petite enfance. Selon elle, « la santé des familles, des communautés et de la société dans son ensemble dépend en grande partie du travail et du bénévolat des femmes dans les sphères professionnelle et personnelle. Nous devons donc faire davantage pour protéger et promouvoir la santé et le bien-être des femmes. »¹⁰

Madame Marianne Bertagnolli, professeure adjointe en réadaptation cardiorespiratoire à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill et chercheuse régulière au CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal, pense qu'aujourd'hui, la communauté scientifique est plus consciente du manque de participation des femmes aux études sur les traitements de nombreuses maladies et des conséquences que cela entraîne actuellement sur la santé des femmes. Elle ajoute qu'il est important que les femmes participent davantage aux décisions concernant leur santé, leurs soins de santé et la recherche.¹¹

Chaque année, le 28 mai, à la Journée Internationale d'action pour la santé des femmes, la communauté mondiale s'unit dans le but de militer pour le droit des femmes à la santé. Cette quête de longue date, soulignée lors de cette journée, est une mission commune à de nombreuses équipes du Centre de recherche du CIUSSS NÎM, qui travaillent sur et pour la santé des femmes d'ici et d'ailleurs. Les deux chercheuses nous disent que les femmes doivent s'impliquer dans les recherches sur la santé et le bien-être des femmes et qu'il est important de toujours écouter les patientes parler de leurs besoins, de leurs lacunes particulières, de leurs obstacles et d'inclure les femmes dans les décisions concernant les solutions et les facilitateurs pour améliorer leur santé. Elles estiment qu'elles doivent travailler ensemble pour définir une meilleure attention et des soins de santé pour les femmes, visant à prévenir les maladies chez les femmes et nos enfants.¹²

Proposition 1 – Résultat de recherche sur la santé des femmes

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que les gouvernements du Québec et du Canada tiennent compte des résultats des recherches sur la santé des femmes dans l'élaboration de leur plan d'action respectif.

Proposition 2 – Cancer du sein des femmes noires du Canada

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que les chercheurs et chercheuses recueillent des données probantes sur le cancer du sein des femmes noires au Canada.

Proposition 3 – Analyse différenciée selon les sexes

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que les chercheurs et chercheuses s'intéressent davantage à l'analyse différenciée selon les sexes dans le domaine de la santé.

Proposition 4 – Disponibilité des fonds pour la recherche nationale sur la santé des femmes

(Afeas Richelieu-Yamaska)

Nous demandons que les gouvernements provincial et fédéral s'assurent de rendre disponibles les fonds nécessaires pour mettre en place l'application des recommandations de la recherche nationale sur la santé des femmes.

¹ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-15-43-1.html>

² <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/sante-femmes>

³ Idem 2

⁴ Idem 2

⁵ <https://cancer.ca/fr/cancer-information/cancer-types/breast/statistics>

⁶ <https://cancer.ca/fr/about-us/news/2024/february/earlier-breast-cancer-detection-for-black-women>

⁷ <https://audaceaufeminin.com/fr/>

⁸ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53095.html>

⁹ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53706.html>

¹⁰ <https://rechercheciusssnim.ca/la-recherche-sur-la-sante-des-femmes-au-ciusss-nim-avec-les-chercheuses-mariane-bertagnolli-et-lisa-merry/>

¹¹ Idem 9

¹² Idem 9

Propositions 5-6

Durcissement des peines pour violence conjugale

Critère de recevabilité : Condition féminine

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 1988, pour apporter un support aux hommes violents, l'Afeas demandait que, dès la première plainte, des services d'aide psychologique soient offerts aux personnes violentes, qu'ils soient obligatoires et qu'un suivi suffisant soit assuré pour empêcher toute récidive.¹

En 1993, l'Afeas demandait aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques d'interventions auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenant.e.s (ex. : tables de concertation).²

Statistique au Québec (Attendu)

Au Québec en 2022, il y a eu 25 401 personnes qui ont été victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal, dont 19 126 femmes et 6 275 hommes. Les femmes représentaient les trois quarts des victimes.³

Chaque année, il y a de nombreux féminicides. En 2023, 15 féminicides ont été commis au Québec.⁴ Le terme féminicide figure dans Le Petit Robert depuis 2015 pour décrire les meurtres contre les femmes en raison de leur genre.⁵

Regroupement des Maisons d'hébergement (Attendu)

Le Regroupement des Maisons d'hébergement pour femmes rassemble actuellement quarante-six (46) maisons d'aide et d'hébergement réparties dans seize (16) régions administratives du Québec. Par sa mission d'éducation, de sensibilisation et de défense des droits, le regroupement contribue à faire évoluer les lois et les politiques pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteur.trice.s de la Société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale.⁶

Les intervenant.e.s de ces maisons ont développé une vaste et profonde expertise de la problématique de la violence conjugale. Toutes ces personnes travaillent quotidiennement sur le plan individuel et collectif pour contrer la violence conjugale au Québec.⁷

Gestes de violence (Attendu)

Une grande variété de comportements peuvent être violents. Voici quelques exemples :

- nature physique : frapper, bousculer, pincer, retenir, cracher, etc.
- nature non physique : sacrer, crier, insulter, dévaloriser, culpabiliser, menacer, etc.
- violence sexuelle : violer, forcer, partager des images intimes, etc.
- violence économique : critiquer la gestion financière, créer des dettes au nom de la victime, lui voler de l'argent, etc.⁸

Plusieurs femmes et enfants victimes de violence se sentent en danger devant des comportements semblables et ressentent le besoin de se réfugier dans des maisons spécialisées pour être en sécurité et recevoir de l'aide.

Ressources pour hommes (Attendu)

Plusieurs ressources pour les hommes existent. Entre autres, *À cœur d'homme* est un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. L'Association regroupe trente-et-un (31) organismes communautaires autonomes, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, qui viennent en aide aux hommes susceptibles d'avoir des comportements violents en contexte conjugal et familial. Ils ont pour mission d'agir comme ambassadeurs afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence. L'objectif principal est d'encourager la prévention des violences conjugales et familiales et d'actualiser le développement et la consolidation d'un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.⁹

Lors des rencontres de relation d'aide, la dangerosité et la possibilité de récidive d'une personne peuvent être évaluées.

Impact chez l'agresseur et la victime (Considérant)

Beaucoup de femmes attendent très longtemps avant de porter plainte. Les preuves peuvent s'avérer difficiles à démontrer, surtout si aucune marque physique n'est visible. Plusieurs plaintes doivent être déposées envers un même agresseur avant que les sentences soient plus agressives et dissuasives pour l'agresseur.

La plupart du temps, l'agresseur est libre après une plainte d'agression, sauf en cas de meurtre ou de violence très grave. Il peut donc continuer à vaquer à ses occupations. Le taux de femmes victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal est à la hausse depuis plusieurs années.¹⁰ Il faut réagir rapidement pour que la personne violente soit prise en charge par des professionnel.le.s spécialisé.e.s dans ce domaine.

Proposition 5 – Durcissement des peines

(Afeas Centre-du-Québec)

Nous recommandons aux ministres de la Justice du Québec et du Canada, le durcissement des peines applicables dans le cas de violence conjugale.

Proposition 6 – Thérapie

(Afeas Centre-du-Québec)

Nous recommandons que les avocats incitent leurs clients, accusés de violence conjugale, à suivre une thérapie pour contrer leur violence.

¹ www.afeas.qc.ca, Section membres privée, 740 Violence, page 2

² www.afeas.qc.ca, section membres privée, 740 Violence, page 10

³ <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>

⁴ <https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/la-capitale/2024/01/11/arretez-de-nous-tuer-QR3N5EFU6BB2BH4LTZIFK7YC5Y/>

⁵ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/femicide>

⁶ <https://maisons-femmes.qc.ca/a-propos/>

⁷ <https://maisons-femmes.qc.ca/notre-action/>

⁸ <https://cestpasviolent.com/animation-guide>

⁹ <https://www.aceurdhomme.com/>

¹⁰ Idem 3

Propositions 7-8

Rôle des femmes dans l'Église

Critère de recevabilité : Condition féminine

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 1981, concernant la place des femmes dans l'Église, les membres demandaient que l'Afeas s'occupe de la promotion de la femme en s'engageant à éclairer l'Église sur les conditions de vie et de travail des femmes.¹

En 1982, la place des femmes dans l'Église était encore revendiquée par l'Afeas en demandant, entre autres, que l'on reconnaisse aux femmes mandatées pour travailler en pastorale paroissiale le droit d'administrer les sacrements de baptême, de malades et qu'elles puissent présider au mariage chrétien.²

En 1992, les membres ont affirmé leur volonté de voir progresser la situation des femmes dans l'Église en réclamant que les autorités ecclésiastiques reconnaissent aux femmes l'accès aux ministères ordonnés, en souhaitant que cette action contribue à consacrer l'égalité des hommes et des femmes dans l'Église par leur accès aux mêmes pouvoirs et responsabilités.³

En 1995, l'Afeas demandait que les autorités, tant civiles que religieuses, reconnaissent dans la pratique, l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes dans toute société civile et religieuse.⁴

Histoire (Considérant)

Les femmes des différentes communautés religieuses ont prouvé, de tout temps, leur savoir-faire exceptionnel pour réaliser leur mission. Elles ont été au service des pauvres, des malades, des mères nécessiteuses, des prisonniers. Elles ont été des missionnaires incomparables pour porter secours et évangéliser beaucoup de peuples dans le monde entier.

Elles ont démontré qu'elles étaient des gestionnaires avisées et compétentes en bâtissant des hôpitaux, des écoles et des orphelinats, pour desservir la population. Avec peu de moyens, elles ont réussi à aider les gens dans le besoin. Ces femmes d'Église ont été les précurseurs des ministères de la Santé, des Services sociaux, de la Famille et de l'Éducation.⁵

Statistiques (Attendu)

Bien que l'égalité homme/femme ait progressé, particulièrement dans notre société occidentale, il reste encore des bastions de résistance, dont l'Église catholique romaine, où on refuse encore une place égalitaire aux femmes. Doit-on rappeler qu'au niveau mondial, en 2021, la population était de 50,4 % d'hommes et 49,6 % de femmes ?⁶

L'Église catholique romaine est la confession la plus importante parmi les chrétiens au Canada. D'après les données les plus récentes, publiées en 2021 par le Centre de recherche PEW, 83,4 % de la population québécoise s'identifie comme catholique romaine.⁷

Contribution des communautés religieuses (Attendu)

Il y a eu des femmes proclamées saintes qui ont été reconnues officiellement par l'Église catholique comme étant des exemples de courage, de don de soi et de vertu. Citons entre autres, Catherine de Sienne, Cécile de Rome, Bernadette messagère de la Vierge, Maria Goretti ou Jeanne D'Arc. Sans compter qu'il y a la mention dans la Bible de Déborah, femme juge⁸ et d'Anne, femme prophète⁹.

Réflexion (Attendu)

En 1996, un mémoire fut présenté à la Commission consultative du Synode de l'Église de Montréal par les membres de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques (UMOFC) dont l'Afeas faisait partie à cette époque. Dans ce mémoire, plusieurs demandes ont été formulées. On y relatait qu'« à la suite d'un long engagement pastoral que ces femmes, de plus en plus nombreuses [elles] sont amenées à se poser des questions et à formuler de nouvelles demandes à l'Église. » On peut y lire en conclusion qu'elles peuvent « difficilement croire que Jésus ait voulu délibérément nous exclure de l'exercice du ministère sacerdotal, le soir du Jeudi Saint. Nous continuons d'espérer qu'un jour l'Église tout entière le comprendra ».¹⁰

Défis des femmes envers les institutions ecclésiales (Considérant)

Si les femmes peuvent atteindre des échelons de juge, de prophète et de sainteté dans l'histoire de l'Église, pourquoi n'auraient-elles pas accès au sacerdoce aujourd'hui ? Elles se heurtent à l'autoritarisme des prêtres. Encore une fois, les femmes doivent en faire trois fois plus que les hommes pour avoir droit à une reconnaissance juste et entière. Elles peuvent faire des lectures, donner la communion, enseigner la catéchèse. Mais aucun droit d'administrer les sacrements.

Après bien des synodes, des conciles, des Conférences des évêques ou des comités de théologiens, les femmes sont toujours au même point. Celles qui veulent s'engager dans l'Église font face à un noyau dur devant le refus du partage des fonctions ecclésiastiques. C'est encore et toujours une chasse gardée de l'homme. Envisager de perdre leur pouvoir et leur supériorité signifie pour plusieurs hommes d'Église une dépossession de leurs privilèges et une érosion de leur statut.

L'Église catholique est en retard dans son évolution féministe. Pourtant, elle devrait montrer une ouverture au monde moderne. En tant qu'institution mondiale, elle doit s'efforcer de donner un exemple de justice et de respect et reconnaître le savoir et la compétence des femmes.

Proposition 7 – Accessibilité au ministère

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons l'accès des femmes au ministère sacerdotal de l'Église catholique romaine.

Proposition 8 – Accessibilité aux fonctions

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons l'accès des femmes à toutes les fonctions hiérarchiques au sein de l'Église catholique romaine.

¹ www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 750 – Religion, page 1

² Idem 1, page 2

³ Idem 1, page 3

⁴ Idem 1, page 3

⁵ Histoire des communautés religieuses au Québec, Guy Laperrière, Ed. VLB, 2013, 336 pages

⁶ <https://fr.statista.com/infographie/30448/proportion-de-femmes-et-hommes-par-pays-ou-territoire-dans-le-monde/>

⁷ <https://www.cdpcj.qc.ca/publications/religion-Quebec-statistiques.pdf>

⁸ Juges 4 verset 4

⁹ Luc 2 : 36-40

¹⁰ Mémoire présenté à la Commission consultative du Synode de l'Église de Montréal par les membres de l'UNOFC, le 15 mai 1996.

Mémoire CDÉACF bv.cdeacf.ca

Propositions 9-10

Comité de sages sur l'identité de genre

Critère de recevabilité : Sujet d'étude

Mission d'éducation de l'Afeas (Attendu)

Un guide d'animation est préparé par l'Afeas pour outiller les instances Afeas à organiser et à animer des rencontres et des activités autour de plusieurs thèmes. Dans le guide d'animation 2022-2024, tout un chapitre était dédié à la diversité des genres et orientations sexuelles.¹

En 2023, l'Afeas proposait aux membres un atelier-discussion traitant des discours et violences basés sur le genre. Cette rencontre, offerte par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, amenait la réflexion autour des différentes crispations que l'on peut remarquer dans la société autour de la question du genre.²

Le Comité de sages (Attendu)

Le 5 décembre 2023, le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied du Comité de sages sur l'identité de genre, puisqu'il sera de plus en plus appelé à se prononcer sur des questions liées à l'identité de genre. Il souhaite se doter d'un portrait élaboré des politiques, des pratiques et des directives en place ici, de même que dans les États comparables. Le Comité devra également produire une analyse des impacts potentiels sur l'ensemble de la société québécoise et identifier les enjeux sur lesquels le gouvernement devrait approfondir ses réflexions. Le rapport final sera analysé par la ministre de la Famille, puis rendu public. Ainsi, à terme, les travaux du Comité permettront au gouvernement du Québec de prendre ses futures décisions de manière plus éclairée³, en termes de diversité sexuelle et de genre.

Le Comité de sages sur l'identité de genre aura pour principaux mandats de :

- Brosser un portrait de la réalité québécoise ;
- Recenser les politiques publiques, les pratiques et les directives québécoises dans plusieurs secteurs (éducation, sports et loisirs, famille, santé et services sociaux, sécurité publique, etc.) ;
- Analyser leurs effets potentiels sur l'ensemble de la société québécoise ;
- Recenser, comparer et analyser les politiques, directives et pratiques, mises en place au sein des États comparables au Québec ;
- Identifier les principaux enjeux à approfondir pour la suite ;
- Collaborer étroitement avec le Conseil québécois LGBT.⁴

Les travaux du comité, qui devra faire rapport au gouvernement du Québec à l'hiver 2025, s'articuleront autour de trois éléments fondamentaux, à savoir :

- Se doter d'une base d'information commune en termes de diversité sexuelle et de genre ;
- Créer un espace de réflexion pour alimenter les futures décisions du gouvernement en termes de diversité sexuelle et de genre ;
- Apaiser les tensions sociales en termes de diversité sexuelle et de genre.⁵

Conseil québécois LGBTQ+ (Attendu)

Le Conseil québécois LGBT n'a pas de problème avec l'objectif de ce comité, constitué pour faire un état des lieux et lutter contre la désinformation, mais dénonce l'absence de l'expertise des communautés LGBTQ+ autour de la table : trois (3) personnes qui ne sont ni expertes sur les réalités LGBTQ+, ni concernées par les enjeux que les personnes de ces communautés rencontrent au quotidien. L'organisme juge essentiel la présence d'au moins une experte de l'identité de genre, ou, à tout le moins, une personne trans ou non binaire, au sein du Comité⁶.

Inclusion (Considérant)

L'inclusion des personnes LGBTQ+ au sein du Comité passe par une meilleure compréhension des enjeux vécus au quotidien par les communautés. Le principe « rien pour nous sans nous » est essentiel pour elles et eux. Ce principe est fondé sur l'idée que les personnes directement touchées par un enjeu doivent être engagées dans sa résolution et dans les décisions qui les concernent. La composition du Comité de sages sur l'identité de genre n'est pas représentative des voix des personnes concernées ni des personnes expertes sur le sujet.

Proposition 9 – Inclusion

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le Comité de sages compte sur l'expertise des personnes de la communauté LGBTQ2S+ en incluant dans le comité une ou des personnes de cette même communauté et un.e ou des expert.e.s de l'identité de genre.

Proposition 10 – Dissolution du Comité

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons la dissolution du Comité de sages advenant le cas où le gouvernement ne veuille pas corriger le tir et admettre au sein de ce comité une ou des personnes de la communauté LGBTQ2S+ et un.e ou des expert.e.s de l'identité de genre.

¹ *Guide d'animation 2022-2024 – Diversité des genres et orientations sexuelles, pages 34 à 41*

² *www.afeas.qc.ca, section membres privée, Activités éducatives, programmation 2023-2024*

³ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/mise-sur-pied-du-comite-de-sages-sur-lidentite-de-genre-52578>

⁴ *Idem 3*

⁵ *Idem 3*

⁶ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/803235/comite-sages-identite-genre-personne-trans-parmi-membres>

Proposition 11

Stages non rémunérés

Critère de recevabilité : Sujet d'étude (travail invisible)

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 2020, le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible (CIAVTI), composé de l'Afeas et plusieurs autres associations, a publié un manifeste pour la valorisation de ce travail effectué majoritairement par les femmes ainsi qu'une définition commune du travail invisible : travail effectué sans rémunération ou de façon sous-rémunérée, notamment le travail effectué dans le cadre d'un stage non rémunéré.¹

Secteur privé vs secteur public (Attendu)

Les compensations et la rémunération des stages réalisés en entreprises privées sont intégrées à une politique de développement économique depuis 20 ans et donc rémunérés. Cependant, les stages réalisés dans nos réseaux publics et parapublics tardent toujours à bénéficier d'un tel traitement.²

Reconnaissance du travail étudiant (Attendu)

En 2023, il y avait plus de 43 000 stagiaires au niveau collégial et un peu plus de 100 000 au niveau universitaire. Selon Milène Lokrou, chercheuse et co-auteurice de l'étude *Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire*, la non-rémunération soulève la question de la reconnaissance du travail étudiant. Sur près de 140 000 stages, seuls 16 % sont rémunérés.³

Les femmes plus durement touchées (Attendu)

La majorité des étudiant.e.s font leurs stages gratuitement, notamment en santé, en éducation et en services sociaux. Une non-rémunération qui engendre de la précarité, de la vulnérabilité et de l'endettement. De plus, cette non-rémunération renforce l'inégalité entre stagiaires et invisibilise le travail des femmes. En 2017-2018, 74 % de ces stagiaires du niveau collégial étaient des femmes et 64 % l'étaient au niveau universitaire.⁴ Ce sont principalement les formations menant à des professions à prédominance féminine qui souffrent de l'absence de rémunération des stages.⁵

Engagement de l'Assemblée nationale (Attendu)

Le 13 septembre 2023, les porte-paroles de 3 groupes formant l'opposition à l'Assemblée nationale, ont uni leurs voix à celles de l'Union étudiante du Québec et de la Fédération étudiante collégiale du Québec, afin de demander à la ministre de l'Enseignement supérieur d'agir immédiatement afin d'assurer la rémunération de toutes les personnes stagiaires du secteur public et parapublic.

Pour les porte-paroles des trois groupes formant les oppositions, il est plus que temps que le gouvernement passe de la parole aux actes conformément à l'engagement pris par un vote unanime le 30 mars 2023.⁶

Justification de la non-rémunération (Considérant)

La seule différence entre un travail rémunéré et un stage étudiant, est le fait que la personne stagiaire est considérée d'abord et avant tout comme une personne aux études et que le travail qu'elle réalise durant son stage est considéré exclusivement comme une étape dans sa formation.

La gratuité des stages est généralement justifiée par le fait que l'employeur doit consacrer des ressources pour encadrer la personne stagiaire qui est inexpérimentée.⁷

Conséquences de la non-rémunération (Considérant)

En plus d'étudier à temps plein, les étudiant.e.s se voient souvent contraint.e.s d'occuper un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins. Cette non-rémunération des stages ajoute donc à la charge de travail pour ces personnes et celles-ci peuvent difficilement jumeler leur emploi rémunéré à leur stage.⁸

Les problèmes de rétention de main-d'œuvre qui sévissent dans plusieurs secteurs, notamment en santé et éducation, ont des conséquences importantes sur le personnel comme sur la population en général.⁹ Dans le contexte actuel, les stagiaires contribuent à pallier aux pénuries de personnel et l'ensemble de la société bénéficie de ce travail gratuit.

Une situation non équitable (Considérant)

Selon madame Laurence Mallette-Léonard, présidente de Fédération étudiante collégiale du Québec, il est inacceptable qu'il n'y ait toujours pas d'équité entre un.e stagiaire en génie et un.e stagiaire en soins infirmiers alors que tous les domaines sont essentiels au bon fonctionnement de la société.¹⁰ Il est évident qu'une personne stagiaire, que ce soit dans le secteur privé ou public, doit être supervisée. La non-rémunération dans le secteur public devient donc source de discrimination.

Proposition 11 – Rémunération des stages

(Afeas régionale Montréal-Laurentides-Outaouais)

Nous demandons que tous les stages obligatoires dans tous les domaines soient rémunérés, et ce, pour toutes les personnes qui doivent compléter leurs études par des stages.

¹ www.travailinvisible.ca

² <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-09-05/cegeps-et-universites/une-enieme-rentree-marquee-par-des-stages-non-remuneres.php>

³ <https://lescegeps.com/dossiers/tout-travail-merite-salaire>

⁴ <https://iris-recherche.qc.ca/communiqués/remuneration-stages/>

⁵ <https://fsss.qc.ca/la-remuneration-des-stages-un-pas-a-faire-pour-lequite/>

⁶ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/point-de-presse-des-oppositions-remuneration-des-stagiaires-il-est-temps-de-passer-de-la-parole-aux-actes-50510>

⁷ Idem 4

⁸ Idem 4

⁹ Idem 5

¹⁰ Idem 3

Propositions 12-13-14-15

Aliénation parentale dans les cas de violence conjugale

Critère recevabilité : Enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 1993, l'Afeas demandait d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques d'intervention auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenant.e.s.¹

Définition de l'aliénation parentale (Attendu)

L'aliénation parentale n'a aucune définition claire. Sur le site du ministère de la Justice du Canada, on peut y trouver plusieurs définitions, dont celle-ci de Richard Gardner : « l'aliénation parentale est tout un ensemble de comportements, conscients ou inconscients, qui pourraient perturber la relation entre un enfant et l'autre parent. » ou celle de Hayward qui dit : « Le syndrome d'aliénation parentale (SAP) est le dénigrement systématique d'un parent par l'autre afin de lui aliéner l'enfant. L'aliénation a généralement pour but d'obtenir ou de conserver la garde sans la participation du parent qui ne l'a pas. ». On peut trouver plusieurs autres définitions sur Internet.²

Utilisation abusive de la notion d'aliénation parentale (Attendu)

Selon la recherche effectuée par Suzanne Zaccour, chercheuse, formatrice et conférencière féministe, les allégations de violence familiale sont rarement prises au sérieux dans les cas où l'aliénation parentale est mentionnée ; la violence conjugale est présentée comme pertinente à l'analyse du meilleur intérêt de l'enfant dans 10 % des cas où, tant la violence conjugale par le père que l'aliénation parentale par la mère, sont alléguées.³

Reem Alsalem, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, a présenté, en avril 2023, un rapport sur la garde des enfants, la violence contre les femmes et la violence contre les enfants. Son rapport démontre comment les auteurs de violences utilisent le pseudo-concept d'aliénation parentale dans le cadre de procédures relevant du droit de la famille pour continuer à commettre des violences, en maintenant leur emprise et contrer les allégations de violence domestique formulées par des mères qui cherchent à protéger leurs enfants.⁴

Sur la base de ses observations, Reem Alsalem recommande que les États légifèrent pour interdire l'invocation de l'aliénation parentale ou de pseudo-concepts du même type.⁵

Les femmes particulièrement visées (Attendu)

L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD) travaille à atteindre l'égalité réelle et le respect des droits de la personne de toutes les femmes au Canada par la sensibilisation juridique, la recherche, l'intervention stratégique, le travail en collaboration et la promotion de la réforme féministe du droit, en particulier au niveau fédéral.⁶

Selon Suzanne Zaccour, les accusations d'aliénation parentale visent principalement les femmes, et celles victimes de violence conjugale sont particulièrement à risque. Cette situation n'a fait que s'empirer dans les dernières années et les accusations sont en augmentation.⁷

Impact sur les femmes (Considérant)

Par manque de données canadiennes, les recherches menées dans d'autres pays suggèrent que les accusations d'aliénation parentale ont un impact disproportionné sur les femmes appartenant à des groupes minoritaires, racisées, migrantes et handicapées.⁸

Traitement légal (Considérant)

L'aliénation parentale n'a pas de définition stable en termes juridiques : c'est un concept vague pouvant être utilisé dans un large éventail de circonstances, incluant des cas où l'enfant ne rejette pas un parent et des cas où la mère n'a ni dénigré le père ni tenté de faire obstruction aux contacts père-enfant.⁹

La prévalence des accusations d'aliénation parentale mène des avocat.e.s à recommander aux victimes de ne pas mentionner la violence conjugale commise par le père.¹⁰ Un constat d'aliénation parentale peut amener les tribunaux à confier des enfants à des pères violents, même lorsque des violences conjugales sont prouvées ou admises par le père.

Proposition 12 – Recommandation de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons un engagement à suivre la recommandation de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies, Reem Alsalem, et d'adopter le plus rapidement possible un projet de loi modifiant la Loi sur le divorce.

Proposition 13 – Consultation

(Conseil d'administration provincial)

Nous recommandons qu'une consultation soit menée auprès des organisations expertes en matière de droits des femmes, notamment l'Association nationale Femmes et Droit, lors de la rédaction de ce projet de loi.

Dans le cas où le Canada ne veuille pas interdire le concept d'aliénation parentale :

Proposition 14 – Définition du concept d'aliénation parentale

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le concept d'aliénation parentale soit défini plus clairement afin d'éviter tout malentendu et toute utilisation abusive.

Proposition 15 – Règles à établir

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que des règles soient établies pour une future utilisation de ce concept, surtout dans les cas où l'enfant a été témoin ou victime de violence.

¹ <https://afeas.qc.ca>, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 740-Violence, page 2

² https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/2003_5/annexb.html#:~:text=%C2%AB%20Le%20syndrome%20d%27ali%C3%A9nation%20parentale,qui%20ne%20l%27a%20pas.

³ Suzanne ZACCOUR, « Parental Alienation in Quebec Custody Litigation », (2018) 59-4 Les Cahiers de droit 1073-1111, 1084; Linda C. NEILSON, *Parental alienation empirical analysis: child best interests or parental rights?*, FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Children, 2018, p. 8.

⁴ <https://rm.coe.int/garde-des-enfants-violence-contre-les-femmes-et-violence-contre-les- en/1680ab4068>

⁵ *Idem* 4

⁶ <https://nawl.ca/fr/a-propos/>

⁷ *Idem* 3

⁸ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, Reem Alsalem, *Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants*, A/HRC/53/36, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par. 44

⁹ *Idem* 3

¹⁰ Joanna Radbord & Deborah Sinclair, « In Children's Best Interests: Addressing Intimate Partner Violence in Parenting Cases » (2021) 34:12 Ontario Family Law Reporter 153, p. 156.

Propositions 16-17-18-19-20-21

Coût des logements

Critère de recevabilité : enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 2010, l'Afeas demandait de développer, en nombre suffisant, des logements et des habitations à prix abordables, universellement accessibles, sécuritaires et éco-énergétiques. De plus, la même année, nous demandions au gouvernement, par l'entremise de la Société d'habitation du Québec, de faire construire des logements sociaux et coopératifs subventionnés (HLM).¹

En 2023, considérant la mission coopérative de la Fédération des Caisses Desjardins, nous demandions que la Fédération contribue à la construction des coopératives de logements pour les moins bien nantis de la société.²

Loi sur la stratégie nationale sur le logement (Attendu)

Dans le préambule de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement au fédéral, sanctionnée le 21 juin 2019, on peut lire que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, que l'accès à un logement abordable a des effets positifs en matière de santé et en matière sociale, économique et environnementale.³

Le gouvernement fédéral a pour politique, en matière de logement, de reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne, confirmé par le droit international, et de continuer à faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, lequel est reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.⁴

Coût d'un logement abordable (Attendu)

Selon le gouvernement du Canada, le loyer et les dépenses liées au logement ne devraient pas dépasser 35 % du revenu brut du ménage.⁵ Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt du ménage.⁶

Manque criant de logements (Attendu)

Selon une étude de Desjardins publiée en octobre 2023, le manque criant de logements, qui a pris de l'ampleur au Québec et à travers le pays, n'est plus à démontrer. Chacune des régions, des municipalités et des villes de la province est confrontée à cette dure réalité. La crise affecte profondément divers groupes de la société, notamment les plus démunis et les ménages de la classe moyenne en quête d'un logement abordable.⁷

Mission de la Société d'habitation du Québec (SHQ) (Attendu)

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'habitation, la SHQ a la responsabilité de la mise en œuvre des programmes et des services à la population en matière d'habitation. Leur mission consiste à répondre aux besoins en habitation des citoyen.ne.s du Québec par une approche intégrée et durable.⁸

Amplitude du phénomène de l'itinérance à travers la province (Considérant)

Le nombre de sans-abri a fortement augmenté au Québec depuis quelques années. La hausse du coût de la vie en général, l'accélération de la hausse des loyers et, surtout, le manque de logements abordables ont amplifié le phénomène de l'itinérance à travers la province.

Plus de la moitié des sans-abri se trouvent maintenant en région, plutôt que dans le grand Montréal. Diverses municipalités auront besoin d'un soutien financier gouvernemental accru et récurrent pour faire face à cette situation.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a évalué qu'il faudrait ajouter 860 000 logements au Québec d'ici 2030 afin de rétablir l'abordabilité au niveau d'il y a une vingtaine d'années.⁹

Insalubrité de certains logements (Considérant)

Selon l'étude de Desjardins, environ 70 % des appartements sur le marché ont été construits il y a plus ou moins une cinquantaine d'années au Québec. Certains immeubles sont même dans des conditions insalubres depuis quelques années déjà et d'autres ont été condamnés.¹⁰

Proposition 16 – Offre de logements

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que l'offre de logements soit accrue tout en respectant l'abordabilité pour les personnes à faible revenu.

Proposition 17 – Coût des logements neufs

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le coût des logements neufs respecte l'abordabilité pour les personnes les plus démunies socialement.

Proposition 18 – Rénovation des logements existants

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que des investissements soient prévus pour la rénovation des logements existants afin que ceux-ci soient maintenus en bon état et dans des conditions acceptables pour l'habitation, sans que ces investissements fassent l'objet d'une hausse du coût du loyer.

Proposition 19 – Ajout de logements sociaux et abordables

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons l'ajout de logements sociaux et abordables et d'en faire une priorité.

Proposition 20 – Accroissement du soutien financier

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que le soutien financier soit accru en matière de logement afin que les municipalités puissent faire face au problème d'itinérance.

Proposition 21 – Protection du parc de logements locatifs

(Conseil d'administration provincial)

Nous demandons de protéger le parc de logements locatifs encore abordables et les locataires qui y vivent, en empêchant les conversions en condominiums et/ou l'utilisation de ces logements à des fins d'hébergement touristique.

¹ https://afeas.qc.ca/prop_annuelles/recueil-de-propositions-2010/

² https://afeas.qc.ca/prop_annuelles/recueil-des-propositions-2023/

³ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-11.2/TexteComple.html>

⁴ Idem 3

⁵ <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/louer-premier-appartement.html>

⁶ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables-a-propos-du-logement-abordable-a-propos-du-logement-abordable-au-canada>

⁷ <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/crise-logement-quebec-octobre-03-2023.pdf>

⁸ Idem 7

⁹ <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2023-09-13/rapport-de-la-schl/la-penurie-de-logements-s-aggrave-au-quebec.php>

¹⁰ Idem 7

Proposition 22

Intelligence artificielle

Critère de recevabilité : Enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 1975, l'Afeas demandait au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'inscrire à l'horaire des principaux postes de radio et de télévision privés et d'État des périodes d'information sur les lois.¹

En 1988, nous demandions au CRTC l'établissement d'un code sur la violence télévisuelle,² et en 1990, de faire des pressions pour que cesse l'étalage de détails inutiles de violence et qu'une campagne d'information soit faite dans le but d'éveiller le sens critique des consommateur.trice.s.³

En 2013, face à la cyber intimidation, l'Afeas demandait de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux incluant les médias sociaux pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescent.e.s font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.⁴

La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA) (Attendu)

La Déclaration poursuit trois objectifs : élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA, orienter la transition numérique et ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'IA.⁵

La Déclaration est une œuvre collective, fruit du travail d'une équipe scientifique pluridisciplinaire et interuniversitaire qui s'appuie sur un processus délibératif inclusif. Elle a été co-construite à partir d'un dialogue entre citoyen.ne.s, expert.e.s, responsables publics, parties prenantes de l'industrie, des organisations de la société civile et des ordres professionnels. Les dix grands principes éthiques qui composent la Déclaration s'adressent aux responsables politiques ainsi qu'à toute personne, toute organisation de la société civile et toute compagnie désireuse de participer au développement de l'IA de manière responsable.⁶

Évolution des communications (Considérant)

Les outils de communication ont grandement évolué depuis les dernières années. Notre société actuelle entre dans une réforme communicationnelle par voie de l'IA.

Il semblerait que les policiers ne soient pas assez informés ni équipés de technologies avancées en IA pour repérer les fraudes. De nouveaux métiers et professions se définissent tant en recherche qu'en pratique technique et professionnelle. Le champ des connaissances s'étend de jour en jour.

Ces connaissances ouvrent la porte à de la fraude, telle celle faite par chat-GPT d'imitation de la voix ou encore celle du petit-fils d'une personne aînée, faites par hyper trucage numérique d'images ou pictural. Ces fraudes peuvent atteindre un grand nombre de personnes dans les secteurs techniques et de communication et avoir un grave impact.

Proposition 22 – Loi et code de déontologie et d'éthique

(Afeas régionale Richelieu-Yamaska)

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial et au Commissaire à l'éthique et à la déontologie d'adopter une loi sur l'IA et un code de déontologie et d'éthique apte à protéger la population de ces fraudes et abus.

¹ www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 610 – Communications, page 5

² *Idem 1, page 3*

³ *Idem 1, page 4*

⁴ *Idem 1, page 3*

⁵ <https://declarationmontreal-iaresponsable.com/la-declaration/>

⁶ <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/27794>

Proposition 23

Interdiction de publicité sur les médicaments d'ordonnance

Critère de recevabilité : Enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

En 1975, l'Afeas demandait que soit interdite toute publicité sur les médicaments. En 1977, nous demandions que le travail de prévention et de sensibilisation de la surconsommation des médicaments soit intensifié. En 1980, nous réclamions que la population soit sensibilisée aux méfaits de la combinaison de médicaments.¹

En 1994, nous demandions :

- Que la Corporation professionnelle des médecins sensibilise ses membres et les étudiants en médecine à un meilleur contrôle sur les médicaments ;
- À l'Ordre des pharmaciens, que leurs membres évaluent, de concert avec les médecins, les prescriptions médicales ;
- Que le gouvernement fasse dans tous les médias une campagne de prévention santé sur l'abus des médicaments.²

L'influence de la publicité pharmaceutique (Attendu)

De plus en plus de grandes compagnies pharmaceutiques font de la publicité dans les médias imprimés, à la radio, la télévision et sur Internet, pour promouvoir leurs médicaments qu'ils soient d'ordonnance ou en vente libre. Certaines publicités invitent les gens à demander à leur médecin des médicaments d'ordonnance.

L'industrie pharmaceutique est bien au courant de l'influence de la publicité sur les futurs consommateurs, selon le professeur émérite à l'Université York, Joël Lexchin. La publicité « Parlez-en à votre médecin » est « une stratégie publicitaire souvent utilisée par ces compagnies pour démocratiser un produit », déclare-t-il. Ce type de publicité déforme les indications des médicaments, il donne l'impression que le médicament devrait être beaucoup plus largement utilisé que ce pour quoi il est indiqué, explique celui qui étudie les politiques pharmaceutiques depuis plus de 35 ans. Par exemple, la publicité d'Ozempic envoie un message « de solution miracle », dit la postdoctorante en psychologie à l'Université McGill, Catherine Juneau.³

Exigences en matière de publicité des médicaments (Attendu)

Seuls les produits de santé dont la vente a été autorisée par Santé Canada peuvent légalement faire l'objet de publicité au Canada. De cette liste, sont inclus les médicaments sur ordonnance. Cependant, d'autres restrictions réglementaires s'appliquent en matière de publicité pour les médicaments sur ordonnance. Il incombe aux détenteurs d'autorisations de mise en marché (fabricants et distributeurs) et aux annonceurs de s'assurer que leur publicité respecte les lois pertinentes.⁴

Au Québec, selon le code de déontologie des professionnels de la santé, il y a interdiction pour les professionnel.les de la santé de publiciser les médicaments d'ordonnance ; c'est pourquoi les compagnies pharmaceutiques se tournent vers des influenceurs qui ne sont pas dans le domaine de la santé pour leur offrir des partenariats rémunérés.⁵

L'an dernier, les Canadien.ne.s ont dépensé 25 milliards de dollars pour l'achat de médicaments. Pendant ce temps, les compagnies pharmaceutiques dépensent des sommes colossales pour faire

la promotion de leurs produits. La publicité directe aux consommateur.trice.s pour les médicaments d'ordonnance est interdite dans la plupart des pays industrialisés. Selon la Loi sur les aliments et drogues, « il est interdit de faire, auprès du grand public, la publicité (...) d'une drogue (...) à titre de traitement ou de mesure préventive d'une maladie »⁶. Le Canada a décidé qu'on ne peut faire de la publicité pour un médicament d'ordonnance, comme on le fait pour du savon à vaisselle.

Les médicaments d'ordonnance peuvent avoir des effets importants sur la santé. Il n'est pas possible de les acheter directement, ce sont les médecins qui doivent les prescrire aux patients. En 1978, Santé Canada a ouvert une porte aux compagnies pharmaceutiques en leur permettant de diffuser ce qu'on appelle des publicités de rappel. La loi est très claire : ces publicités ne peuvent mentionner que le nom du médicament, son prix et la quantité vendue. Avec les publicités de rappel, on voulait permettre au public de comparer les prix des médicaments.⁷

Contrôle sur les médicaments (Considérant)

Il est important de s'assurer que tout médicament prescrit par le médecin soit compatible avec les autres médicaments. De là vient la nécessité d'une validation par un pharmacien ou une pharmacienne. Il y a souvent des effets secondaires à la prise de certains médicaments. Il faut donc être plus vigilant.e.s afin d'éviter les méfaits de la combinaison de médicaments.

Proposition 23 - Interdiction de publicité sur les médicaments d'ordonnance (Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons au gouvernement d'interdire toutes formes de publicité aux compagnies pharmaceutiques concernant les médicaments d'ordonnance.

²www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 680 – Santé, 680.3 – Médicaments, page 15

² www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 680 – Santé, 680.3 – Médicaments, page 15

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1984851/ozempic-toronto-publicite-perde-poids-diabete>

⁴ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/veiller-securite-produits-sante-canada.html#a6>

⁵ <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-04-27/medicaments-publicite-et-marketing-d-influence.php>

⁶ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/exigences-reglementaires-publicite/politiques-lignes-directrices/politique-distinction-activites-publicitaires-activites/lois-reglements.html>

⁷ https://ici.radio-canada.ca/actualite/v2/lafacture/niveau2_8789.shtml

Proposition 24

Recyclage de tissus

Critère de recevabilité : Enrichissement des positions Afeas

Positions de l'Afeas (Attendu)

Depuis plusieurs années, l'Afeas se soucie de l'environnement. Plusieurs mesures ont été demandées concernant l'eau, le suremballage, le compostage ou le recyclage.¹

Déjà en 1975, l'Afeas demandait au gouvernement d'accorder un plus grand budget de recherche pour la réutilisation de certains produits d'utilité courante.²

Recyclage et protection de l'environnement (Attendu)

De plus en plus de gens sont sensibilisés à la nécessité de recycler. Il y a dans la province plusieurs vestiaires, friperies et magasins de vêtements second usage. Il y a un réel problème de surplus de vêtements invendus dans ce genre de commerces québécois. Beaucoup de ces vêtements finissent dans des dépotoirs, ici ou à l'autre bout du monde. Recyc-Québec nous dit que « la récupération des matières résiduelles contribue pleinement à protéger l'environnement et à préserver nos ressources. Pour mieux récupérer, il suffit de recycler chaque matière de la bonne façon. »³

Au Québec, 3 % des matières résiduelles mises dans la collecte de déchets ou matières recyclables en bordure de rue par les ménages, sont des produits textiles ou d'habillement, selon Recyc-Québec. Cela équivaut à un peu plus de 95,000 tonnes par année, soit douze (12) kg/personne/année.⁴

Recyclo-Centre (Attendu)

Recyclo-Centre, situé à Sorel-Tracy, est une entreprise d'économie sociale comprenant deux volets : l'insertion socioprofessionnelle et la ressourcerie qui met en valeur et en marché des produits réutilisables. En raison de sa mission, Recyclo-Centre a à cœur le respect de l'environnement ainsi que le développement du potentiel et des compétences des travailleurs et travailleuses.⁵

Cette entreprise a trouvé une méthode pour détourner les vêtements des dépotoirs et leur donner une seconde vie. Ils doivent retirer tous les irritants comme les boutons, les fermetures-éclair ou autres garnitures. Une fois ce travail terminé, les vêtements sont vendus à des transformateurs qui leur donneront une nouvelle vie, parfois bien loin de leur première. La fibre peut devenir du feutre ou de l'emballage pour les œufs. « La fibre cellulosique, la fibre naturelle de textile se comporte comme la fibre de carton. Les propriétés sont similaires » dit Alexandra Gagné, directrice générale adjointe de Recyclo-Centre. La technologie est connue et les débouchés nombreux.⁶

Urgence (Considérant)

Il y a urgence de recycler et de respecter notre environnement. Des tonnes et des tonnes de vêtements usagés sont à la traîne, et ce, dans plusieurs pays. Il est urgent d'implanter cette technologie dans toutes les MRC de la province de Québec.

Proposition 24 – Recyclage de tissu

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons au gouvernement de promouvoir et de subventionner l'implantation des usines de recyclage de tissus dans toutes les MRC du Québec.

¹ www.afeas.qc.ca, section membres privée, Position Afeas, 660 – Environnement

² Idem 1, page 4

³ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/quoi-faire-avec-chaque-matiere/>

⁴ <https://www.lapresse.ca/vivre/mode/201901/31/01-5213083-une-seconde-vie-pour-les-vetements.php>

⁵ <https://www.recyclo-centre.ca/>

⁶ <https://www.lapresse.ca/affaires/pme/2024-03-11/pme-innovation/la-seconde-vie-d-une-vieille-chemise.php>

Proposition 25

Enfants de la DPJ, 18 ans et plus

Critère de recevabilité : Enrichissement des positions Afeas

Position de l'Afeas (Attendu)

En 2007, l'Afeas demandait qu'un.e ombudsman soit nommé.e protecteur.trice de la jeunesse qui pourrait voir à l'ensemble des droits de l'enfant en éducation, santé, sécurité, protection... et porter une attention toute particulière aux situations mettant en cause des jeunes vulnérables, fragilisés par leur état de santé physique, mental, psychologique, ou par les conditions socio-économiques dans lesquelles ils et elles sont placé.e.s.¹

Jeunes décrocheurs (Attendu)

À 17 ans, les jeunes placés par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sont bien plus nombreux à décrocher (37 %) que l'ensemble des jeunes québécois (8 %). Ils sont près de cinq fois moins nombreux à avoir atteint le secondaire.²

Stabilité résidentielle (Attendu)

À leur sortie de la DPJ, la stabilité résidentielle des jeunes est prioritaire et des mesures doivent être mises en place pour accroître le bien-être des jeunes et pour prévenir qu'ils sombrent dans l'itinérance. Pour ce faire, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent, recommande, entre autres, de soutenir financièrement les organismes communautaires qui ont pour mission l'hébergement des jeunes et de développer de tels organismes dans les régions qui ne sont pas nanties de telles ressources.³

Plan de transition (Attendu)

Selon le constat de la Commission, les jeunes issus de la DPJ sont livrés à eux-mêmes à l'âge de 18 ans. Plusieurs de ces jeunes connaissent notamment des problèmes d'itinérance, d'intégration au marché du travail ou de santé mentale à leur sortie de la DPJ.

En 2019, une étude comparative pancanadienne, préparée par la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, démontre qu'au Québec, contrairement à d'autres provinces du Canada, aucune offre de service systématisé n'existait pour soutenir les jeunes dans leur transition à la vie adulte.⁴

La Commission recommande de soutenir la transition à la vie adulte en mettant en place un programme de soutien par différentes mesures, notamment le soutien au logement.⁵

La DPJ a reçu le mandat d'instaurer un plan de transition à la vie adulte pour les adolescent.e.s de plus de 16 ans sous sa responsabilité pour avril 2023. Ce plan doit être flexible, réalisé en fonction des besoins, réalités et aspirations de chaque jeune et en cohérence avec le projet de vie de celui-ci.⁶ Ce plan n'est toujours pas entré en fonction complètement.

Enjeux chez les jeunes adultes (Attendu)

Parmi les jeunes adultes qui se retrouvent en situation d'itinérance, plus des deux tiers ont connu un épisode d'errance de plus d'un mois. Les enjeux financiers pour la recherche de logement et l'accès aux soins de santé sont parmi les principaux problèmes vécus par les jeunes.⁷

Jeunes adultes qui quittent la DPJ (Considérant)

Les jeunes qui quittent la DPJ ne sont pas nécessairement préparés à la vie adulte et peuvent se retrouver plus facilement à la rue, notamment à cause de l'incapacité de se trouver un logement, la pénurie et le coût des logements. Plus particulièrement, les filles sont plus vulnérables de se retrouver à la rue et/ou dépendantes de proxénètes.

Recommandations de la Commission (Attendu)

Le gouvernement du Québec s'est engagé à mieux soutenir les jeunes de 18 ans qui quittent la DPJ.⁸ Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carment, a enclenché, en mai 2023, la 2^e phase de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent, notamment de préparer, accompagner et soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie adulte et de réviser l'offre de service en hébergement jeunesse.⁹

Une nouvelle disposition est maintenant introduite à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) concernant un plan de transition en préparation au passage à la vie adulte. Le ministère de la Santé et des Services sociaux met ainsi à la disposition de son réseau, un gabarit afin de permettre aux intervenant.e.s de compléter le plan de transition à la vie adulte et ainsi harmoniser la pratique. De plus, une fiche clinique sur les bonnes pratiques en transition à la vie adulte a été créée afin de supporter la pratique clinique des intervenant.e.s.¹⁰

Proposition 25 – Accélération de l'implantation du plan d'action

(Afeas régionale Montréal-Laurentides-Outaouais)

Nous demandons d'accélérer l'implantation du plan d'action de la 2^e phase de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent, dont les logements de transition et le mentorat.

¹ L'Afeas en 2006-2007 : ses orientations, ses activités, ses positions. Pages 19-20-21

² <https://observatoiredesinegalites.com/transition-vers-la-vie-adulte-des-jeunes-de-la-dpj-regards-sur-les-enjeux-et-les-solutions/>

³ <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>, rapport de la Commission, page 274

⁴ Idem 3, page 267

⁵ Idem 3, page 275

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958059/inquietudes-dpj-plan-transition-vie-adulte-lionel-carment>

⁷ <https://www.lavoixdelest.ca/enquete/2023/04/26/de-la-dpj-a-la-rue-je-ne-savais-pas-ou-aller-A43F5PJX7VGFJKOBZN5VGBQLFQ/>

⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876612/gouvernement-quebec-ministre-lionel-carment-bonification-services-jeunes-dpj-transition-vie-adulte-projet-de-loi-15>

⁹ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants-et-la-protection-de-la-jeunesse-quebec-enclenche-la-deuxieme-phase-de-mise-en-oeuvre-des-recommandations-de-la-commission-laurent-47476>

¹⁰ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003572/>

Proposition 26

Défibrillateur obligatoire dans les endroits publics

Critère de recevabilité : Enrichissement des propositions

Afeas

Positions Afeas (Attendu)

En 1998, l'Afeas demandait au ministre de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que, dans tous les CLSC, des soins de première ligne adéquats, uniformes et immédiats soient dispensés.¹ En 1999, l'Afeas demandait que des équipements soient à la disposition des soins à domicile, et ce, en quantité suffisante.²

En attente d'un service essentiel (Attendu)

Le 18 décembre 2023, un homme a été victime d'un arrêt cardio-respiratoire dans une épicerie de Drummondville. Après 25 minutes d'attente, les employés ont dû compter sur l'assistance de clients ainsi que sur un défibrillateur externe automatisé (DEA) fourni par les policiers de la Sûreté du Québec. L'absence de DEA dans le magasin a été vivement critiquée par les employés et les clients lors de l'intervention. L'homme est finalement décédé. L'utilisation d'un DEA disponible sur place aurait peut-être permis de lui sauver la vie si celui-ci avait été utilisé dans les premières minutes de l'arrêt cardio-respiratoire.³

Importance des défibrillateurs dans les lieux publics (Attendu)

L'arrêt cardiaque est l'une des principales causes de décès au Québec. La défibrillation rapide, une intervention visant à rétablir un rythme cardiaque normal chez un.e patient.e, constitue l'intervention la plus apte à augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque. Le délai entre l'arrêt cardiaque et la défibrillation est le facteur déterminant de la réussite de la tentative de réanimation. En effet, la probabilité de survie diminue de 7 à 10 % par minute écoulée après un arrêt cardiaque. Si la personne en fibrillation ne fait pas l'objet de manœuvres de défibrillation dans les 12 minutes qui suivent l'arrêt cardiaque, le taux de survie se situe à 5 %.⁴

Dans de nombreux cas, les services paramédicaux peuvent prendre plusieurs minutes pour arriver, ce qui peut s'avérer trop long pour une personne en arrêt cardiaque. Avoir un défibrillateur sur place, permet d'initier rapidement les premiers soins et d'augmenter les chances de survie avant leur arrivée.

Que dit la réglementation ? (Attendu)

Depuis 2013, toute personne peut utiliser un DEA en cas d'arrêt cardiorespiratoire. En effet, anciennement, seuls les médecins et les infirmières spécialisées pouvaient utiliser cet appareil. En 2006, les secouristes ont reçu également cette autorisation. Aujourd'hui, grâce à sa facilité d'utilisation, sa technologie et son côté pratico-pratique, il n'est plus obligatoire d'avoir une formation spécifique pour utiliser le DEA. Ce changement réglementaire amène une augmentation du nombre de personnes pouvant intervenir en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Notons aussi que la présence d'un DEA en milieu de travail n'est pas obligatoire, mais suggérée.⁵

Facilité à répondre à une urgence médicale (Considérant)

Les lieux publics, tels les magasins à grande surface, les centres commerciaux, les aéroports, les gares, les parcs et les installations sportives, sont fréquentés par un grand nombre de personnes, ce qui accroît le risque d'incidents cardiaques. Avoir des défibrillateurs dans ces endroits peut faire la différence entre la vie et la mort.

Outre la capacité à sauver des vies, les défibrillateurs dans les lieux publics pourraient contribuer à renforcer le sentiment de sécurité des personnes qui fréquentent ces lieux. Savoir qu'il existe des mesures en place pour répondre à une urgence médicale, peut rassurer les client.e.s, les employé.e.s et les visiteur.se.s.

Impact économique de l'installation des défibrillateurs (Considérant)

L'installation de défibrillateurs dans les lieux publics peut avoir un impact économique positif en réduisant les coûts associés aux soins de santé. Les arrêts cardiaques soudains entraînent souvent des séjours prolongés en milieux hospitaliers et des frais médicaux élevés. En intervenant rapidement avec un défibrillateur, il est possible de réduire la gravité des dommages cardiaques et d'améliorer le résultat pour le ou la patiente, entraînant ainsi des économies significatives pour le système de santé dans son ensemble.

Accessibilité à du matériel d'urgence (Considérant)

Nos positions ciblent les soins à domicile ou des soins de première ligne. L'accessibilité à du matériel d'urgence, tel un DEA, dans tous les endroits publics, pourrait sauver des vies.

Sensibiliser le grand public à l'importance des défibrillateurs est essentiel pour maximiser leur efficacité. Plus les gens sont informés et préparés, plus ils sont susceptibles d'intervenir efficacement en cas d'urgence médicale, et ce, peu importe le lieu où se trouve la personne qui serait susceptible d'en avoir besoin.

Proposition 26 – Défibrillateur obligatoire dans les endroits publics

(Afeas régionale Centre-du-Québec)

Nous demandons que le gouvernement rende obligatoire l'installation d'un défibrillateur dans tous les endroits publics.

¹ *santé/généralités- 680.10*

² *Idem 1*

³ <https://vingt55.ca/deces-dans-une-epicerie-apres-25-minutes-dattente-pour-une-ambulance-il-y-aura-finalement-enquete-du-coroner-a-drummondville/>

⁴ www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/secourisme-defibrillation-cardiaque.pdf

⁵ *Idem 4*



Grâce au soutien financier de :

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec 



**Femmes et Égalité
des genres Canada**

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6
Tél. 514 251-1636 | Téléc. 514 251-9023
info@afeas.qc.ca | www.afeas.qc.ca

